

Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments



INFORMATION

2017



Bundesinstitut für Risikobewertung

Veillez ouvrir cette page



Cachet

Quatrième édition révisée et mise à jour de l'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments, 2017.

Éditeur : Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR), Berlin,
www.bfr.bund.de/en

Éditeurs : Dr Lea Herges, Ing. dipl. Susanne Kaus, PD Dr Gaby-Fleur Böl, Dr Nicole Gollnick
Graphiques : www.kaisermatthies.com

Composition : www.tangram.de

Impression : www.arnoldgroup.de

Traduction : www.abc-sprachen.de

Nombre de copies imprimées : 1 000

Les informations fournies dans cette brochure ont été assemblées avec l'aimable soutien du réseau des points de contact de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Les contenus de cette brochure sont sujets à des changements constants et reflètent au mieux de nos connaissances le statut quo auquel nous sommes parvenus à l'été 2016. Les informations des profils de pays se basent sur les informations fournies par les pays en question, chacun d'entre eux étant responsable du contenu respectif.

L'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments est disponible en ligne ou sous forme de brochure imprimée en allemand, anglais, français, portugais, espagnol, chinois :
http://www.bfr.bund.de/en/publication/eu_almanac-192693.html

La présente version est une traduction de l'anglais. C'est la version anglaise qui fait foi.

Réimpression autorisée avec la permission de l'éditeur.

ISBN 978-3-943963-56-4

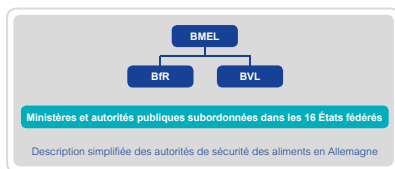
ISSN 2363-6580 (Imprimé)

ISSN 2363-6599 (En ligne)

Profils de pays – comment lire l'Almanach de l'UE

Pour chaque pays, les pages donnent une vue d'ensemble des institutions publiques dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux.

Diagramme des institutions nationales : Chaque chapitre commence par un diagramme simplifié décrivant les structures organisationnelles et les hiérarchies. Les principales institutions de chaque pays sont mentionnées par un acronyme. La liste des abréviations (chapitre 6) contient les noms complets de toutes les institutions figurant dans l'Almanach (en anglais, ainsi que dans la langue nationale respective). Les institutions au niveau central/national ont un cadre bleu, alors que celui des institutions régionales/locales est de couleur turquoise.



Fondement juridique : Brève description des fondements juridiques nationaux dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux au début du chapitre.

Institutions au niveau central (affiché dans un cadre bleu) : Les missions et les activités de chaque institution sont décrites dans une section distincte pour chaque institution. La case bleue au début de chaque section contient l'acronyme et l'intégralité du nom de l'institution. La case grise liste les missions principales dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, suivies de la ville où est basée l'institution et du site web.

BfR
Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques

- Évaluation des risques
- Communication sur les risques
- Point de contact de l'EFSA
- Recherche

Siège : Berlin
<http://www.bfcrbund.de/en>

Responsabilité : Dix pictogrammes sont utilisés pour illustrer les domaines de responsabilité de chaque institution.

	Produits phytosanitaires		Eau potable		Génie génétique		Contaminants
	Alimentation animale		Compléments alimentaires		Résidus de médicaments vétérinaires		
	Eau minérale		Nouveaux aliments		Zoonoses		

Niveau régional et local : Les institutions au niveau régional et local sont décrites dans une section distincte. Elles sont signalées par des cases turquoise.

Réseau de l'EFSA : L'article 36 du règlement (CE) N° 178/2002, établissant l'Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority – EFSA), énonce que les institutions opérant dans les domaines qui entrent dans le cadre des attributions de l'EFSA doivent former un réseau. Les institutions qui tombent dans cette catégorie figurent sous le titre « Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA » et sont signalées par une case jaune.

Les institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA conformément à l'article 36 du règlement (CE) N° 178/2002 sont listées à la fin de chaque profil de pays et sont sujettes à modification. Une liste mise à jour de ces institutions est disponible sur internet sur : <https://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/assets/art36listg.pdf>

Niveaux régional et local

L'Allemagne est constituée de 16 États fédérés, avec de grandes différences de taille entre eux (entre environ 1 et 18 millions d'habitants par État) ...

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. German Federal Institute for Risk Assessment (Bundesinstitut für Risikobewertung – BfR) (EFSA Focal Point)
2. Federal Agency for Nature Conservation (Bundesamt für Naturschutz – BfN)

Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments

Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR)
Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques

Dr Lea Herges, Ing. dipl. Susanne Kaus, PD Dr Gaby-Fleur Böhl, Dr Nicole Gollnick

Préface

Sécurité des aliments dans l'UE : un Almanach

Chères lectrices, chers lecteurs,

La mondialisation de la production et du commerce de nourriture est synonyme de nouveaux défis pour la protection de la santé des consommateurs. La sécurité des aliments et aliments pour animaux doit être garantie tout au long de chaînes d'approvisionnement mondiales et de plus en plus complexes. En Europe, l'approvisionnement en nourriture issue du monde entier connaît une croissance continue. Cela conduit à une augmentation des exigences devant être respectées pour les évaluations scientifiques, la réduction des risques alimentaires et une communication efficace en matière de risques.

L'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments donne une vue d'ensemble sur les autorités publiques compétentes, ainsi que sur les structures relatives à la sécurité des aliments et aliments pour animaux au sein de l'Europe. L'accent est mis sur l'évaluation des risques. Cette vue d'ensemble sur les liens organisationnels et la coopération au sein de l'Union européenne facilite non seulement la recherche de partenaires européens mais évite aussi la duplication du travail et aide à clarifier les responsabilités.

Cette brochure est destinée à tous ceux qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les structures et les institutions traitant de la sécurité des aliments. En outre, elle s'adresse aux personnes travaillant dans les institutions et secteurs suivants :

le personnel des agences de sécurité des aliments, la presse généraliste et spécialisée, les associations de consommateurs, l'industrie agroalimentaire, la science et la politique.

L'Almanach de la sécurité des aliments couvre tous les États membres de l'Union européenne, mais aussi l'Islande, la Norvège, la Suisse et les États européens voisins que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et la Turquie.

Cette brochure n'a pas pour but de donner une description complète des structures nationales mais se limite aux aspects essentiels dans une volonté de clarté et est volontairement restreinte à la protection du consommateur en tant que sujet à une protection juridique. Les autres éléments bénéficiant d'une protection légale, comme la protection de l'environnement, le bien-être animal, la santé et la sécurité au travail sont, bien sûr, tout aussi importants.

Pendant la préparation de cet Almanach de l'UE, l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques a bénéficié d'un efficace et excellent soutien des points de contact de l'EFSA dans les États membres ainsi que de l'EFSA elle-même. J'aimerais exprimer mes remerciements les plus sincères à chaque personne impliquée.

L'Almanach de l'UE (3^e édition) a été évalué en 2015 par les membres du Forum consultatif de l'EFSA, le groupe de travail sur la communication du Forum consultatif de l'EFSA, les points de contact européens de l'EFSA et les institutions allemandes impliquées dans le réseau de l'EFSA. Les personnes interrogées ont déclarées être « satisfaites » voire « très satisfaites » en ce qui concerne le contenu informatif, étendu aux profils de pays, au rythme des mises à jour, à la mise en page, à la clarté des icônes, à la structure et à la qualité de l'Almanach de l'UE. Le précieux retour de l'évaluation a été intégré à cette nouvelle édition de l'Almanach de l'UE, qui est disponible en six langues : allemand, anglais, français, portugais, espagnol, chinois.

A handwritten signature in blue ink, which reads 'Dr. Dr. Hensel'.

Professeur Dr Dr Andreas Hensel
Président du BfR et
représentant allemand au forum
consultatif de l'EFSA

Avec cette 4^e édition de l'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments, vous disposez d'un aperçu complet et mis à jour de la sécurité des aliments et aliments pour animaux au sein de l'Union Européenne et dans d'autres pays. Ce faisant, nous espérons être en mesure d'apporter une précieuse contribution au renforcement des compétences d'évaluation des risques et à l'expansion de la coopération internationale.

Table des matières

Préface	2
1 Structures nationales et sécurité des aliments	6
2 Sécurité des aliments au sein de l'Union européenne	8
3 Sécurité des aliments dans les États membres	12
3.1 Allemagne	12
3.2 Autriche	16
3.3 Belgique	19
3.4 Bulgarie	23
3.5 Chypre	27
3.6 Croatie	29
3.7 Danemark	32
3.8 Espagne	36
3.9 Estonie	40
3.10 Finlande	43
3.11 France	46
3.12 Grèce	50
3.13 Hongrie	53
3.14 Irlande	57
3.15 Italie	61
3.16 Lettonie	65
3.17 Lituanie	69
3.18 Luxembourg	73
3.19 Malte	76
3.20 Pays-Bas	79
3.21 Pologne	83
3.22 Portugal	87
3.23 République slovaque	91
3.24 République tchèque	95
3.25 Roumanie	98
3.26 Royaume-Uni	101
3.27 Slovénie	105
3.28 Suède	109

4	Sécurité des aliments dans les États voisins	112
4.1	Albanie	112
4.2	Ancienne République yougoslave de Macédoine (MK)	117
4.3	Bosnie-Herzégovine (BiH)	120
4.4	Islande	124
4.5	Kosovo	127
4.6	Monténégro	129
4.7	Norvège	132
4.8	Serbie	136
4.9	Suisse	139
4.10	Turquie	142
5	Glossaire	145
6	Liste des abréviations	149

1 Structures nationales et sécurité des aliments

Une coopération efficace entre les États membres en Europe renforce la sécurité des aliments. Si les parties prenantes et les structures dans les États membres européens sont connus de tout ceux qui sont concernés, les pays pourraient alors travailler ensemble plus efficacement, éviter un travail redondant et préserver la santé du consommateur. Une meilleure coopération contribue à harmoniser les méthodes dans l'évaluation des risques, ainsi que le contrôle efficace de ces risques. Elle améliore également la transparence et facilite la recherche de partenaires européens pouvant coopérer aux projets.

L'objectif de la sécurité des aliments et de la protection réelle du consommateur est de protéger la santé, d'éviter la fraude et d'informer convenablement le consommateur. Les réglementations juridique européennes communes fournissent un niveau uniforme et fiable de protection pour les consommateurs européens. Les mesures nationales seules ne suffisent pas à fournir une protection satisfaisante dans un monde globalisé.

Sans dégager les entreprises et les consommateurs de leurs responsabilités et de leur obligation de diligence, il appartient aux États de protéger les consommateurs dans le domaine de la sécurité des aliments en évaluant les risques, en les contrôlant et en communiquant sur ces risques.

La procédure suivante est ici appliquée : Dans un premier temps, une évaluation des risques est effectuée par des moyens scientifiques (« évaluation des risques »). Dans son « Document d'orientation pour l'évaluation des risques », l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR) stipule des réglementations nationales qui forment un point de départ pour une discussion dans le cadre des efforts d'harmonisation européens :



Document d'orientation pour l'évaluation des risques (BfR)

http://www.bfr.bund.de/cm/364/guidance_document_for_health_assessments.pdf

Les institutions compétentes en matière de gestion des risques utilisent l'évaluation des risques pour décider des mesures à prendre (« gestion des risques »). En plus de l'évaluation scientifique des risques, ce processus incorpore aussi des aspects sociétaux et économiques afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des mesures.

Les consommateurs ne peuvent prendre des décisions autonomes pour acheter que s'ils sont informés de manière adéquate. Par conséquent, une communication transparente des risques est essentielle à tout point de vue. Ainsi, l'information sur la sécurité des aliments doit être accessible sous forme appropriée. Les autres parties concernées et impliquées, comme la science, les politiques, les associations, les ONG et les institutions publiques doivent aussi être incluses dans l'échange interactif des informations et des opinions.

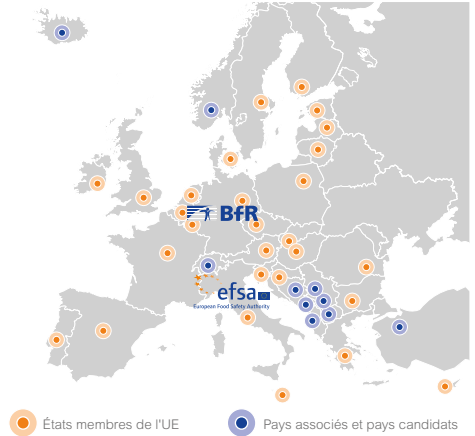
En 2000, avec son livre blanc, la Commission européenne a initié un nouveau cadre pour la sécu-

rité des aliments en Europe. Un nouveau concept pour une protection efficace et globale de la santé du consommateur a vu le jour : la sécurité des aliments doit être garantie à chaque phase de la production et de la transformation tout au long de la « filière alimentaire ». En 2002, l'EFSA (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) a été créée en tant que centre scientifique indépendant pour l'évaluation des risques au niveau de l'UE. La même année, le BfR a aussi été établi, celui-ci ayant une fonction similaire en Allemagne. Ces organismes, ainsi que d'autres récemment créés, furent l'origine d'un réseau d'institutions compétentes qui assure un lien entre le niveau national et européen, ainsi qu'entre les organismes des différents États membres.

Au niveau européen, l'évaluation des risques et leur communication est une mission assignée à l'EFSA, alors que la gestion des risques demeure du ressort de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne.

L'information du Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed – RASFF) européen est communiquée sur une base quotidienne entre les États membres et la Commission européenne. L'évaluation des risques est publiée par un grand nombre d'institutions nationales ainsi que par l'EFSA. Les médias et les organisations effectuant les tests fournissent aussi des informations qui augmentent la transparence pour le consommateur.

L'Almanach de l'UE sert de travail de référence, fournissant un aperçu des cadres légaux existant actuellement en matière de sécurité des aliments. C'est un exemple de la coopération constructive pratiquée entre tous les organismes impliqués dans la sécurité des aliments en Europe. L'EFSA ainsi que ses points de contact dans tous les États membres de l'UE et 10 pays voisins ont contribué à l'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments produit par le BfR. En tout, 38 profils de pays sont présentés.



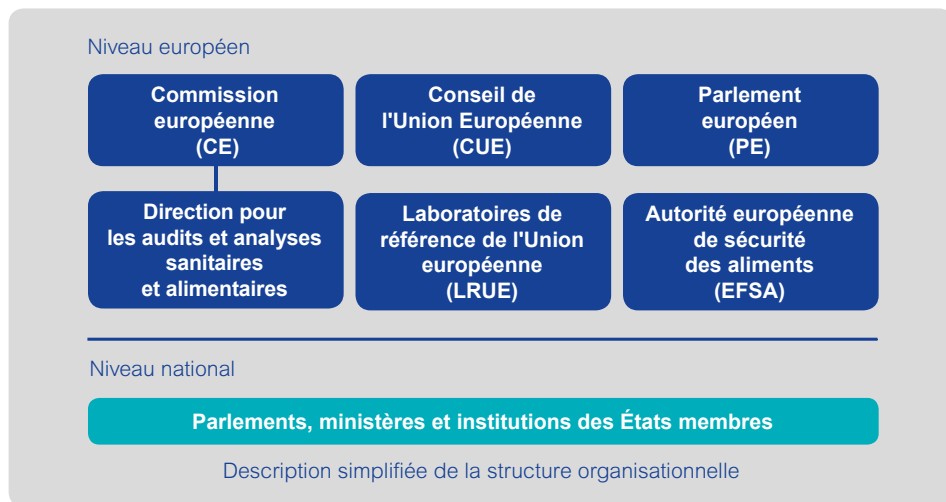
Réseau des points de contact de l'EFSA

Dans les États européens, la division du travail entre l'évaluation des risques, leur gestion et leur communication dispose de structures légales différentes. Certains pays, y compris l'Allemagne, préfèrent répartir la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques entre différentes institutions. D'autres pays rassemblent ces domaines d'activité au sein d'une seule institution.

Les institutions gouvernementales concernées, avec leurs missions et leurs fondements juridiques, concernant la sécurité des aliments et aliments pour animaux, peuvent être trouvées dans chaque profil de pays. Les profils établissent aussi si (et dans quelle mesure) un pays publie des évaluations de risques.

De manière intéressante, certains pays tendent à faire évaluer leurs risques par des experts externes (commissions), alors que dans d'autres, il s'agit généralement des institutions qui effectuent elles-mêmes cette mission. La répartition de la responsabilité entre le niveau national, régional et local dans un pays donné a aussi un impact sur l'efficacité de la réglementation de la sécurité des aliments. Cet aspect est souligné dans l'Almanach de l'UE en matière de sécurité des aliments pour chacun des 38 États européens décrits.

2 Sécurité des aliments au sein de l'Union européenne



Les règlements (CE) N° 178/2002 et N° 882/2004¹ sont les principaux fondements juridiques de la législation sur les aliments dans l'Union européenne (UE). La réglementation de l'UE s'applique à tous les États membres de l'UE sans que ceux-ci n'aient besoin de décréter des lois nationales.

Le règlement (CE) N° 178/2002 fixe les principes généraux et les spécifications de la loi sur les aliments au sein de l'UE. Il couvre toutes les étapes de la production et de la transformation des aliments tout au long de la filière alimentaire, « de la fourche à la fourchette ». En outre, il établit et spécifie les attributions de l'EFSA (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) et a créé le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed (Rapid Alert System

for Food and Feed – RASFF). Le règlement (CE) N° 882/2004 fixe les principes généraux des contrôles officiels menés pour s'assurer de la conformité à la législation relative aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux. Cela signifie que, au sein de l'UE, la mise en place d'un plan de contrôle national pluriannuel ainsi qu'un rapport en conséquence ont été imposés aux États membres.

Au niveau de l'UE, l'évaluation et la communication sur les risques sont institutionnellement distinctes de la gestion des risques. Si l'évaluation des risques est entreprise par l'EFSA, la gestion des risques de l'UE est traitée par la Commission européenne (CE). La communication sur les risques, le troisième élément de l'analyse des risques, est une compétence partagée entre les évaluateurs et les gestionnaires de risques.

¹ Le 14 décembre 2019 est défini comme date d'application générale du nouveau règlement européen de contrôle (VO (EU) 2017/625).

CE Commission européenne

- ▶ Législation européenne
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Politique de sécurité des aliments

Siège : Bruxelles, Belgique
<http://ec.europa.eu>



Il est du ressort de la CE de promouvoir l'intérêt général de l'UE dans son ensemble. Le « Collège des commissaires » (à l'heure actuelle, un commissaire par État membre) définit la politique et prend les décisions.

La CE est l'organe exécutif de l'UE : en tant que gardienne des traités, la CE a la responsabilité de s'assurer que la législation européenne est correctement mise en œuvre et appliquée dans tous les États membres de l'UE. En cas d'infractions ou de doutes sur l'interprétation de la législation européenne, c'est la Cour de justice de l'Union européenne qui a le dernier mot.

La CE est la seule institution qui a le droit de prendre une initiative législative. En pratique, les propositions d'actes législatifs (règlements, directives et décisions) sont préparées par des départements spécifiques de la CE. Par exemple, la Direction générale de la santé et des consommateurs de la CE (DG SANTE) prépare un projet de loi dans le domaine des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et de la santé des animaux et des plantes, tandis que la Direction générale de l'environnement prépare un projet de loi dans ce domaine.

La DG SANTE coordonne le RASFF. Elle collecte, vérifie et diffuse parmi les États membres et l'EFSA les informations relatives à la sécurité des aliments.

CUE Conseil de l'Union européenne

- ▶ Législation européenne
- ▶ Politique de sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : Bruxelles, Belgique
<http://www.europarl.europa.eu>



Le Conseil de l'Union européenne (CUE) est, avec le Parlement européen, le principal organe décisionnel de l'UE. Un ministre de chacun des gouvernements nationaux participe aux réunions du CUE. Le thème de la réunion détermine quel ministre y participera. Le ministre représente son État membre. Par exemple, les problèmes de sécurité des aliments sont traités lors des réunions du CUE « Agriculture et pêche » tandis que l'étiquetage des aliments est abordé pendant les réunions « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs ».

La législation européenne dans le domaine de la santé publique et de la sécurité des aliments, est adoptée par une « procédure de co-décision », qui est la principale procédure législative pour l'adoption des lois de l'UE. La « procédure de co-décision » signifie que le projet de loi doit être adopté à la fois par le CUE et le Parlement européen (PE).

PE

Parlement européen

- ▶ Politique de sécurité des aliments
- ▶ Législation européenne
- ▶ Gestion des risques

Siège : Strasbourg, France
<http://www.europarl.europa.eu>



EFSA

Autorité européenne de sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Parme, Italie
<http://www.efsa.europa.eu>



Le Parlement européen (PE) est élu par les citoyens de l'UE. Il est composé de 751 membres issus de 28 pays de l'UE et représente les intérêts de plus de 500 millions de personnes. Le fait que le PE soit directement élu par les citoyens permet de garantir la légitimité démocratique de la loi européenne.

Le PE exerce une supervision démocratique sur les institutions de l'UE et en particulier sur la CE. Le PE a le pouvoir d'approuver ou de rejeter l'investiture des commissaires et le pouvoir de censurer la CE dans son ensemble. Le PE partage avec le CUE l'autorité sur le budget de l'UE et peut donc influencer les dépenses de l'UE. À la fin de la procédure, il adopte ou rejette le budget dans son intégralité.

Le PE prépare aussi les projets de loi dans le domaine de la sécurité des aliments. Il est composé de 22 commissions permanentes : la « Commission permanente de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité des aliments » traite de la sécurité des aliments et de l'eau potable.

L'EFSA est une agence européenne indépendante et la clé de voûte de l'évaluation des risques quant à la sécurité des aliments et aliments pour animaux dans l'UE. En étroite collaboration avec les institutions nationales et dans le cadre d'une consultation ouverte avec les autres parties prenantes, l'EFSA émet des avis scientifiques indépendants et tient un discours clair et compréhensible sur les risques existants et émergents. En sa qualité d'autorité d'évaluation des risques, l'EFSA prépare des avis et recommandations scientifiques qui forment une base solide pour les politiques et la législation européennes afin de soutenir la CE, le PE et les États membres de l'UE dans les prises de décisions opportunes sur la gestion des risques. Toutes les évaluations de risques sont publiées sur le site Internet de l'EFSA.

Bien que l'EFSA reçoive des requêtes pour des évaluations de risques de la CE, du PE et des États membres, elle entreprend aussi un travail scientifique de sa propre initiative. Les attributions de l'EFSA couvrent l'évaluation des risques pour la sécurité des aliments et aliments pour animaux, la nutrition, la santé et le bien-être des animaux, la protection et la santé des plantes.

Direction pour les audits et analyses sanitaires et alimentaires

► Gestion des risques (inspection et contrôle)

Siège : Grange, Irlande

http://ec.europa.eu/food/audits_analysis_en



La Direction pour les audits et analyses sanitaires et alimentaires fait partie de la Direction générale de la santé et des consommateurs de la CE (DG SANTE) et ses activités sont décrites dans le règlement (CE) N° 882/2004 (articles 45 et 46).

La direction évalue la façon dont on se conforme à la réglementation de l'UE au sein de l'UE, ainsi que dans les pays qui n'en font pas partie mais qui exportent vers l'UE. Cela se fait principalement par des inspections des institutions compétentes dans les États membres et les pays qui ne font pas partie de l'UE.

La Direction pour les audits et analyses sanitaires et alimentaires fournit des informations sur les résultats de ses évaluations. Si cela s'avère pertinent, elle recommande également des mesures pour remédier aux défauts et surveille leur mise en œuvre. Les rapports d'inspection sont publiés sur internet avec les commentaires des pays inspectés.

LRUE Laboratoires de référence de l'Union européenne

- Analyses et diagnostics
- Harmonisation des méthodes de laboratoire

Les laboratoires de référence de l'Union européenne (LRUE) sont des laboratoires d'analyse désignés par les directives et la réglementation de l'UE. De nombreux LRUE font partie du Centre commun de recherche (Joint Research Centre – JRC), une Direction générale de la CE. Les LRUE

apportent un soutien technique et scientifique à la CE dans le domaine des tests diagnostiques et analytiques. Le domaine d'activité des LRUE comprend la mise en place de standards de test, de procédures de routine et de méthodes fiables dans toute l'UE, l'organisation de tests comparatifs, la formation d'analystes des laboratoires nationaux et la mise en réseau avec les laboratoires nationaux de référence. Les LRUE ont une vue d'ensemble des normes et pratiques internationales, des substances de référence, des réactifs et de leurs fournisseurs.

Les LRUE pour les aliments et denrées pour animaux figurent à l'annexe VII du règlement (CE) N° 882/2004 :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:165:0001:0141:EN:PDF>

3 Sécurité des aliments dans les États membres

3.1 Allemagne



Ministères et autorités publiques subordonnées dans les 16 États fédérés

Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments en Allemagne

En Allemagne, le fondement juridique central de la législation sur les aliments est le Code des denrées alimentaires de première nécessité et d'alimentation animale (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch – LFGB). Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Allemagne, l'évaluation des risques et leur gestion sont institutionnellement séparées au niveau fédéral. Cependant, au niveau régional (c.à.d. dans les 16 États fédérés) l'évaluation des risques et leur gestion ne sont pas institutionnellement séparées. En Allemagne, les lois sur la sécurité des aliments sont promulguées au niveau fédéral, cependant l'application et le contrôle au niveau régional sont sous la responsabilité des 16 États fédérés.

Les évaluations de risques sont en général publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

BMEL
Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture

► Politique agricole et sécurité des aliments

Siège : Bonn et Berlin
<http://www.bmel.de>

Le Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) est responsable de la politique agricole et de la sécurité des aliments. Dans le domaine de la sécurité des aliments, le BMEL prépare les projets de loi et publie les ordonnances. L'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR) est une autorité spécialisée relevant du portefeuille du BMEL. Il contribue à l'exécution de la législation en entreprenant des évaluations statutaires de risques, il conseille les cercles politiques. Concernant les questions administratives, l'Office fédéral pour la protection du consommateur et la sécurité des aliments (BVL) effectue un travail préparatoire pour le BMEL.

Le portefeuille du BMEL comprend aussi d'autres institutions fédérales de recherche comme par exemple l'Institut Max Rubner (MRI) dans le domaine de la nutrition et des aliments.

BMUB
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Protection de la nature, de la
Construction et de la Sûreté nucléaire

► Politique environnementale

Siège : Bonn et Berlin
<http://www.bmub.bund.de>

Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire (BMUB) est responsable de la prévention des risques de sécurité des aliments causés par les polluants dans l'environnement et introduits dans l'air, dans l'eau ou dans les sols du fait des activités humaines. L'Office fédéral de l'environnement (UBA), l'Office fédéral de la protection de la nature (BfN) et l'Office fédéral pour la protection contre les radiations (BfS) assistent le BMUB dans son travail en tant qu'autorités compétentes relevant de son domaine d'action. Une protection environnementale efficace contribue à la production d'aliments sains, dans une grande mesure, non contaminés. Le BMEL est responsable des autres secteurs de sécurité des aliments. Le BfR et le BVL, les autorités compétentes dans ce secteur, assistent le BMEL et le BMUB dans le domaine de la sécurité des aliments.

BfR
Institut fédéral allemand pour l'évaluation
des risques

- Évaluation des risques
- Communication sur les risques
- Point de contact de l'EFSA
- Recherche

Siège : Berlin
<http://www.bfr.bund.de/en>



Le domaine d'activité de l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR) comprend des évaluations de risques de type scientifique dans le cadre des procédures administratives, par exemple les autorisations de mise sur le marché pour les produits phytosanitaires, ainsi que du conseil en matière de politique. Les évaluations de risques du BfR sont utilisées par le BMEL, le BMUB et les autorités publiques régionales/locales comme base pour les mesures de gestion. Sans se laisser influencer par les intérêts économiques, politiques ou sociaux, le BfR a pour tâche d'évaluer les risques, d'identifier les nouveaux risques pour la santé et d'élaborer des recommandations pour les minimiser. Dans ce contexte, le BfR s'appuie sur le soutien de 15 comités d'experts indépendants, ce qui représente environ 200 membres dans l'ensemble. Dans sa capacité en tant qu'organe scientifique, le BfR joue d'une indépendance quant aux résultats de ses avis, il prépare des rapports d'experts sur l'évaluation des risques.

Le domaine d'activité du BfR comprend, entre autre, les nouveaux aliments, les ingrédients alimentaires, l'alimentation animale, les résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les compléments alimentaires, les zoonoses, les matériaux en contacts avec les aliments et les eaux minérales. Ses autres principaux domaines d'activité sont la recherche et

la communication transparente avec le grand public, les cercles scientifiques et les autres parties prenantes.

14 laboratoires nationaux de référence sont affectés au BfR en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

En plus de la sécurité des aliments, le BfR est aussi responsable des évaluations de risques dans le domaine de la sécurité des produits de grande consommation, cosmétiques, biocides et produits chimiques (REACH). Le BfR collecte aussi et évalue les annonces d'intoxications causées par les produits chimiques.

BVL

Office fédéral pour la protection du consommateur et la sécurité des aliments

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Brunswick et Berlin
<http://www.bvl.bund.de>



L'axe de travail principal de l'Office fédéral pour la protection du consommateur et la sécurité des aliments (BVL) est la gestion des risques. Dans le domaine de la sécurité des aliments, le BVL soutient la coopération entre le BMEL, le BMUB et les États fédérés. Avec les États fédérés, le BVL coordonne les programmes d'inspection et de contrôle des aliments pour assurer des procédures et des résultats comparables entre les 16 États fédérés d'Allemagne. Le BVL est le point de contact national pour le système d'alerte rapide (RASFF) de l'Union européenne. En temps de crise, il sert de centre de situation pour le groupe de gestion de crise du BMEL.

Le BVL est l'autorité réglementaire pour les produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires. Au cours de son processus de décision, le BVL s'appuie normalement sur les évaluations de risques du BfR. En se basant sur les évaluations de risques d'autres autorités, le BVL décide de l'application de cultures scientifiques expérimentales pour des plantes génétiquement modifiées. En outre, le BVL est partie prenante dans les autorisations de mise sur le marché des OGM dans l'UE pour l'alimentation humaine et animale.

Le laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE) pour les résidus des médicaments vétérinaires et contaminants dans les aliments d'origine animale et huit laboratoires nationaux de référence (NRL) sont affectés au BVL en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

Outre la sécurité des aliments, le rayon d'action du BVL s'étend entre autre, aux cosmétiques et aux denrées qui sont en contact avec les aliments consommés par les êtres humains.

UBA

Office fédéral de l'environnement

- ▶ Évaluation des risques

Siège : Dessau
<http://www.umweltbundesamt.de>

L'Office fédéral de l'environnement (UBA) est un service spécialisé relevant du domaine d'action du BMUB. Le Ministère fédéral de la Santé (BMG) est responsable aussi de la qualité des eaux potables ; le département des eaux potables de l'UBA apporte son assistance au BMG en qualité d'autorité responsable. Les autres missions statutaires comprennent l'information du grand public sur la protection environnementale.

**RKI
Institut Robert Koch**

► Recherche

Siège : Berlin
<http://www.rki.de>

À titre d'Institut fédéral relevant du Ministère fédéral de la Santé (BMG), l'Institut Robert Koch (RKI) est l'institution scientifique centrale du gouvernement pour la surveillance et la prévention des maladies ainsi que pour la recherche biomédicale. Les principales tâches du RKI incluent l'identification, la surveillance et la prévention des maladies, en particulier des maladies infectieuses. En vertu de son mandat légal, le RKI fournit une base scientifique pour la prise de décisions politiques relatives à la santé. Le RKI informe et conseille les ministères fédéraux compétents, en particulier le BMG, la communauté scientifique et, de plus en plus, le grand public.

Niveaux régional et local

L'Allemagne est constituée de 16 États fédérés, avec de grandes différences de taille entre eux (entre environ 1 et 18 millions d'habitants par État). Les 16 États allemands sont, en principe, responsables de l'application de la loi. L'application de la sécurité des aliments et des aliments pour animaux est donc de la responsabilité des États fédérés. Pour cette mission les États fédérés sont indépendants, c. à d. qu'ils ne sont pas tenus de suivre les instructions du gouvernement fédéral.

En Allemagne, les États fédérés sont responsables du contrôle des aliments. Pour assurer des procédures comparables dans chacun des 16 États fédérés, ceux-ci coordonnent leurs activités principalement dans les groupes de travail dans lesquels le niveau fédéral est aussi impliqué. Dans la plupart des États fédérés, le contrôle alimentaire est divisé en trois niveaux : tout en haut,

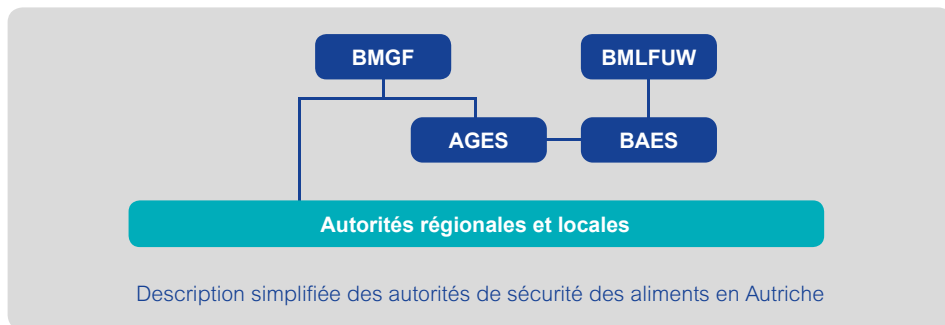
le ministère responsable coordonne le contrôle alimentaire. En-dessous, les autorités provinciales ou les bureaux du gouvernement régional sont responsables de la supervision des autorités de contrôle alimentaire dans les autorités de district ou municipales (« Kreise und Kreisfreie Städte »). Ces bureaux locaux pour le contrôle alimentaire et vétérinaire effectuent les investigations localement (http://www.bvl.bund.de/DE/01_Lebensmittel/01_Aufgaben/01_WerMachtWas/01_Landesbehoerden/lm_vet_ueberw_node.html).

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. German Federal Institute for Risk Assessment (Bundesinstitut für Risikobewertung – BfR) (EFSA Focal Point)
2. Federal Agency for Nature Conservation (Bundesamt für Naturschutz – BfN)
3. Robert Koch Institute (RKI)
4. Julius Kühn Institute (JKI) – Federal Research Institute for Cultivated Plants (Bundesforschungsinstitut für Kulturpflanzen)
5. Federal Office of Consumer Protection and Food Safety (Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit – BVL)
6. Friedrich-Loeffler-Institut (FLI), Federal Research Institute for Animal Health (Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit)
7. Max Rubner-Institut (MRI), Federal Research Institute of Nutrition and Food (Bundesforschungsinstitut für Ernährung und Lebensmittel)
8. German Nutrition Society (Deutsche Gesellschaft für Ernährung – DGE)
9. Research Institute of Child Nutrition (Forschungsinstitut für Kinderernährung – FKE)
10. German Environment Agency (Umweltbundesamt – UBA)

3.2 Autriche

Autriche



La loi sur la sécurité des aliments et la protection des consommateurs est le fondement juridique de la législation en Autriche. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Autriche, l'évaluation et la gestion des risques sont très distinctes sur le plan institutionnel. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet.

BMGF Ministère de la Santé et des Femmes

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Santé et bien-être des animaux
- ▶ Gestion des risques

Siège : Vienne
<https://www.bmgf.gv.at>



Le Ministère de la Santé et des Femmes (BMGF) est responsable de la politique de santé publique et de la sécurité des aliments. Il prépare les projets de loi dans le domaine de la sécurité des aliments en se basant sur les évaluations scientifiques de l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité des aliments (AGES). Le BMGF est responsable de la coordination des inspections des États sur les aliments et peut publier une réglementation nationale dans le domaine des aliments et des denrées pour animaux.

Le domaine d'activité du BMGF comprend les aliments, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, l'eau minérale, l'eau potable, les résidus des produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires, les appareils médicaux et les produits médicinaux. En outre, le BMGF est responsable de l'approbation d'études pilotes

concernant la culture des plantes génétiquement modifiées. Il a aussi la responsabilité d'approuver l'utilisation des OGM dans le cadre des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Le rayon d'action de BMGF dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour par exemple prendre en compte la santé et le bien-être des animaux.

BMLFUW
Ministère fédéral de l'Agriculture,
des Forêts, de l'Environnement et
de la Gestion de l'eau

- ▶ Politique agricole, sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Santé des plantes
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Vienne
<http://www.lebensministerium.at>



Le Ministère fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'eau (BMLFUW) est responsable de la politique agricole et de la sécurité des aliments lors de leur première production. Il prépare les projets de loi dans le domaine des denrées alimentaires et des eaux souterraines en se basant sur les évaluations scientifiques des risques par l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité des aliments (AGES). Le BMLFUW est autorisé à émettre des réglementations nationales quant aux denrées alimentaires et aux eaux souterraines.

Dans sa mission, le BMLFUW est soutenu par l'Office fédéral de la sécurité des aliments (BAES). Le rayon d'action du BMLFUW dépasse le domaine de la sécurité des aliments, pour couvrir aussi la santé des plantes et leur protection.

AGES
Agence autrichienne pour la santé et
la sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Recherche

Siège : Vienne
<http://www.ages.at>



L'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité des aliments (AGES) est une société à responsabilité limitée (GmbH), propriété du BMGF et du BMLFUW. L'AGES est mandatée par la République d'Autriche pour préparer les évaluations scientifiques des risques et conduire une communication transparente des risques auprès du grand public, des scientifiques et d'autres groupes intéressés et impliqués. Indépendante de tout intérêt scientifique, politique et social, l'AGES prépare les évaluations scientifiques des risques, identifie les nouveaux risques pour la santé et prépare les recommandations afin de les réduire. Le BMGF et le BMLFUW ainsi que des autorités locales se basent sur les évaluations de risques de l'AGES pour prendre leurs mesures de gestion.

Le secteur d'activité de l'AGES comprend la sécurité des aliments et des denrées pour animaux, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les OGM, les zoonoses, l'eau minérale, les résidus des produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires. L'AGES est aussi active dans le domaine de la santé animale, de la santé et de la protection des plantes, de la santé des sols, des engrais, des graines, de la santé des abeilles et de la protection contre les radiations. L'AGES est aussi impliquée dans une recherche

active. Elle dispose de laboratoires d'analyses scientifiques dans tous ses secteurs d'activité.

61 des laboratoires nationaux de référence en vertu du règlement (CE) N° 882/2004 et les laboratoires de référence dans les domaines de la médecine vétérinaire et humaine sont affectés à l'AGES.

L'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires est attribuée à l'Office fédéral des médicaments et des instruments médicaux (BASG). La BASG est aussi une autorité au sein de la structure organisationnelle de l'AGES. La BASG publie et surveille les autorisations de mise sur le marché des produits médicaux et des appareils médicaux.

BAES

Office fédéral de la sécurité des aliments

► Gestion des risques

Siège : Vienne

<http://www.baes.gv.at>



L'Office fédéral de la sécurité des aliments (BAES) fut implantée par la loi autrichienne sur la santé et la sécurité des aliments. Elle est associée à l'AGES est emploie les ressources disponibles pour œuvrer dans l'exécution des fonctions souveraines de l'AGES. La BAES est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des inspections par les États, des denrées alimentaires des animaux. La BAES est aussi l'autorité réglementaire des produits phytosanitaires. Le rayon d'action de la BAES dépasse le domaine de l'alimentation animale et de la santé des plantes.

Niveaux régional et local

L'Autriche est constituée de 9 États fédérés, divisés en 95 districts (15 districts urbains et 80 districts ruraux). Chaque district est en outre divisé en plusieurs municipalités. En fonction de la distribution des compétences statutaires, la responsabilité de la mise en œuvre des inspections est détenue par les autorités fédérales ou régionales des 9 États fédéraux.

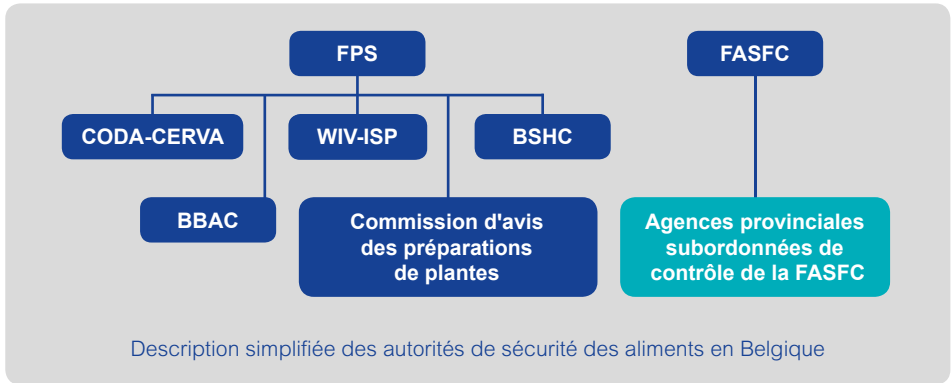
Le Ministère de la Santé et des Femmes (BMGF) a transféré la coordination et la mise en œuvre des inspections fédérales relatives à tous les aspects de la sécurité des aliments aux États fédéraux de l'Autriche (c.à.d. que les inspections de sécurité des aliments sont effectuées au niveau régional et local).

Par contraste, la coordination et la mise en œuvre des inspections relatives à l'alimentation animale ne sont pas déléguées aux États fédéraux, elles sont de la responsabilité de la BAES (c.à.d. de niveau national).

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Austrian Agency for Health and Food Safety (Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, AGES) (EFSA Focal Point)
2. Environment Agency Austria Ltd (Umweltbundesamt GmbH)
3. University of Natural Resources and Life Sciences Vienna (Universität für Bodenkultur Wien, BOKU)
4. University of Veterinary Medicine Vienna (Veterinärmedizinische Universität Wien)
5. University of Vienna (Universität Wien)

3.3 Belgique



Belgique

Le règlement (CE) N° 178/2002 et les lois nationales sur les denrées alimentaires sont le fondement juridique de la législation belge. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. En Belgique, plusieurs organisations indépendantes sont impliquées dans l'évaluation des risques de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, Cependant, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

FPS
Service public fédéral, santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Interlocuteurs OMS pour la sécurité des aliments et la nutrition

Siège : Bruxelles
<http://www.health.belgium.be>



Le Service public fédéral, santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (FPS) est une autorité fédérale. Il est responsable de la politique et de la législation dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, notamment les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, la contamination chimique et microbiologique, les allergènes, l'étiquetage et les revendications, les produits diététiques, les matériaux en contact

avec les aliments, l'eau potable, l'eau utilisée par les exploitants du secteur alimentaire, les zoonoses, les résidus de produits phytosanitaires, la santé des animaux et des plantes, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les médicaments vétérinaires.

Le FPS est responsable de l'élaboration des lois dans le secteur de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. La politique alimentaire du FPS repose sur une évaluation scientifique des risques. Les évaluations de risques sont effectuées par le Centre d'Étude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CODA-CERVA), l'Institut scientifique de Santé publique (WIV-ISP) et le Conseil Supérieur belge de la Santé (BSHC). Le BSHC assure le lien entre le gouvernement et le monde scientifique dans le domaine de la nutrition et de la sécurité des aliments (conseil nutritionnel, compléments alimentaires, produits diététiques, évaluation des risques des additifs alimentaires, contaminants chimiques ou microbiologiques, etc.).

Plusieurs autres institutions donnent des avis scientifiques au FPS sur la sécurité des aliments : le Conseil Consultatif de Biosécurité (BBAC), la Commission d'avis des préparations de plantes et dans des cas spécifiques, l'Agence fédérale pour la sécurité de la filière alimentaire (FASFC) ainsi que les départements académiques externes. Le FPS est l'autorité réglementaire des produits phytosanitaires. A contrario, l'autorité réglementaire pour les médicaments vétérinaires est l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (FAMHP) qui est l'autorité compétente et responsable de la supervision de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des médicaments à usage humain ou vétérinaire (y compris les médicaments homéopathiques, les médicaments à base de plantes, les préparations en pharmacie et officinales) ainsi que des appareils et accessoires médicaux, de même que des matières premières pour la préparation et la production de médicaments.

Le FPS apporte des fonds pour la recherche scientifique dans le secteur de la sécurité des aliments ainsi que de la santé des animaux et des plantes. Il existe des appels annuels à propositions, avec une approche « ascendante » (recherche libre) et « descendante » (recherche thématique).

Le rayon d'action du FPS dépasse le domaine de la sécurité des aliments, pour couvrir aussi, par exemple, la politique de nutrition, la santé des animaux, la protection des plantes, l'environnement, les cosmétiques, les biocides et REACH.

FASFC

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Plan de contrôle pluriannuel national

Siège : Bruxelles

<http://www.afsca.be/home-en>

<http://www.favv-afsca.fgov.be/scientificcommittee/>



L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (FASFC) est l'agence exécutive fédérale, responsable des contrôles et des inspections officiels, ainsi que de la définition et de l'exécution des normes opérationnelles applicables lors de la production d'aliments (de la fourche à la fourchette). L'agence effectue des contrôles officiels sur les aliments, les aliments pour animaux et les matériaux bruts à toutes les étapes de la filière alimentaire, notamment au niveau de la production, de la transformation, du stockage, du transport, du commerce, de l'import et de l'export d'aliments et de ses matières premières. La FASFC

supervise tous les contrôles officiels sur la base de plans de contrôles pluriannuels nationaux. En outre, elle est aussi responsable du contrôle de la santé animale et de la santé des plantes.

Pour remplir sa mission, la FASFC est soutenue par deux comités. Le comité consultatif comprend toutes les parties prenantes de la FASFC et émet des avis sur les questions de gestion des risques. Le comité scientifique est responsable de l'évaluation indépendante des risques et donne un avis scientifique sur les normes et la réglementation en matière de gestion des risques.

CODA-CERVA Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Bruxelles
<http://www.coda-cerva.be>



Le Centre d'études et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CODA-CERVA) est un institut de recherche fédéral pour la prévention des maladies animales infectieuses, y compris les zoonoses. Il participe à la recherche active et fournit un conseil expert, ainsi que des évaluations scientifiques sur les risques.

WIV-ISP Institut scientifique de santé publique

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Bruxelles
<http://www.wiv-isp.be>



L'Institut scientifique de santé publique (WIV-ISP) est un institut fédéral de recherche scientifique axé sur la santé publique et la surveillance des maladies humaines et des risques pour la santé. Il participe à la recherche active, donne des avis d'experts et effectue des évaluations scientifiques sur les risques. Concernant les aliments, le WIV-ISP se concentre en particulier sur leur microbiologie, la résistance aux antimicrobiens, les résidus toxiques et pharmacologiques, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les risques chimiques émergents.

Plusieurs laboratoires nationaux de référence (LNRs) se trouvent au WIV-ISP et au CODA-CERVA. Le BBAC est l'un des deux piliers (avec l'unité de biosécurité et biotechnologie du WIV-ISP) du système d'évaluation scientifique pour les OGM. Le secrétariat du BBAC est situé dans le WIV-ISP. Site internet du BBAC : <http://www.bio-council.be/Pages/Home.aspx>

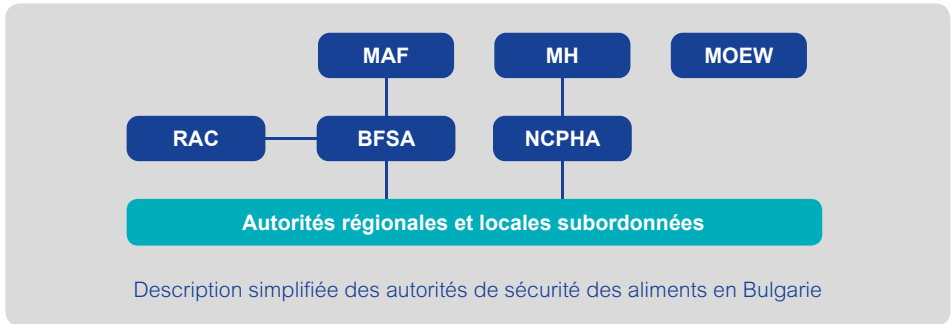
Niveaux régional et local

L'État fédéral de Belgique est constituée de 3 régions, 10 provinces et 589 districts. Les unités de contrôle provinciales de l'EFSA sont responsables de l'inspection des aliments. L'unité centrale de la FASFC est responsable de la coordination des inspections alimentaires. La surveillance des eaux potables est du ressort des autorités régionales.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Federal Public Service (FPS) Health, Food Chain Safety and Environment (EFSA Focal Point)
2. Belgian Federal Agency for the Safety of the Food Chain (FASFC) and Scientific Committee of the Federal Agency for the Safety of the Food Chain (SciCom-FASFC)
3. Scientific Institute of Public Health
4. CODA-CERVA (Veterinary and Agrochemical Research Centre)
5. Walloon Agricultural Research Centre (CRA-W)
6. Own Capital of the Institute for Agricultural and Fisheries Research
7. Ghent University
8. Centre d'Economie Rurale (CER Group)
9. University of Liege (Université de Liège)
10. Catholic University of Louvain (Université Catholique de Louvain)
11. KU Leuven
12. Hasselt University (Universiteit Hasselt)

3.4 Bulgarie



La loi sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Bulgarie. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Bulgarie, il existe une distinction institutionnelle entre l'évaluation des risques et la gestion des risques. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

En janvier 2011, le Parlement bulgare a décidé de mettre en place une nouvelle autorité publique portant le nom d'Agence bulgare de sécurité des aliments. Cette agence opère dans le cadre du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAF), elle est responsable de la sécurité des aliments et des aliments pour animaux à travers la filière alimentaire. L'agence opère depuis février 2011.

Le MAF est responsable de la politique agricole et de la sécurité des aliments et aliments pour animaux. Le MAF prépare les propositions de loi dans ce secteur, il est responsable de la mise en œuvre des contrôles officiels des denrées alimentaires et de l'alimentation animale.

MAF Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Sofia
<http://www.mzh.government.bg>

Au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAF) se trouve la Direction pour la santé animale et la sécurité des aliments. Elle est responsable du développement et de la coordination de la mise en œuvre de la politique du MAF dans le domaine de la sécurité et de la qualité des aliments, de la sécurité des aliments des animaux, ainsi que de la santé et du bien-être des animaux. En outre, la direction est responsable de l'harmonisation de la législation et de la coordination des autorités de contrôle au sein du ministère, ainsi que de la préparation du plan de contrôle national pluriannuel. Cela comprend, la coordination des activités de contrôle et d'inspection spécifiques avec le Ministère de la Santé (MH). La Direction pour la santé animale et la sécurité des aliments est également responsable des autorisations de mise sur le marché des organismes génétiquement modifiés (OGM).

MH
Ministère de la Santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Sofia
<http://www.mh.government.bg>



Le Ministère de la Santé (MH) est responsable de la politique de santé, ainsi que de la salubrité de l'eau minérale naturelle en bouteille, de l'eau de source et de l'eau de table (Directive 98/83/CE), de même que de l'investigation des foyers d'intoxication alimentaire. Autrefois, en matière de sécurité des aliments, le MH était responsable de l'harmonisation de la législation avec les dispositions européennes, ainsi que de la coordination de l'inspection des activités de contrôle qui sont menées par les Inspections sanitaires régionales. La plupart des évaluations de risques étaient préparées par le Conseil d'experts au sein du MH. Le conseil a été révoqué avec la création de l'agence bulgare pour la sécurité des aliments (BFSA) et du centre d'évaluation des risques (RAC).

Le secteur d'activité du MH comprend, entre autre, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les OGM, les contaminants et résidus des produits phytosanitaires et les matériaux en contact avec les denrées alimentaires. Deux laboratoires nationaux de référence sont affectés au MH en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MOEW
Ministère de l'Environnement et de l'Eau

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Sofia
<http://www.moew.government.bg>



Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MOEW) traite de la politique environnementale et de la gestion et de la protection de l'eau.

BFSA
Agence bulgare pour la sécurité des aliments

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Sofia
<http://www.babh.government.bg>



L'Agence bulgare de sécurité des aliments (BFSA) est une agence spécialisée du MAF. La BFSA incorpore l'ancien Service vétérinaire national, l'ancien Service phytosanitaire national, l'ancien Service national d'alimentation et des grains ainsi que les inspecteurs régionaux pour la salubrité des aliments. Ceux-ci étaient responsables du contrôle des aliments d'origine non animal dans les Inspections sanitaires régionales (autrefois Inspections régionales pour la protection et le contrôle de la santé publique), sous l'égide du MH, et de la conformité aux exigences de qualité des fruits et légumes frais (sous l'égide du MAF), suivant les normes de la Commission européenne pour leur mise sur le marché.

La BFSA est l'autorité gouvernementale compétente pour effectuer des contrôles officiels en Bulgarie en termes de problématiques phytosanitaires, de produits phytosanitaires et de fertilisants, d'activités vétérinaires, de santé et de bien-être des animaux, de produits accessoires pour animaux non destinés à l'alimentation humaine, d'aliments pour animaux, de matières premières, de produits alimentaires (à l'exception de l'eau minérale en bouteille, l'eau de source et de table), de matériaux et articles en contact avec les aliments, et de s'assurer, en matière de fruits et légumes frais, de la conformité aux normes de qualité de la Commission européenne, pour leur mise sur le marché. 14 départements/directions ont été formés dans la BFSA, conformément aux activités mentionnées ci-dessus.

Le bureau central de l'agence se trouve à Sofia. Elle dispose aussi de 28 directions de sécurité des aliments régionales réparties dans tout le pays, ainsi que de 4 structures spécialisées – l'Institut national de diagnostic et de recherche vétérinaire, le Laboratoire central de contrôle vétérinaire et de l'écologie, le Laboratoire central des essais et analyses chimiques et le Laboratoire central de mise en quarantaine des plantes.

sein de la structure du BFSA, une unité du budget de troisième niveau auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le RAC fournit des évaluations de risques scientifiques indépendantes sur la salubrité des aliments, la santé et le bien-être des animaux, les additifs aux denrées alimentaires, les OGM, les produits diététiques, la nutrition et les allergènes, les matériaux et articles destinés à être en contact avec les aliments, les enzymes, les substances aromatiques, les matières auxiliaires, les risques biologiques, les contaminants, la santé et la protection des plantes. Le RAC travaille en collaboration étroite avec l'EFSA et d'autres institutions scientifiques nationales et internationales dans le domaine de l'évaluation des risques alimentaires et de la salubrité des aliments. Le représentant du Forum consultatif de l'EFSA et le point de contact national de l'EFSA se trouvent au RAC.

RAC Centre d'évaluation des risques

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Sofia
<http://www.babh.government.bg>
<http://focalpointbg.com>



Avec l'adoption de la loi sur le BFSA et son code d'organisation, le Centre d'évaluation des risques (RAC) a été créé. Il est géré par un comité de direction et assisté par un comité consultatif. Le RAC est une entité juridique indépendante au

NCPHA Centre national de santé publique et d'analyses

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Sofia
<http://www.ncpha.government.bg>



Le Centre national de santé publique et d'analyses (NCPHA) est subordonné au MH, il traite de la protection de la santé, de l'éducation à la santé et de la nutrition. Il est responsable de la publication des évaluations de risques dans le domaine de la nutrition et de l'hygiène. Le NCPHA est aussi responsable des risques microbiologiques, contaminants, résidus de produits phytosanitaires, OGM, matériaux en contact avec les denrées alimentaires, métaux lourds, compléments alimentaires, additifs, nouveaux aliments et eaux minérales.

Niveaux régional et local

La Bulgarie est constituée de 28 régions administratives avec 264 villes et municipalités. Les Inspections aux niveaux local et régional sont menées par des autorités subordonnées au gouvernement central. Le MH et le MAF disposent tous deux de 28 services régionaux qui rendent compte de leurs activités au niveau central, auprès des ministères.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Risk Assessment Center (RAC) (EFSA Focal Point)
2. Food Research and Development Institute
3. National Center of Public Health and Analyses (NCPHA)
4. National Diagnostic and Research Veterinary Medical institute (NDRVMI)
5. Institute of Cryobiology and Food Technology (ICFT)
6. Agricultural University Plovdiv
7. Central Laboratory of Veterinary Control and Ecology
8. University of Food Technologies
9. The Stephan Angeloff Institute of Microbiology, Bulgarian Academy of Sciences
10. Maritsa Vegetable Crops Research Institute
11. Trakia University
12. Joint Genomic Center to Sofia University
13. Institute of Biology and Immunology of Reproduction Acad. "Kiril Bratanov", BAS
14. Institute of Soil Science, Agrotechnology and Plant Protection

3.5 Chypre

MOH

MOA

Autorités régionales et locales subordonnées

Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments à Chypre

La législation fondatrice pour les aliments de la République de Chypre est la loi sur les aliments (vente et contrôle), conforme au règlement (CE) N° 178/2002. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

À Chypre, il n'y a pas d'autorité de sécurité des aliments établie mais il y a le Comité de sécurité des aliments (FSC). En 2003, le FSC de Chypre a été établi par le Ministère de la Santé (MOH). Ses membres sont des représentants de toutes les autorités compétentes concernées (MOH, MOA, etc.) et des parties prenantes, y compris des municipalités et consommateurs.

MOH Ministère de la Santé, Comité de sécurité des aliments (FSC)

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Nicosie

<http://www.moh.gov.cy>

<http://www.moh.gov.cy/sgl>



Le Ministère de la Santé (MOH) traite de la politique de santé et de la sécurité sanitaire des aliments à Chypre. Son secteur d'activité comprend, par exemple, l'hygiène alimentaire, les aliments d'origine végétale, les crèmes glacées, le miel, les eaux potables et minérales, les compléments alimentaires, les organismes génétiquement modifiés (OGM), ainsi que les résidus des produits phytosanitaires et les polluants. En particulier, le MOH est responsable des échantillons, des inspections et des applications, du contrôle des aliments des laboratoires officiels, de l'élaboration des plans de contrôle nationaux pluriannuels conjointement avec le MOA, des évaluations et évaluations de risques des résultats d'analyses au sein du FSC.

Le Laboratoire général d'État (SGL) du MOH est membre du Forum consultatif de l'EFSA et le point de contact national de l'EFSA. Le Service

médical et de santé publique (MPHS) est le point de contact du RASFF. Le SGL mène des évaluations de risques sur les contaminants et autres produits chimiques toxiques en collaboration avec le MOH et le FSC.

Six laboratoires nationaux de référence sont affectés au MOH en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MOA
Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Nicosie
<http://www.moa.gov.cy>



Le Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement (MOA) est en charge de la politique agricole, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale à Chypre. Il prépare la législation dans le domaine des aliments d'origine animale (à l'exception des crèmes glacées et du miel) et des aliments pour animaux et il est responsable des inspections effectuées par l'État. Le Plan national des résidus chez les animaux et les produits animaux est effectué par le MOA conjointement avec le MOH. Le rayon d'action du MOA s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments, pour couvrir aussi, par exemple, la politique des médicaments vétérinaires, la protection des plantes, les zoonoses, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que l'enregistrement et l'approbation des établissements et des intermédiaires.

Le MOA est l'autorité autorisant les produits de médecine vétérinaire à Chypre et l'autorité de contrôle des pesticides et des médicaments vétérinaires à Chypre.

Quatre laboratoires nationaux de référence en vertu du règlement (CE) N° 882/2004 sont attachés au MOA.

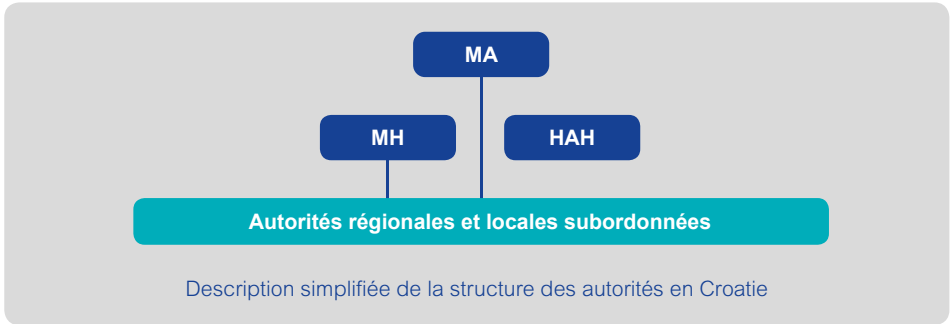
Niveaux régional et local

La république de Chypre dispose de six districts administratifs. Les niveaux locaux et régionaux sont subordonnés aux institutions de la sécurité des aliments de l'État central selon une chaîne directe d'instructions et sont responsables de la mise en œuvre des inspections. Cinq agences au niveau régional et six autres institutions au niveau local rendent compte au MOA. Dans le cadre de la santé publique, cinq agences ont été installées dans les districts administratifs. Huit des 24 municipalités disposent de leurs propres compétences de contrôle au niveau de l'hygiène alimentaire dans le secteur de la restauration et des traiteurs. Leurs activités sont supervisées par le MOH.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. State General Laboratory (SGL)
2. Veterinary Services
3. Department of Agriculture
4. Agricultural Research Institute
5. Environmental Health Services
6. University of Cyprus (UCY)
7. Cyprus University of Technology

3.6 Croatie



Le cadre légal de la sécurité des aliments en Croatie est assuré par la législation sur les aliments qui transpose les dispositions de la réglementation (CE) N° 178/2002. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Croatie, l'évaluation des risques est institutionnellement distincte de la gestion des risques. Les résultats des évaluations des risques sont publiés sur le site internet de l'Agence croate pour l'alimentation (HAH), à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

MA Ministère de l'Agriculture

- ▶ Politique agricole, santé animale, bien-être animal et santé des plantes
- ▶ Politique de sécurité des aliments et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Zagreb
<http://www.mps.hr>



Les attributions du Ministère de l'Agriculture (MA) incluent la préparation de la législation et du respect de celle-ci en matière de sécurité des aliments et d'aliments pour animaux, de la qualité et de l'hygiène ; il est aussi responsable de la politique agricole, des contrôles officiels, de la santé des plantes et de la santé et du bien-être des animaux. Le MA est l'autorité compétente pour les contrôles officiels dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, ce qui inclut les contrôles lors de la production primaire des aliments d'origine animale ou végétale, de même lors de la transformation, de l'importation, de l'exportation et de la vente au détail. Le MA développe un plan de contrôle national pluriannuel unique et désigne les laboratoires de référence of-

Croatie

fiels qui analyseront les denrées alimentaires et les aliments pour animaux pour préserver la santé et le bien-être des animaux, de même que la santé des végétaux. Le MA est responsable de l'information auprès du grand public s'il y a des motifs raisonnables de suspecter que des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux peuvent représenter un risque pour la santé humaine ou animale.

MH Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé
- ▶ Sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Zagreb
<https://zdravlje.gov.hr>



En collaboration avec le MA, le Ministère de la Santé (MH) a la responsabilité de proposer une législation dans le domaine de la sécurité des aliments, couvrant les denrées d'origine non animale, les compléments alimentaires, les aliments pour nourrissons et jeunes enfants, la nourriture à des fins médicales, les produits surgelés, les contaminants de denrées alimentaires, les additifs et les substances aromatiques, ainsi que les aliments fonctionnels. Le MH est également responsable des inspections sanitaires des aliments d'origine non animale, pendant la production, la transformation, l'import et l'export. Il est en outre en charge des inspections sanitaires dans les établissements de distribution de denrées alimentaires (pour les aliments d'origine animale et non-animale), à l'exception des établissements déjà agréés par le MA. Le MH coopère étroitement avec le MA afin de superviser et effectuer des contrôles officiels et de développer des plans de contrôle nationaux pluriannuels.

HAH Agence croate pour l'alimentation

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication des évaluations des risques
- ▶ Soutien scientifique et technique
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Osijek
<http://www.hah.hr>



L'Agence croate pour l'alimentation (HAH) est une autorité indépendante de type scientifique nommée par le gouvernement, relevant du portefeuille du MA. L'HAH assure un appui scientifique et technique pour toute question relevant de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, de la santé et du bien-être des animaux ainsi que des habitudes nutritionnelles, servant de base à l'évaluation des risques. L'HAH est également responsable de la communication des résultats d'évaluation des risques.

L'HAH travaille en étroite collaboration et communication avec plusieurs institutions nationales et internationales. Des experts indépendants nationaux soutiennent le travail de l'HAH par leur participation au comité scientifique, aux panels scientifiques et aux groupes de travail. L'HAH coopère aussi étroitement avec le MA et le MH pour le développement de plans de contrôle nationaux pluriannuels. Enfin, l'HAH est responsable de la mise en place et de la coordination d'un réseau national d'institutions dans le domaine de la sécurité des aliments. Le point de contact du Codex se trouve à l'Institut des normes de Croatie (HZN).

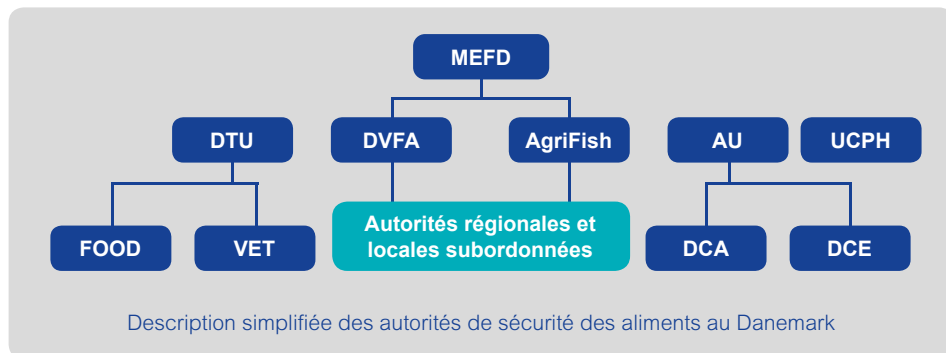
Niveaux régional et local

La Croatie est divisée en 20 comtés et la capitale Zagreb qui dispose aussi du statut de comté. Aux niveaux régional et local, l'inspection des denrées d'origine animale et non animale est effectuée par des inspecteurs vétérinaires et sanitaires d'État et des frontières. Les inspections locales et régionales sont coordonnées et supervisées par la Direction des inspections sanitaires et vétérinaires (MA), la Direction de la politique de qualité et phytosanitaire (MA) et la Direction de la promotion de la santé (MH).

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Croatian Food Agency (Hrvatska agencija za hranu, HAH) (EFSA Focal Point)
2. Croatian Veterinary Institute (Hrvatski Veterinarski Institut)

3.7 Danemark



La loi danoise sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments au Danemark. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux. Au Danemark, l'évaluation des risques est institutionnellement distincte de la gestion des risques. Certaines évaluations de risques sont publiées et d'autres pas.

MEFD
Ministère de l'Environnement et de l'Alimentation du Danemark

► Politique agricole, sécurité des aliments

Siège : Copenhague
<http://www.fvm.dk>

Le Ministère de l'Environnement et de l'Alimentation du Danemark (MEFD) est chargé de la politique environnementale et agricole ainsi que de la sécurité des aliments au Danemark. Le MEFD prépare les projets de loi dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Le travail concernant la sécurité des aliments du MEFD est soutenu par deux autorités spécialisées : l'Administration alimentaire et vétérinaire danoise (DVFA) et l'Agence danoise AgriFish (AgriFish).

Le champ d'action du MEFD dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte la nutrition, la santé des plantes et celle des animaux ainsi que de leur protection.

DVFA Office alimentaire et vétérinaire danois

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Copenhague
<http://www.fvst.dk>



En tant qu'autorité spécialisée, subordonnée au MEFD, l'Office alimentaire et vétérinaire danois (DVFA) est responsable de la gestion des risques dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Le DVFA est responsable des inspections des denrées alimentaires et des aliments pour animaux dans tout le pays. Les évaluations de risques de l'Institut national de l'alimentation, Université technique du Danemark (DTU), sont utilisées par le DVFA comme base pour les mesures de gestion dans le domaine de la sécurité des aliments. Les évaluations de risques du Centre danois pour l'alimentation et de l'agriculture (DCA), Université d'Aarhus, servent de base à le DVFA pour les mesures de gestion dans le domaine de l'alimentation.

Le secteur d'activité du DVFA comprend, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, l'eau minérale, les résidus des produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires. Le rayon d'action du DVFA dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte l'information des consommateurs, l'étiquetage des aliments et les conseils nutritionnels.

AgriFish Agence danoise Agrifish

- ▶ Gestion des risques

Siège : Copenhague
<http://www.agrifish.dk>



En tant qu'autorité spécialisée assistant le MEFD, l'agence danoise AgriFish (AgriFish) a la charge des secteurs suivants : agriculture, pêche et aquaculture, plantes et horticulture. Le domaine d'activité d'AgriFish comprend, entre autre, les résidus de produits phytosanitaires et la santé des plantes. Sept laboratoires nationaux de référence sont affectés à AgriFish en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

DTU L'Institut national de l'alimentation, Université technique du Danemark

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche
- ▶ Aide à la décision basée sur la recherche
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Surveillance et contrôle
- ▶ Plan d'action
- ▶ Diagnostiques
- ▶ Formation
- ▶ Laboratoire de référence

Siège : Copenhague
<http://www.food.dtu.dk>



L'Institut national de l'alimentation, Université technique du Danemark (DTU), recherche et communique des solutions durables et à valeur ajoutée dans les domaines de l'alimentation et de la santé, pour le bien de la société et de l'in-

dustrie. L'institut fait la différence en produisant des connaissances et des solutions techniques qui préviennent les maladies et promeuvent la santé, permettant de nourrir la population croissante et de développer une production durable de la nourriture.

Les missions de l'institut sont effectuées grâce à une coopération interdisciplinaire unique entre les disciplines que sont la nutrition, la chimie, la toxicologie, la microbiologie, l'épidémiologie et la technologie.

L'institut joue le rôle de laboratoire national de référence concernant la contamination chimique et microbiologique de la nourriture en vertu de la réglementation (CE) N° 882/2004. En outre, l'Institut national pour l'alimentation est aussi le laboratoire de référence de l'UE pour les pesticides dans les céréales et les denrées alimentaires, ainsi que pour la résistance aux antimicrobiens. L'institut est aussi un centre de collaboration pour l'OMS concernant la résistance aux antimicrobiens pour les pathogènes d'origine alimentaire et la surveillance de la contamination des aliments.

Prodiguer des conseils scientifiques et une évaluation des risques à l'Office alimentaire et vétérinaire danois, est l'une des principales attributions de l'Institut vétérinaire national, Université technique du Danemark, basée sur une forte compétence et expertise scientifique concernant les maladies à déclaration obligatoire et relatives à la production dans les animaux domestiques et les poissons. Le département fonctionne comme un laboratoire de référence national pour les maladies animales et est nommé laboratoire de référence européen pour les maladies des poissons. En outre, le département fournit des outils pour surveiller et contrôler les maladies, l'utilisation des antimicrobiens et la résistance à ceux-ci afin de soutenir la mise en place de systèmes de production de bétail avec des animaux sains, garantissant ainsi un approvisionnement en nourriture sûr et sécurisé.

UCPH
Université de Copenhague

► Recherche

Siège : Copenhague
<http://www.ku.dk>



L'Université de Copenhague (UCPH) fait de la recherche et prodigue une formation basée sur la recherche dans le domaine des sciences vétérinaires et de l'alimentation. Les principaux domaines d'intérêts de l'EFSA sont les nouveaux aliments, le génie génétique, la sécurité des aliments microbienne, les zoonoses, la résistance antimicrobienne, la santé et le bien-être des animaux ainsi que la nutrition humaine.

DCA
Centre danois pour l'alimentation et l'agriculture, Université d'Aarhus (AU)

- Recherche
- Services du secteur public national et international
- Évaluation des risques

Siège : Foulum, Tjele
<http://dca.au.dk>



Le domaine d'activité du Centre danois pour l'alimentation et l'agriculture (DCA), Université d'Aarhus, comprend les évaluations de risques basées sur la recherche dans le domaine de la sécurité des aliments pour animaux. Le DCA apporte du conseil et des solutions basés sur la recherche, y compris des évaluations de risques utilisées par le MEFD, l'Agence danoise AgriFish et l'Administration alimentaire et vétérinaire danoise, comme base de réglementation et de travail législatif. Le DCA coopère avec le DCE pour remplir ses missions, c. à d. pour le MEFD, dans

les domaines où leurs compétences sont complémentaires.

Le champ d'action du DCA comprend :

- ▶ Le bétail : systèmes de production et gestion, élevage, santé, bien-être, alimentation et sécurité des aliments, clonage, OGM
- ▶ Qualité des aliments : assurance qualité, systèmes de production, approvisionnement, transformation, stockage, nutrition, évaluation des expositions, nanotechnologies
- ▶ Santé des plantes : produits phytosanitaires, y compris les tests d'efficacité et l'évaluation
- ▶ Plantes : gestion de la production, élevage, biotechnologies, climatologie, agro-écologie
- ▶ Interactions entre le climat, les sols, les plantes, les animaux et les humains dans les systèmes agricoles
- ▶ Culture biologique

DCE

Centre danois pour l'environnement et l'énergie, Université d'Aarhus (AU)

- ▶ Recherche
- ▶ Services du secteur public national et international
- ▶ Évaluation des risques

Siège : Roskilde, Silkeborg
<http://dce.au.dk/en>



Le Centre danois pour l'environnement et l'énergie (DCE), Université d'Aarhus apporte du conseil et des solutions basés sur la recherche au Ministère de l'Environnement, au Ministère de l'Énergie, des Services et du Climat, ainsi qu'à d'autres. Le DCE coopère avec le DCA pour remplir ses missions, c.à.d. pour le MEFD, dans les domaines où leurs compétences sont complémentaires.

Le champ d'action du DCE comprend des domaines dans lesquels les considérations environnementales sont d'une importance capitale pour évaluer les aliments, les aliments pour animaux et leur production, tels que :

- ▶ Les contaminants de la filière alimentaire
- ▶ Les OGM (ex. : évaluation des risques environnementaux, étude des plantes invasives et diversité microbienne)
- ▶ Les produits phytosanitaires et leurs résidus (ex. : éco-toxicologie, scénarios d'expositions, modèles et écosystèmes)
- ▶ La santé des plantes (ex. : évaluation des risques parasitaires)

Le DCE est impliqué dans le développement de directives pour l'évaluation des risques ; il est compétent dans les domaines suivants : antibiotiques, régulateurs de croissance et faune ou flore concernant la dispersion des maladies émergentes.

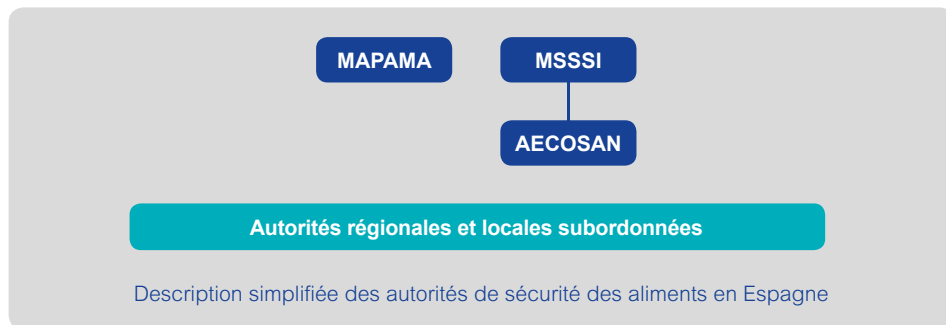
Niveaux régional et local

Les niveaux régionaux et locaux au Danemark sont constitués de cinq régions et de 98 districts. La DVFA est constituée de trois agences locales de contrôle vétérinaire et de cinq agences locales de contrôle des aliments. Les agences locales font partie intégrante de la DVFA.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Technical University of Denmark (EFSA Focal Point)
2. Aarhus University (AU)
3. University of Copenhagen

3.8 Espagne



Le règlement (CE) N° 178/2002 est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Espagne. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Espagne, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

En Espagne, au niveau national, la responsabilité globale de l'organisation et du fonctionnement des systèmes de contrôle se partage entre les deux principaux ministères : le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement et le Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité.

Le Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité est principalement responsable de la sécurité des aliments. Il est également responsable du contrôle de toutes les denrées alimentaires importées et exportées, par l'intermédiaire de sa Direction générale de la santé publique, de

la qualité et de l'innovation. La plupart des autres responsabilités du ministère en matière de sécurité des aliments incombent à l'Agence espagnole de la consommation, de la sécurité des aliments et de la nutrition (AECOSAN). Les autorités centrales espagnoles conservent la responsabilité globale de la coordination de l'exécution des contrôles.

MAPAMA Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Madrid
<http://www.mapama.gob.es/es/>



Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement (MAPAMA) est chargé de la politique agricole, de la politique agroalimentaire, de la sécurité de aliments pour animaux, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale et végétale lors de la production primaire et de la fraude alimentaire. Le MAPAMA prépare les projets de loi, il est responsable de la coordination des inspections alimentaires menées par l'État dans ce secteur, y compris les contrôles à l'import et à l'export.

Le MAPAMA est point de contact national en matière de fraude alimentaire. Il fait partie du Système d'assistance et de coopération administratives (système AAC).

Le MAPAMA est aussi responsable de la préparation de l'évaluation des risques quant aux résidus des produits phytosanitaires et de l'alimentation animale. C'est l'autorité réglementaire des produits phytosanitaires.

Le domaine d'activité du MAPAMA comprend les organismes génétiquement modifiés (OGM) (les semences et des matériels de propagation, alimentation animale, applications et production de l'industrie agroalimentaire)², les zoonoses et les médicaments vétérinaires. Le MAPAMA est l'autorité réglementaire en matière de pesticides, ce qui signifie qu'il enregistre, autorise et encadre l'utilisation des pesticides. Cependant, avant d'autoriser l'usage de pesticides, le MAPAMA consulte l'AECOSAN en matière de résidus de pesticides ; le MSSSI pour évaluer la sécurité de l'utilisateur et il évalue, par ses propres moyens, l'efficacité des pesticides concernés et leur impact sur l'environnement. Le champ d'action du MAPAMA dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure la santé des plantes ainsi que la santé et le bien-être des animaux.

Quatre laboratoires nationaux de référence sont rattachés au MAPAMA en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MSSSI
Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : Madrid
<http://www.msssi.es>



Le Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité (MSSSI) est chargé de la politique de santé et de la sécurité des aliments. Le sous-programme de contrôle des résidus aux postes d'inspection frontaliers (FIP) à l'importation (soumis au programme de contrôle des résidus appliqué par les autorités régionales, au niveau national) est mis en œuvre par le MSSSI (Sous-direction générale de la santé extérieure ; Direction générale de la santé publique, de la qualité et de l'innovation). Il inclut les denrées alimentaires d'origine animale et végétale.

Le domaine de compétences du MSSSI s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour intégrer la nutrition. Au sein du MSSSI, l'Agence espagnole de la consommation, de la sécurité des aliments et de la nutrition (AECOSAN) s'occupe de la plupart des questions de sécurité des aliments.

L'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires est l'Agence espagnole du médicament et des produits de santé, une agence subordonnée au MSSSI.

² La responsabilité en matière de décisions nationales sur les OGM relève de la compétence du Comité espagnol interministériel sur les OGM.

AECOSAN

Agence espagnole pour la consommation, la sécurité des aliments et la nutrition

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Madrid

<http://www.aecosan.mssi.gob.es>



L'Agence espagnole pour la consommation, la sécurité des aliments et la nutrition (AECOSAN) est née du regroupement de l'Institut national de la consommation (INC) et de l'Agence espagnole de la sécurité des aliments et de la nutrition (AESAN). La fusion de ces deux institutions a renforcé le rôle de l'Agence qui est responsable de la sécurité des aliments et de la protection des consommateurs.

L'AECOSAN est une autorité spécialisée, relevant du MSSSI. L'AECOSAN est l'autorité compétente pour tous les projets législatifs concernant la sécurité des aliments en Espagne, ce qui inclut la transposition des directives de l'UE dans la législation nationale, ainsi que l'élaboration de nouvelles réglementations nationales.

L'AECOSAN prépare des rapports d'experts sur l'évaluation des risques, notamment en ce qui concerne les nouveaux aliments, les résidus phytosanitaires, les compléments alimentaires, les zoonoses, les eaux minérales, etc. L'AECOSAN est assisté par le Comité scientifique qui se compose d'experts externes, indépendants. Ce comité a deux départements : le département de la protection des consommateurs et celui de la sécurité des aliments qui publie des rapports scientifiques actualisés sur les risques biologiques, chimiques, technologiques et nutritionnels. L'AECOSAN

prépare des recommandations pour réduire les risques et identifie les nouveaux risques pour la santé. L'AECOSAN est aussi responsable de la gestion des risques biologiques, chimiques et nutritionnels, y compris les OGM (aliments).

Ses principales attributions incluent également de communiquer avec transparence avec le grand public, les cercles scientifiques ou d'autres parties prenantes. L'AECOSAN est aussi impliquée dans la coordination des inspections alimentaires menées par l'État ainsi que dans la coordination et la programmation des contrôles officiels en matière de sécurité des aliments. Le champ d'action de l'AECOSAN s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour intégrer la nutrition ainsi que la promotion d'un régime sain et des droits des consommateurs.

Deux laboratoires nationaux de référence sont rattachés à l'AECOSAN en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. L'AECOSAN dispose d'un laboratoire national de référence (Centre national des aliments, CNA) et d'un laboratoire européen de référence pour les biotoxines marines (LRUEMB). En outre, le Centre de recherche et de contrôle de la qualité (CICC) dépend également de l'AECOSAN. Le CICC est un groupe de laboratoires où toutes sortes de produits, issus du marché espagnol, sont analysés pour vérifier leur conformité aux réglementations techniques et sanitaires ainsi qu'aux normes de qualité qui leur sont applicables.

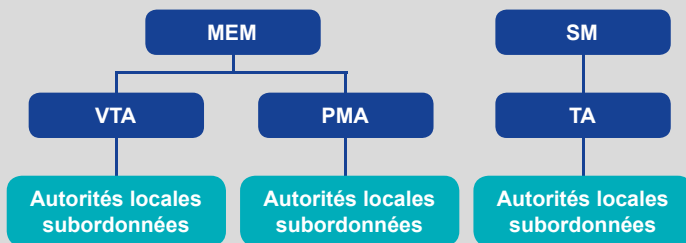
Niveaux régional et local

Du point de vue administratif, l'Espagne est constituée de 17 régions autonomes, aux niveaux régional et local ainsi que de deux villes autonomes (Ceuta et Melilla) et de 52 provinces. Certaines autorités régionales de sécurité des aliments réalisent des évaluations de risques à leur propre niveau. La mise en œuvre des inspections des denrées alimentaires et de l'alimentation animale dépend des autorités régionales et locales.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Spanish Agency for Consumer Affairs, Food Safety and Nutrition (AECOSAN) (EFSA Focal Point)
2. Spanish National Research Council (Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas, CSIC)
3. Agri-Food Laboratory (Laboratori Agroalimentari)
4. Departamento de Nutrición, Bromatología y Tecnología de los Alimentos, Facultad de Veterinaria, Universidad Complutense
5. Universidad Complutense de Madrid
6. Universitat de les Illes Balears
7. Drug Analysis Service – Universidad Autónoma de Barcelona (Facultad de Veterinaria)
8. Agència Catalana de Seguretat Alimentària (ACSA)
9. Institute of Agriculture and Food Research and Technology (IRTA)
10. Laboratory of Mycology (UCM)
11. Nutrición y Bromatología, Facultad de Veterinaria, Universidad de Murcia
12. Institute of Nutrition and Food Technology (INYTE)
13. Salvet Group
14. ELIKA – Basque Foundation for Agrofood Safety
15. University of Santiago de Compostela
16. Basque Institute for Agrarian Research and Development (NEIKER)
17. Institute of Health Carlos III (Instituto de Salud Carlos III, ISCIII)
18. National Institute for the Agricultural and Food Research and Technology (INIA)
19. University of Almeria (Universidad de Almería, UAL)
20. University of the Basque Country (UPV/EHU)
21. Universitat Rovira i Virgili
22. University of Valencia
23. Ministry of Agriculture, Food and Environment, including:
 - Laboratorio Arbitral Agroalimentario (LAA)
 - Laboratorio Central de Veterinaria (LCV)
24. Fundació Centre de Recerca en Economia i Desenvolupament Agroalimentari UPC-IRTA (CREDA)
25. University of Barcelona (UB)
26. Universidad de Córdoba
27. Universidad de Sevilla
28. University of Vigo (Universidade de Vigo)
29. Polytechnic University of Valencia (Universitat Politècnica de València)
30. Universidad de las Palmas de Gran Canaria
31. Canary Health Service (Servicio Canario de la Salud)
32. University of Castilla-La Mancha (Universidad de Castilla-La Mancha, UCLM)
33. Universidad de León
34. University Jaume I (Universitat Jaume I de Castellón)

3.9 Estonie



Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments en Estonie

La loi sur la sécurité des denrées alimentaires et celle sur les aliments pour animaux est le fondement juridique de la législation en Estonie. Ces lois décrivent les dispositions prises quant à l'hygiène, l'étiquetage et le contrôle, ainsi que les agences de régulation ou les autorités compétentes et responsables dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Estonie, il n'y a aucune séparation institutionnelle stricte entre l'évaluation des risques et leur gestion, cependant certains aspects procéduraux sont séparés. Il n'y a pas de procédure préétablie concernant la publication des résultats de l'évaluation des risques, cependant en fonction de leur importance, ils peuvent être publiés et/ou sont disponibles sur demande.

MEM Ministère des Affaires rurales

- ▶ Politique agricole et sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Coordination des évaluations des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Tallinn
<http://www.agri.ee>



Le Ministère des Affaires rurales (MEM) est chargé de la politique agricole et, en particulier, de la sécurité des aliments en Estonie. Le MEM prépare les projets de loi dans le domaine de l'alimentation humaine et animale et coordonne la performance des missions publiques en matière de sécurité des aliments. L'Office vétérinaire et alimentaire (VTA) et l'Office agricole (PMA) facilitent le travail du MEM dans leur attribution en tant qu'autorités compétentes et organes exécutifs. Ils sont responsables du contrôle officiel de l'alimentation animale et humaine. Concernant les questions relatives aux organismes géné-

tiquement modifiés (OGM), le MEM collabore étroitement avec le Ministère de l'Environnement (KKM) et celui des Affaires sociales (SM).

Il existe deux laboratoires nationaux de référence (Laboratoire vétérinaire et de l'alimentation, Centre de recherche agricole) attachés au MEM selon le règlement (CE) N° 882/2004. Le champ d'action du MEM dépasse le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux pour, par exemple, inclure la santé des plantes et la santé et la protection des animaux.

SM Ministère des Affaires sociales

- ▶ Politique de santé
- ▶ Gestion des risques

Siège : Tallinn
<http://www.sm.ee>



Le Ministère des Affaires sociales (SM) est en charge de la politique de santé en Estonie. Il prépare les projets de loi dans le domaine de l'eau potable, des eaux minérales et des eaux de source. Le SM, le MEM et le KKM travaillent ensemble dans le domaine des OGM. L'Office sanitaire (TA) et l'Agence publique du médicament (RA) assistent le SM dans son travail et sa capacité en tant qu'autorités compétente. La RA est l'autorité réglementaire pour les médicaments vétérinaires en Estonie, sauf pour ce qui est de leur utilisation par les vétérinaires et les détenteurs d'animaux.

Le domaine d'activité du SM s'étend aux questions de nutrition dans les institutions publiques en Estonie (valeur nutritive des aliments, nutrition diversifiée et équilibrée).

TA Office de la santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Tallinn
<http://www.terviseamet.ee>



L'Office de santé (TA) est subordonné au SM. Le TA est responsable de l'évaluation des risques, des mesures de gestion des risques et de leur communication dans le domaine de l'eau potable, des eaux minérales et des eaux de source.

Le TA est l'autorité compétente en ce qui concerne les eaux minérales naturelles et l'eau potable, il contrôle et coordonne les missions des autorités régionales et locales concernées.

Deux laboratoires nationaux de référence sont affectés au TA en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

VTA Office alimentaire et vétérinaire

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Tallinn
<http://www.vet.agri.ee>



L'Office alimentaire et vétérinaire (VTA) est subordonné au MEM. L'axe principal du travail du VTA est la gestion des risques et leur communication. Le VTA contrôle et coordonne les différentes missions des autorités locales. L'évaluation des

risques est sous-traitée aux instituts de recherche et aux universités.

Les activités du VTA comprennent, entre autres, l'alimentation animale, les matériaux en contact avec les aliments, les compléments alimentaires, les OGM, les zoonoses, les nouveaux aliments et les résidus des médicaments vétérinaires. Le domaine d'activité du VTA s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, pour couvrir, par exemple, la santé et le bien-être des animaux, la production biologique et l'élevage, ainsi que le contrôle du marché.

PMA Office agricole

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Saku
<http://www.pma.agri.ee>



L'Office agricole (PMA) est subordonné au MEM. Le rayon d'action du PMA comprend l'évaluation des risques, la gestion des risques et leur communication quant aux produits phytosanitaires (plant protection products – PPP). Le PMA est l'autorité réglementaire autorisant les PPP (notamment les pesticides). Le PMA contrôle aussi l'utilisation des PPP pour s'assurer que la réglementation en vigueur est suivie.

Le champ d'action du PMA s'étend au-delà du domaine des produits phytosanitaires, pour couvrir, par exemple, la santé des plantes.

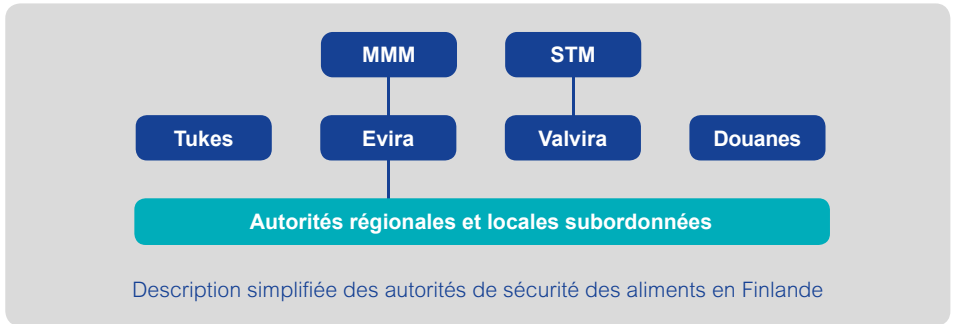
Niveaux régional et local

Le VTA dispose d'une agence locale dans chacune des 15 régions d'Estonie. Ces agences locales portent le nom de Centre vétérinaire, elles sont responsables de la mise en œuvre de la législation et des inspections sur l'alimentation humaine et animale. Le PMA a aussi une agence locale dans chaque région, laquelle est chargée de la santé des plantes et du contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le VTA est constitué d'une autorité centrale et de quatre agences régionales appelées Services du conseil sanitaire qui sont eux-mêmes répartis dans 15 comtés.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Ministry of Rural Affairs (EFSA Focal Point), including:
 - Food Safety Department (FSD)
 - Plant Health Department
 - Research and Development Department
 - IT Department
2. Estonian Environmental Research Centre (Eesti Keskkonnauuringute Keskus OÜ)
3. Estonian University of Life Sciences (Eesti Maaülikool, EMÜ)
4. Estonian Veterinary and Food Laboratory
5. University of Tartu
6. National Institute for Health Development
7. Veterinary and Food Board

3.10 Finlande



La loi finlandaise sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Finlande. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux. Bien qu'il n'y ait aucune séparation institutionnelle stricte entre l'évaluation des risques et leur gestion en Finlande, les aspects procéduraux entre l'évaluation des risques et leur gestion sont séparés. Les évaluations de risques sont publiquement disponibles.

MMM Ministère de l'Agriculture et des Forêts

- ▶ Sécurité des aliments et aliments pour animaux
- ▶ Gestion des risques

Siège : Helsinki
<http://mmm.fi/en/frontpage>



La responsabilité ministérielle de la sécurité des aliments et des aliments pour animaux est centralisée au sein du Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MMM). Il en porte la responsabilité politique et législative. Le champ d'action du MMM comprend l'alimentation animale, le bien-être animal, la santé animale, la santé et la protection des plantes. La responsabilité du MMM pour les produits animaux inclut toutes les étapes de la transformation, sauf la distribution.

Trois laboratoires nationaux de référence sont affectés au MMM, en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

STM

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

- ▶ Politique alimentaire
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Helsinki
<http://stm.fi/en/frontpage>



Dans le secteur alimentaire, le Ministère des Affaires sociales et de la Santé (STM) est en charge de la politique alimentaire, y compris de la législation sur l'eau potable. Le Conseil du génie génétique au STM est responsable de la coordination des activités conformément aux directives du génie génétique de la CE.

Evira

Autorité finlandaise pour la sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Helsinki, plusieurs sièges régionaux
<https://www.evira.fi/en>



L'Autorité finlandaise pour la sécurité des aliments (Evira) opère sous la direction du MMM. C'est l'autorité centrale dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux en Finlande. Elle joue un rôle essentiel dans le développement et la mise en place du programme national du contrôle des aliments couvrant la filière alimentaire de « la fourche à la fourchette ». Certaines des inspections sont directement effectuées par

l'Evira, toutefois la responsabilité principale en incombe aux autorités municipales et régionales.

L'Evira est responsable de l'évaluation scientifique des risques et conduit la recherche scientifique sur la sécurité des aliments. Elle joue aussi le rôle de lien avec les consommateurs et organise la communication sur les risques.

Le Centre finlandais des zoonoses qui se trouve au sein de l'Evira assure la fonction d'organisme de coopération entre l'Evira et l'Institut national de la santé et du bien-être (THL). Une coopération étroite est ainsi assurée entre les experts concernés dans le domaine de la sécurité de l'alimentation et des aliments pour animaux, ainsi que celui de la santé publique et animale.

Le champ d'action de l'Evira s'étend au domaine des aliments, de l'hygiène alimentaire, des nouveaux aliments, des zoonoses, des organismes génétiquement modifiés (OGM), de l'eau en bouteille et de la qualité de l'eau dans la production d'aliments, d'aliments pour animaux, des résidus et de la sécurité du consommateur, ainsi que des contaminants et des compléments alimentaires.

Le champ d'action de l'Evira dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte la santé et le bien-être des animaux et les médicaments vétérinaires. (L'organisme de réglementation des médicaments vétérinaires est l'Agence finlandaise des médicaments – Fimea).

Tukes

Agence finlandaise pour la sécurité et les produits chimiques

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Helsinki, Tampere, Rovaniemi
<http://www.tukes.fi/en>



L'Agence finlandaise pour la sécurité et les produits chimiques (Tukes) supervise et favorise la sûreté technique et la conformité, ainsi que la sécurité du consommateur et la sécurité des produits chimiques en Finlande. C'est l'agence réglementaire pour les pesticides. Les missions relatives aux pesticides sont sous la responsabilité du Ministère de l'Emploi et de l'Économie.

Valvira Autorité nationale du bien-être et de la santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Helsinki
<http://www.valvira.fi/web/en/front-page>



L'Autorité nationale du bien-être et de la santé (Valvira) est responsable, dans le domaine de la sécurité des aliments, de la surveillance de l'eau du robinet. La Valvira est aussi chargée de l'application et de la régulation des activités par la loi nationale sur le génie génétique. En outre, elle supervise les résidus de pesticides dans les produits alcoolisés.

Douanes finlandaises

- ▶ Gestion des risques

Siège : Helsinki
<http://www.tulli.fi>

Les Douanes finlandaises (subordonnées au Ministère des Finances) sont les autorités compétentes pour l'importation des denrées alimentaires d'origine non-animale.

Niveaux régional et local

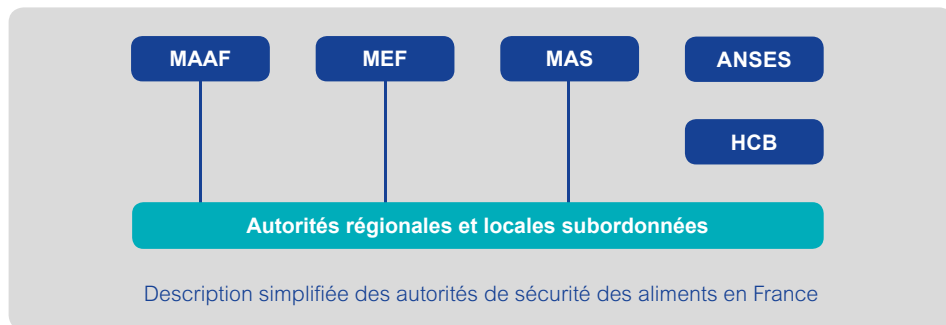
La Finlande est divisée en six régions gérées par les agences régionales administratives de l'État. Ces agences régionales sont subordonnées au Ministère des Finances. Les régions sont en outre divisées en municipalités autogouvernées. Le contrôle des aliments, tout comme le contrôle de la santé et du bien-être des animaux, est effectué par 62 unités locales de contrôle des soins de santé environnementale, qui rendent compte auprès des municipalités.

Par ailleurs, les contrôles dans le domaine de l'identification des animaux, de l'enregistrement, de l'alimentation animale et de la santé des plantes, sont effectués par 15 Centres régionaux pour le développement économique, le transport et l'environnement (supervisés par le Ministère de l'Emploi et de l'Économie) pour le compte de l'Evira.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Finnish Food Safety Authority (EVIRA) (EFSA Focal Point)
2. Radiation and Nuclear Safety Authority (STUK)
3. Finnish Environment Institute (SYKE)
4. University of Helsinki
5. National Institute for Health and Welfare (THL)
6. MTT Agrifood Research Finland
7. University of Turku
8. Finnish Safety and Chemicals Agency (Tukes)

3.11 France



Le règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002, stipulant les principes généraux et les exigences de la loi sur les aliments, est le fondement de la législation alimentaire en France.

Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent sur la science et plus particulièrement sur l'évaluation scientifique des risques.

En France, la sécurité des aliments, l'évaluation des risques et leur gestion sont institutionnellement séparées. Les évaluations des risques, les avis scientifiques et les autres déclarations sont effectués par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) dans le cas des organismes génétiquement modifiés (OGM) et sont rendus publics sur leurs sites internet (sauf si des dispositions statutaires l'interdisent).

La gestion des risques est divisée parmi trois directions générales dans trois ministères : la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL, MAAF), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF, MEF) et la Direction Générale de la Santé (DGS, MAS).

La gestion des risques est divisée parmi trois directions générales dans trois ministères : la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL, MAAF), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF, MEF) et la Direction Générale de la Santé (DGS, MAS).

Ces trois directions générales revêtent une responsabilité double :

- ▶ « Politique » via une administration centrale qui garantit la représentation de la France dans les autorités internationales et européennes ainsi que via le développement de réglementations au niveau national.
- ▶ « Opérationnelle » via des services décentralisés situés dans les régions et départements, dont la mission est de contrôler l'application des réglementations sanitaires et alimentaires.

La communication sur les risques est effectuée par l'ANSES et les ministères pertinents. Le point de contact du Codex en France se trouve au *Secrétariat général des affaires européennes*, placé sous l'autorité du Premier Ministre.

MAAF
Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Paris
<http://agriculture.gouv.fr>



Dans le domaine de la sécurité des aliments, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) est responsable de la politique agricole, de la sécurité des aliments d'origine animale ou végétale et de la sécurité des aliments pour animaux. Le MAAF prépare des projets de loi dans ce domaine et est également responsable des contrôles et de l'inspection. Le MAAF est aussi responsable de la lutte contre les délits en matière d'alimentation.

Le domaine d'activité du MAAF comprend les produits phytosanitaires, y compris les résidus, les médicaments vétérinaires, les OGM et les zoonoses.

Le champ d'action du MAAF s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour comprendre la santé et la protection des plantes, la santé et le bien-être des animaux. En France, il existe deux points de contact du RASFF, l'un est au MAAF, l'autre est au MEF.

MEF
Ministère de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique,
Direction générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression
des fraudes

- ▶ Politique de la consommation, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Paris
<http://www.economie.gouv.fr>



Le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (MEF), est responsable de la politique de la consommation, dont les inspections alimentaires publiques de tous les produits d'origine non animale. Le domaine d'activité du MEF comprend les compléments alimentaires, les nouveaux aliments, l'eau minérale, les produits phytosanitaires et leurs résidus et les OGM dans les aliments d'origine non animale (les autres aspects relatifs aux OGM sont couverts par le MAAF).

MAS
Ministère des Affaires sociales et de la Santé,
Direction générale de la santé

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Paris
<http://www.sante.gouv.fr>

Le Ministère des Affaires sociales et de la Santé (MAS, Direction générale de la santé, s'occupe de la politique de santé publique, de la sécurité des aliments ainsi que de l'eau minérale et potable.

Le MAS définit les objectifs et priorités de la politique de santé publique, établit le cadre législatif et réglementaire, développe des plans de santé publique et des programmes de santé nationaux et garantit leur application. En collaboration avec le MAAF, le MAS est chargé des investigations sur les maladies d'origine alimentaire.

ANSES
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Aide à la recherche, scientifique et technique

Siège : Maisons-Alfort
<http://www.anses.fr>



Créée le 1^{er} juillet 2010, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est un organisme scientifique actif dans les domaines de la sécurité des aliments, de la santé au travail et environnementale, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. La principale activité de l'ANSES est de mener des expertises scientifiques indépendantes et pluralistes afin d'évaluer les risques sanitaires et de fournir aux autorités compétentes toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé publique. Ces évaluations sont effectuées avec le soutien de 18 comités d'experts scientifiques et de groupes de travail ad hoc apparentés, impliquant plus de 800 experts scientifiques externes.

Conformément au cadre réglementaire européen pour les OGM, l'ANSES participe à l'évaluation des dossiers OGM avec le HCB.

L'ANSES est également l'autorité française pour les médicaments vétérinaires et fournit des évaluations d'applications pour la commercialisation de pesticides et biocides, ainsi que de produits chimiques dans le cadre des réglementations REACH. Suite au travail d'évaluation, elle accorde des autorisations de mise sur le marché pour les produits phytosanitaires, les fertilisants et leurs adjuvants.

L'ANSES est supervisée par cinq ministères, dont trois ont des responsabilités dans le domaine de la sécurité des aliments. Ces ministères se servent des évaluations de risques préparées par l'ANSES comme base pour des mesures de gestion des risques.

L'ANSES exerce des activités de surveillance, alerte, vigilance, recherche et référence. Aussi, elle définit, met en place et finance des programmes de recherche scientifique et technique. L'agence se base sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche qui sont actifs dans trois domaines principaux : la santé et le bien-être des animaux, la sécurité des aliments (chimique et microbiologique) et la santé des végétaux et détient de nombreux mandats de référence (66 mandats nationaux, 9 européens et 19 internationaux : OMS, FAO, OIE).

HCB
Haut Conseil des biotechnologies

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Paris
<http://www.hautconseildesbiotechnologies.fr>



Créé par le décret relatif aux organismes génétiquement modifiés (décret OGM) du 25 juin 2008, le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) conseille de façon indépendante le gouvernement français pour toutes les questions relatives

aux OGM et aux autres types de biotechnologies. Il rend des avis aux ministères responsables de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche, de la santé et de la consommation. Les tâches particulières du HCB sont les suivantes :

- ▶ Évaluer la sécurité des biotechnologies : il fournit des avis sur la surveillance biologique et les risques pour la santé publique et l'environnement des diverses utilisations possibles des OGM ;
- ▶ Étudier les aspects sociétaux des biotechnologies : il se prononce en particulier sur les impacts économiques et sociaux relatifs aux OGM, et se penche sur les questions éthiques qu'ils soulèvent.

Afin de mener à bien ces tâches, le HCB est constitué de deux comités : un comité scientifique (CS) et un comité économique, éthique et social (CEES).

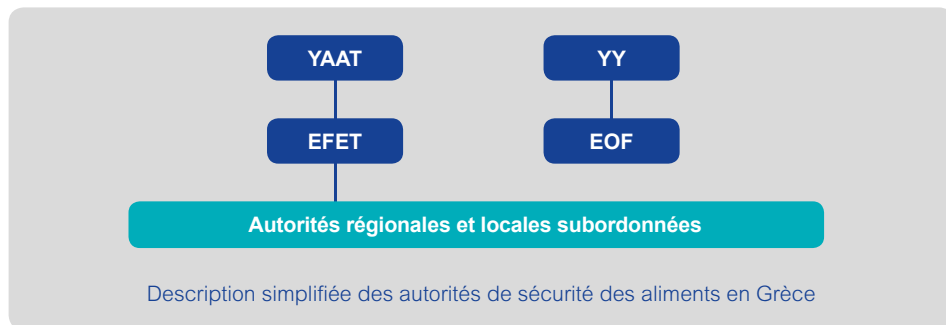
Niveaux régional et local

La France est constituée de 18 régions et de 101 départements (5 départements et régions sont outre-mer). Les inspections dans les secteurs de l'alimentation humaine et animale sont effectuées par des services décentralisés (bureaux régionaux et locaux) de trois ministères en charge de la sécurité des aliments et aliments pour animaux.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. French Agency for Food, Environmental and Occupational Health & Safety (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail, ANSES) (EFSA Focal Point)
2. National Institute for Agricultural Research/Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
3. High Council for Biotechnology (Haut Conseil des Biotechnologies, HCB)
4. French Agriculture Research Centre for International Development (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, CIRAD)
5. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
6. Institut Pasteur (Paris)
7. Institut Pasteur de Lille
8. Institute for Higher Education and Research in Food, Animal Health, Agronomic and Environmental Sciences (Institut d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Alimentation, Santé Animale, Sciences Agronomiques et de l'Environnement, VetAgro Sup)
9. Food and Cellular Toxicology Laboratory (Laboratoire de Toxicologie Alimentaire et Cellulaire, EA 3880, Université de Bretagne Occidentale, UBO)
10. Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT)
11. Agrocampus Ouest
12. National Institute for Research in Science and Technology for Environment and Agriculture (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture, IRSTEA)
13. French Research Institute for Exploitation of the Sea (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, Ifremer)
14. French Institute for Public Health Surveillance (Institut de Veille Sanitaire, InVS)
15. National College of Veterinary Medicine, Food Science and Engineering, Nantes Atlantique (Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation, Nantes-Atlantique, Oniris)
16. Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques
17. University of Burgundy (Université de Bourgogne, uB)

3.12 Grèce



Le règlement (CE) N° 178/2002 est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Grèce. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Grèce, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion.

YAAT Ministère du Développement rural et de l'Alimentation

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Athènes
<http://www.minagric.gr>



Le Ministère du Développement rural et de l'Alimentation (YAAT) est responsable de la politique agricole et de la sécurité des produits agricoles (aliments) en Grèce. Le YAAT applique une législation horizontale et verticale dans le domaine de l'alimentation humaine et animale et il est responsable de la coordination des inspections de sécurité des aliments, en coopération avec l'EFET. La base des mesures de gestion du YAAT sont les évaluations de risques effectuées par le YAAT même ou les organisations qu'il supervise. Le YAAT s'engage aussi à une communication transparente avec le consommateur sur les thèmes portant sur la sécurité de l'alimentation humaine et animale. En outre, il a la charge de la sécurité des aliments pour animaux, des résidus des produits phytosanitaires, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des

zoonoses. Le YAAT supervise les inspections vétérinaires effectuées par les autorités locales et constitue l'autorité réglementaire pour les produits phytosanitaires (notamment les pesticides).

L'autorité réglementaire pour les médicaments vétérinaires est l'Agence nationale des médicaments (EOF). Le rayon d'action du YAAT s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, couvrir la santé et la protection des plantes, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que les biocides.

46 laboratoires nationaux de référence opèrent en Grèce en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

YY

Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Athènes
<http://www.moh.gov.gr>



Le Ministère de la Santé (YY) est en charge de la politique de santé. Il est responsable de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de leur communication dans le domaine de l'eau potable et des eaux minérales.

EFET

Autorité grecque de sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Athènes
<http://www.efet.gr>



L'Autorité grecque de sécurité des aliments (EFET) est subordonnée au YAAT. Elle s'assure que les aliments produits, distribués ou mis sur le marché en Grèce sont conformes aux règles d'hygiène telles qu'elles sont énoncées par la législation européenne et nationale.

L'EFET supervise les inspections d'aliments en Grèce. Les services centraux de l'EFET contrôlent et coordonnent les missions des autorités régionales de l'EFET. Les évaluations des risques sont compilées par un organe consultatif scientifique (ESET) établi au sein de l'EFET. Les évaluations des risques sont à la base des mesures de gestion de risques, ainsi que de la communication correspondante. Le travail d'évaluation des risques de l'EFET est effectué de manière indépendante.

Le champ d'action de l'EFET dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, couvrir l'étiquetage et les allégations de santé, y compris la politique de nutrition, la formation, la communication avec les parties prenantes, etc.

EOF

Agence nationale des médicaments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Athènes

<http://www.eof.gr>



L'Agence nationale des médicaments (EOF) est une entité publique relevant du YY. La mission de l'EOF est de garantir la santé publique et la sécurité des médicaments pour l'homme ou à usage vétérinaire. Le domaine d'activité de l'EOF comprend également les denrées alimentaires destinées à des usages nutritionnels particuliers, les compléments alimentaires, les biocides, les appareils médicaux et les cosmétiques. L'EOF est l'autorité réglementaire pour tous les produits de santé en Grèce. Elle surveille la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits postérieurement à leur commercialisation. Elle propose et encourage la recherche médicale et pharmaceutique. L'EOF apporte au public et aux professionnels de santé des informations objectives sur les médicaments (pour l'homme et vétérinaires), ainsi que d'autres produits liés à la santé afin d'en assurer une utilisation sûre et rationnelle et de soutenir un rapport efficacité-coût optimal.

Niveaux régional et local

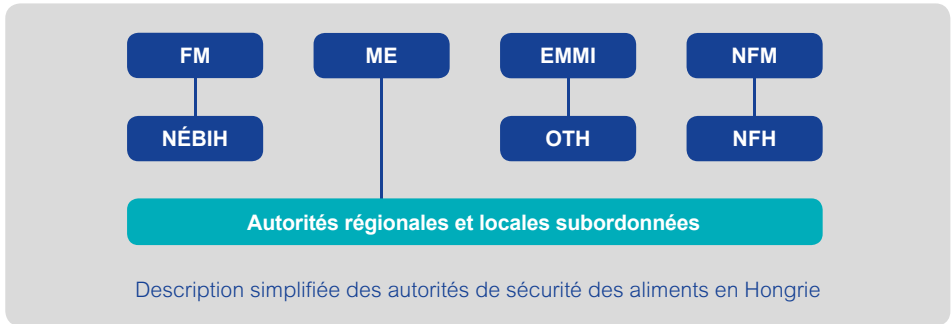
Les niveaux régional et local en Grèce sont constitués de 7 administrations décentralisées, 13 régions et 325 municipalités. Neuf entités régionales de l'EFET et entités locales sont responsables de la mise en œuvre des inspections alimentaires. Le YAAT et l'EFET sont chargés de la coordination des inspections alimentaires régionales.

Le Laboratoire général d'État pour le contrôle des produits chimiques et les services régionaux pour les produits chimiques sont tous deux sous la supervision du Ministère de l'Économie et des Finances ; ils sont responsables de l'analyse en laboratoire des denrées alimentaires.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Hellenic Food Authority (EFET) (EFSA Focal Point)
2. Benaki Phytopathological Institute
3. National and Kapodistrian University of Athens
 - Department of Hygiene and Epidemiology, Public Health Nutrition and Nutritional Epidemiology Unit, Medical school
 - Laboratory of Analytical Chemistry, Department of Chemistry
4. University of Crete
5. Agricultural University of Athens
6. Harokopio University
7. NTUA, School of Chemical Engineering, Laboratory of Food Chemistry and Technology
8. Hellenic Health Foundation
9. Alexander Technological Educational Institution of Thessaloniki
10. Hellenic Agricultural Organisation – DEMETER
11. Ministry of Finance, including:
 - General Chemical State Laboratory
12. Ministry of Rural Development and Food, including:
 - Directorate of Plant Produce Protection
 - Food Hygiene Institute of Athens
 - Food Hygiene Institute of Thessaloniki
13. National Center for Scientific Research "Demokritos"
14. University of Thessaly
15. University of Ioannina
16. Aristotle University of Thessaloniki

3.13 Hongrie



La loi sur la filière alimentaire est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Hongrie. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Hongrie, l'Office national de la sécurité de la filière alimentaire (NÉBIH) est responsable de la gestion des risques et de leur évaluation. Les évaluations de risques ne sont pas publiées sur Internet.

FM Ministère du Développement rural

- ▶ Politique agricole, politique de sécurité de la filière alimentaire
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Budapest
<http://www.kormany.hu/en/ministry-of-agriculture>



Le Ministère du Développement rural (FM) détient l'entière responsabilité des contrôles officiels sur toute la filière alimentaire. Les missions centrales du ministère sont : les relations internationales, la planification stratégique et la préparation des projets de loi dans le domaine de la sécurité de la filière alimentaire de la fourche à la fourchette et la supervision des activités de contrôle au niveau des comtés et localement.

Le domaine d'activité du FM comprend, entre autre, les sols, la santé des plantes, l'alimentation animale, l'alimentation humaine, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, l'eau potable et minérale. Le FM est aussi chargé des résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires. Toutefois, l'au-

torité réglementaire pour les pesticides et médicaments vétérinaires est le NÉBIH.

Le ministère formule les mesures gouvernementales non seulement apparentées au développement rural mais aussi à la supervision des filières alimentaires, de la protection environnementale et de l'économie agricole. Les principaux objectifs du ministère sont la gestion durable des ressources naturelles, la diversité de l'utilisation du patrimoine rural, le développement rural et la création de conditions pour la production et la distribution de denrées alimentaires sûres et de bonne qualité.

EMMI
Ministère des Ressources humaines,
Secrétariat d'État pour les services
médicaux

- ▶ Politique de santé et protection du consommateur
- ▶ Gestion des risques

Siège : Budapest
<http://www.kormany.hu/en/ministry-of-human-resources>

Le Secrétariat d'État pour les services médicaux a la responsabilité de déterminer les règles particulières et la préparation des lois afférentes à l'orientation des prestations de services de santé sur un plan national et dans les institutions de formation supérieure. Il régule les missions des services nationaux de santé publique.

Le domaine de compétences du Ministère des Ressources humaines (EMMI) couvre la législation relative à la santé nutritionnelle (par ex. les aspects de santé nutritionnelle de la restauration collective) et est surtout responsable de l'établissement de la législation sur les compléments alimentaires, les produits diététiques, les préparations pour nourrissons et celles qui s'en suivent, ainsi que les indications nutritives et sanitaires et l'étiquetage. L'EMMI supervise le Bureau national du directeur général de la santé qui est

responsable de la nutrition, des indications sanitaires, des compléments alimentaires, des denrées à des fins nutritionnelles particulières et des maladies d'origine alimentaire.

NFM
Ministère du Développement national,
Secrétariat d'État pour l'infocommunication
et la protection du consommateur

- ▶ Protection du consommateur

Siège : Budapest
<http://www.kormany.hu/en/ministry-of-national-development>

L'Autorité de protection du consommateur (NFH) – qui travaille sous la gestion professionnelle du Ministère du Développement national (NFM) – dispose des compétences nécessaires en cas de violation de l'interdiction des pratiques commerciales déloyales relatives à l'étiquetage et la promotion des denrées alimentaires.

ME
Bureau du Premier ministre

- ▶ Financement pour le recrutement, les infrastructures
- ▶ Mise en œuvre des programmes opérationnels

Siège : Budapest
<http://www.kormany.hu/en/prime-minister-s-office>

Depuis 2011, le Bureau du Premier ministre (ME) est responsable des financements pour le recrutement, les infrastructures et la mise en œuvre des programmes opérationnels.

Du point de vue administratif, les Bureaux gouvernementaux des comtés (CGO) sont gérés par le ME. Le ME dispose d'autres pouvoirs de gestion non professionnels (par exemple : les droits des employeurs) – pour ce qui est des CGO.

NÉBIH**Office national de la sécurité de la filière alimentaire**

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact du WHO Infosan

Siège : Budapest

<http://portal.nebih.gov.hu/hu>

L'Office national de la sécurité de la filière alimentaire (NÉBIH) est une entité juridique indépendante aux compétences et aux responsabilités nationales, qui opère sous la supervision directe du Ministère de l'Agriculture. Son budget annuel est alloué par le gouvernement. Le NÉBIH dispose d'une structure organisationnelle complexe avec différentes directions horizontales et professionnelles, ainsi que des laboratoires d'essais. Il couvre toute la filière alimentaire de la ferme à la vente au détail, ainsi que l'approvisionnement et ce, afin de faciliter la sécurité de la production d'aliments et de l'alimentation animale en termes de santé des plantes et des animaux et de préservation des sols. Le NÉBIH est impliqué dans l'autorisation des nouveaux aliments.

La Direction de la sécurité des aliments et de l'évaluation des risques est responsable de l'évaluation des risques en Hongrie dans le domaine de la sécurité des aliments.

La Direction de gestion des systèmes et de supervision coordonne le plan de contrôle national pluriannuel (MANCP) et est responsable de l'évaluation des risques, de la planification stratégique et basée sur les risques des contrôles officiels et des développements du système informatique.

Suite au travail préliminaire coopératif du Ministère du Développement rural et du NÉBIS, la Stratégie de sécurité de la filière alimentaire 2013–2022 a été adoptée par le gouvernement. Cette stratégie détermine les principaux objectifs et obligations en lien avec la sécurité de la filière alimentaire et constitue un guide pour l'atteinte de ces buts désirés durant les dix prochaines années.

Niveaux régional et local

Administrativement, la Hongrie est divisée en 19 comtés, plus Budapest. Les comtés sont eux-même divisés en 175 districts, Budapest constitue une propre sous-région avec 23 districts.

Au niveau des comtés, toutes les autorités impliquées dans les contrôles officiels de la filière alimentaire ont été fusionnées et intégrées dans les CGO. Depuis le 1^{er} avril 2015, les entités administratives agricoles auparavant indépendantes ont été fusionnées pour former un seul département au sein des CGO.

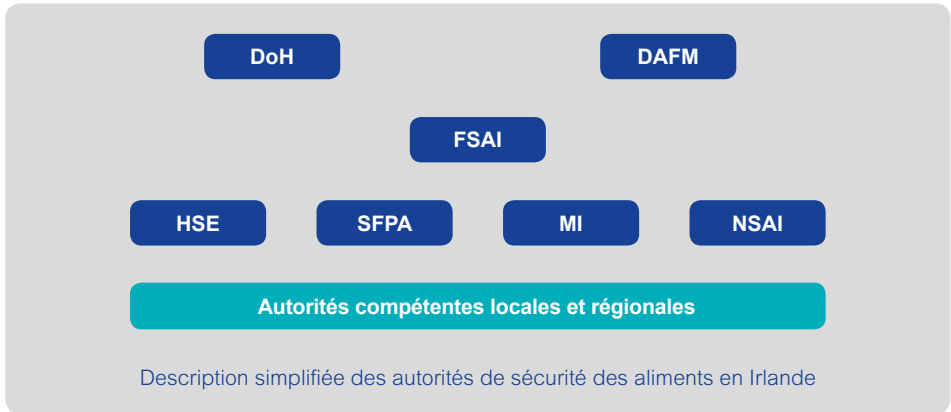
Le ME est responsable de la direction des CGO ; le FM est responsable de la direction professionnelle des unités en charge du contrôle de la filière alimentaire. Concernant les contrôles officiels de la filière alimentaire, les CGO appliquent les plans de contrôle en suivant les procédures et directives dictées par le NÉBIH et commandées par le FM.

Depuis 2013, il existe au niveau local 198 Bureaux gouvernementaux des districts (DGO). Au sein de ces DGO, on compte 82 unités de district pour la sécurité de la filière alimentaire et la santé des animaux. En moyenne, chaque unité est responsable de 2–3 DGO.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. National Food Chain Safety Office (EFSA Focal Point)
2. National Institute for Food and Nutrition Science
3. Hungarian Dairy Research Institute
4. Szent István University Faculty of Veterinary Science
5. Cereal Research Non-Profit Company
6. Corvinus University of Budapest, Faculty of Food Science
7. National Center of Epidemiology
8. Centre for Agricultural Research of the Hungarian Academy of Sciences
9. Research Centre for Natural Sciences
10. University of Debrecen
11. National Agricultural Research and Innovation Center (Nemzeti Agrárkutatási és Innovációs Központ)

3.14 Irlande



La plus grande partie de la législation irlandaise en matière de sécurité des aliments provient de son appartenance à l'Union européenne. En Irlande, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Les évaluations des risques sont en principe publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

DoH
Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé, politique de sécurité des aliments

Siège : Dublin
<http://health.gov.ie>

DAFM
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes

- ▶ Politique agricole, politique de sécurité des aliments
- ▶ Évaluation des risques concernant les denrées alimentaires et l'alimentation animale
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Dublin
<http://www.agriculture.gov.ie>



Le Ministère de la Santé (DoH) est responsable des questions politiques concernant la sécurité des aliments ; de la formulation et de la transposition de la réglementation de l'UE ainsi que des révisions de la législation nationale. Ses attributions couvrent les secteurs du commerce des aliments au détail, de la transformation et de la distribution d'aliments d'origine animale et non animale.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes (DAFM) est responsable de l'élaboration des politiques, des négociations au niveau de l'UE, de la transposition des règles de l'UE au niveau des lois nationales, ainsi que des contrôles officiels dans les domaines de la production d'aliments primaires, de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité des aliments pour animaux, de la santé des végétaux, de la pêche, de l'abattage des animaux et de la transformation de l'alimentation d'origine animale.

Il n'est pas responsable de la vente au détail. Le DAFM réalise des évaluations de risques dans le domaine de l'alimentation animale. Le personnel du DAFM fait aussi respecter la loi sur les aliments et s'occupe de la gestion des risques alimentaires dans le cadre d'un contrat avec le FSAI. L'application des lois sur l'alimentation animale et les activités associées, relatives à la gestion des risques du DAFM, relèvent d'une compétence autonome. Huit laboratoires nationaux de référence sont rattachés au DAFM en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. Le champ d'action du DAFM s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte la santé des végétaux, l'alimentation animale, la santé et le bien-être des animaux, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les zoonoses. Le DAFM est l'autorité réglementaire en matière de pesticides et de médicaments vétérinaires.

Le Service vétérinaire national du DAFM est sous-divisé en quatre services d'inspection régionaux pour la santé et le bien-être des animaux, avec 28 bureaux vétérinaires de district. Il existe six régions de services d'inspection pour la santé publique vétérinaire.

FSAI
Autorité irlandaise de la sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Dublin
<http://www.fsai.ie>



consommateurs dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène alimentaires. La FSAI a été créée en 1999 et sa principale fonction est de s'assurer que les aliments produits et distribués ou mis sur le marché sur le territoire répondent aux normes les plus hautes de sécurité et d'hygiène alimentaires qui puissent être raisonnablement attendues.

La FSAI fait respecter la législation relative à l'alimentation en Irlande. Elle assume cette fonction en gérant les activités de contrôle officiel par le biais de contrats de services avec d'autres organismes – notamment, la Direction des services sanitaires (HSE), le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes (DAFM), l'Autorité de protection de la pêche maritime (SFPA), les autorités locales, l'Institut de la mer (MI), l'Organisme national de normalisation irlandais (NSAI) – et par la mise à disposition d'une assistance technique et scientifique aux autres organisations au moyen de publications et de formations, ainsi que par la réalisation d'évaluations de risques étayant les décisions et les actions en matière de gestion des risques.

La FSAI a pour attributions, l'évaluation des risques, leur gestion et leur communication, en matière de sécurité des aliments.

HSE
Direction des services sanitaires

- ▶ Santé publique
- ▶ Santé environnementale
- ▶ Sécurité des aliments

Siège : Kildare
<http://www.hse.ie>



L'Autorité irlandaise de la sécurité des aliments (FSAI) est un organisme, statutaire, indépendant, de type scientifique, dont la mission est de protéger la santé publique et les intérêts des

La Direction des services sanitaires (HSE) a été établie par le DoH dans le cadre des dispositions de la loi de 2004 sur la santé. Le Service de santé environnementale fait partie du HSE et fournit un

éventail de services en matière de sécurité et de contrôle alimentaires pour le compte de la FSAI. La HSE dispose de neuf laboratoires alimentaires officiels en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. Deux d'entre eux ont été nommés laboratoires nationaux de référence.

La HSE est représentée dans quatre régions géographiques : Région sud, Région ouest, Région de Dublin Mid-Leinster et Région nord-est de Dublin. Il existe entre sept et neuf sections de santé environnementale dans chaque région et 39 au niveau national.

SFPA Autorité de protection de la pêche maritime

- ▶ Réglementation des secteurs de la pêche maritime et des produits de la mer

Siège : Cork
<http://www.sfpa.ie>

L'Autorité de protection de la pêche maritime (SFPA) est responsable de la mise en œuvre et de l'application des législations nationale et européenne qui traitent des exigences sanitaires relatives à la production et à la commercialisation des produits de la pêche, des poissons et fruits de mer. Ses attributions englobent la pêche, la mise sur le marché des poissons et des produits de la pêche mais ne s'appliquent pas à la vente au détail qui relève de la HSE. La SFPA dispose de six bureaux dans les principaux ports côtiers.

MI Institut de la mer

- ▶ Recherche, développement de technologies et innovation dans le secteur maritime

Siège : Galway
<http://www.marine.ie>

L'Institut de la mer (MI) est responsable de l'application de la législation sur la santé animale aqua-

tique. Conformément à la législation nationale et européenne, il surveille les mouvements des poissons et des crustacés autour de l'Irlande. Le MI est le laboratoire de référence pour les maladies des poissons, des mollusques et des crustacés. Il apporte un avis scientifique et un soutien à la fois à la FSAI et la SFPA.

NSAI Organisme national de normalisation d'Irlande

- ▶ Organisme national d'établissement de normes et de mesures

Siège : Dublin
<http://www.nsal.ie>



L'Organisme national de normalisation irlandais (NSAI) est responsable de l'élaboration des normes irlandaises, de la représentation des intérêts irlandais auprès des instances de normalisation européennes et internationales (CEN et ISO) ainsi que de la reconnaissance des eaux minérales naturelles et du contrôle des fournisseurs de matériaux en contact avec les aliments.

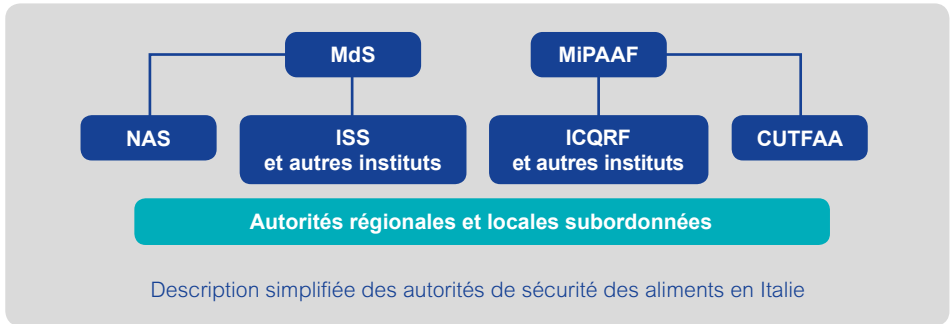
Niveaux régional et local

Les autorités locales (31 en tout) qui dépendent de la structure gouvernementale locale du Ministère du Logement, de l'Urbanisme et des Collectivités locales, sont des organismes polyvalents responsables d'un large éventail de services, y compris les services vétérinaires. Ceux-ci sont répartis au niveau des villes ou des comtés.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Food Safety Authority of Ireland (EFSA Focal Point)
2. Dublin Public Analyst's Laboratory
3. Saferood
4. Cork Public Analyst's Laboratory
5. Teagasc
6. Marine Institute
7. University College Cork – National University of Ireland, Cork
8. University College Dublin
9. National University of Ireland Galway
10. University of Limerick, Department of Life Sciences
11. Athlone Institute of Technology
12. Dublin Institute of Technology (DIT)
13. National University of Ireland Maynooth
14. TCD (Trinity College Dublin)
15. Limerick Institute of Technology

3.15 Italie



Italie

MdS Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Bien-être et santé des animaux
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Rome
<http://www.salute.gov.it>



En Italie, la plupart des compétences en matière de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, de santé et de bien-être des animaux, sont assignées, au niveau national, au Ministère de la Santé (MdS), (réorganisé par le « décret du Premier ministre N° 59, du 11 février 2014 ») et plus particulièrement à :

- ▶ La Direction générale de la santé animale et de la médecine vétérinaire (DGAHVM) ;
- ▶ La Direction générale de l'hygiène alimentaire, de la sécurité des aliments et de la nutrition (DGFHFSN) ;
- ▶ La Direction générale des organes consultatifs pour la protection de la santé (DGABHC) (bureaux 2 et 3) ;
- ▶ Secrétaire général (bureau 3).

À cet effet, la Direction générale des organes consultatifs pour la protection de la santé a été instaurée au sein du Ministère de la Santé (MdS) et identifiée comme l'autorité italienne compétente pour représenter l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Elle assure des fonctions portant sur l'évaluation des risques physiques, chimiques, biologiques liés à la sécurité des aliments et assure aussi un lien avec les régions quant à la planification des activités d'évaluation des risques de la filière alimentaire et aux relations avec les parties intéressées.

En plus de ses activités d'évaluation des risques, la Direction générale des organes consultatifs pour la protection de la santé (DGABHC) est également en charge des consultations avec les associations de consommateurs et de producteurs ainsi que des enquêtes préliminaires et de la coordination des procédures d'évaluation des risques.

Elle englobe le Comité national pour la sécurité des aliments (CNSA), organe technique consultatif composé de 18 experts indépendants ; collabore avec l'EFSA et donne des conseils scientifiques sur demande des autorités centrales, régionales et des provinces autonomes, compétentes.

Les activités du MdS incluent les contrôles officiels lors de l'importation d'aliments de denrées alimentaires et d'alimentation animale, l'hygiène générale des denrées alimentaires humaines et animales, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, l'étiquetage, la nutrition, les matériaux en contact avec les aliments, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, les résidus des produits phytosanitaires, les médicaments vétérinaires. Le MdS est l'autorité réglementaire pour les produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires, il peut mener des audits et inspections sur les autorités compétentes régionales.

L'Italie a mis en place des sanctions administratives en cas de violation du règlement (CE) N° 178/2002 par le décret législatif N° 190/2006 et mis en œuvre le paquet Hygiène de l'UE par le décret N° 193/2007 qui identifie les autorités nationales compétentes en matière de contrôles officiels. En cas d'identification d'une non-conformité pouvant constituer un danger pour la santé publique, le recours à une action pénale s'applique.

Toutes les activités de contrôle réalisées par les autorités locales et centrales compétentes sont intégrées dans un plan de contrôle national plu-

riannuel (MANCP), élaboré conformément aux principes et directives établis dans le règlement (CE) N° 882/2004, selon lequel les plans doivent reposer sur l'évaluation des risques (règlement (CE) N° 178/2002) et la catégorisation des risques (règlement (CE) N° 882/2004).

Le MANCP est effectué en collaboration avec les autorités compétentes : Istituto Superiore di Sanità (ISS – Institut national de la santé), les Instituts zoophylactiques expérimentaux (IIZZSS), le Ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières (MiPAAF), le Ministère de l'Environnement, les provinces autonomes et les régions, les douanes, les Comandi Carabinieri pour la protection de la santé (NAS), les gardes-forestiers (CUTFAA), les autorités portuaires et la police du Ministère des Finances.

MiPAAF **Ministère des Politiques agricoles,** **alimentaires et forestières**

- ▶ Politique agricole
- ▶ Santé des plantes
- ▶ Contrôles sur la qualité, l'étiquetage et la traçabilité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Certains aspects du domaine des produits phytosanitaires et des engrais
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Rome
<http://www.politicheagricole.gov.it>



Au sein du Ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières (MiPAAF), le Département des politiques de concurrence est responsable de la coordination des activités relatives à la qualité des produits agricoles et des aliments. La Direction générale des politiques de concurrence pour le développement rural est respon-

sable de la santé des végétaux, des semences, des matériels de multiplication, des engrais et de certains aspects des domaines des produits phytosanitaires, de l'élevage et des produits d'origine animale.

L'Inspection centrale de répression des fraudes et de protection de la qualité des produits agroalimentaires (ICQRF) est l'organe responsable de la prévention des fraudes, chargé de surveiller l'application des lois du MiPAAF. Elle effectue des contrôles de l'étiquetage et de la qualité des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des engrais et des produits phytosanitaires par le biais de son propre réseau de laboratoires.

ISS

Institut national de la santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Point focal de l'EFSA

Siège : Rome
<http://www.iss.it>



Au niveau national, l'Institut national de la santé (ISS) (qui travaille sous l'égide du MdS) est le principal organisme public scientifique et technique du Service de santé national italien. Il entreprend des évaluations de risques dans le domaine de l'alimentation animale, des nouveaux aliments, des compléments alimentaires, des OGM, des zoonoses, de l'eau minérale, des résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires pour le compte du MdS. Une activité importante de l'Institut, qu'il effectue pour le compte du Ministère de la Santé ou des régions, est l'inspection et le contrôle de la qualité des produits alimentaires et des emballages. L'ISS effectue aussi des analyses de confirmation.

Niveaux régional et local

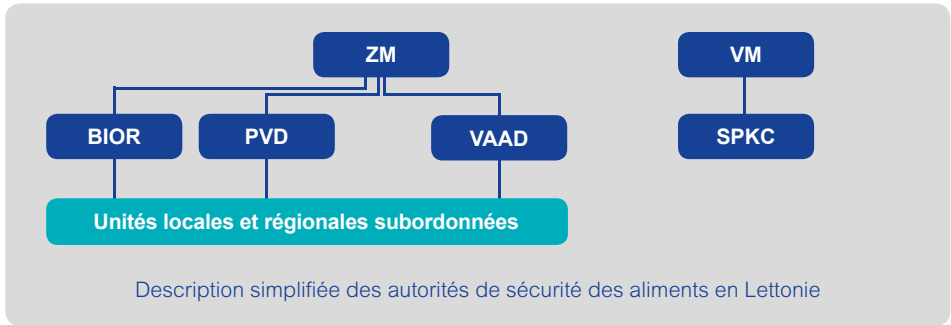
À l'exception des questions explicitement réservées au gouvernement central, la responsabilité des contrôles incombe au niveau régional. Les 19 régions et les 2 provinces autonomes ont la responsabilité, dans le cadre de leur territoire, de la planification, de la coordination, de l'orientation, de l'autorisation et de la vérification des contrôles, tandis que leur mise en place opérationnelle est effectuée au niveau local par 146 unités avec un haut niveau d'autonomie de gestion. Les unités locales sont responsables des contrôles de la santé et du bien-être des animaux et de l'alimentation d'origine animale et non animale. Les échantillons officiels prélevés sur des aliments destinés aux humains et à l'élevage ou sur des animaux, sont recueillis par les unités locales dans le cadre de leurs activités de contrôle réglementaires et sont analysés par les laboratoires agréés des IIZSS qui officient au niveau local.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Italian National Institute of Health (Istituto Superiore di Sanita, ISS) (EFSA Focal Point)
2. Council for Agricultural Research and Economics (Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria, CREA)
3. National Research Council (Consiglio Nazionale delle Ricerche, CNR)
4. Italian National Agency for New Technologies, Energy and Sustainable Economic Development (ENEA)
5. Experimental Zooprofilaxis Institute of Abruzzo and Molise Regions (Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "G. Caporale", IZS AM)
6. Veterinary Public Health Institute of Apulia and Basilicata (Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Puglia e della Basilicata, IZSPB)

7. Veterinary Public Health Institute of Lazio and Tuscany (Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Regioni Lazio e Toscana, IZSLT)
8. Veterinary Public Health Institute of Lombardy and Emilia-Romagna "Bruno Ubertini" (Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia-Romagna "Bruno Ubertini", IZSLER)
9. Veterinary Public Health Institute of Piedmont, Liguria and Aosta Valley (Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Piemonte Liguria e Valle d'Aosta, IZSPLVA)
10. Veterinary Public Health Institute of Sicily (Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia "A.Mirri", IZSSIC)
11. Veterinary Public Health Institute of Umbria and Marche Regions (Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Umbria e delle Marche, IZSUM)
12. Veterinary Public Health Institute of Venezie (Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, IZSVe)
13. Alma Mater Studiorum – University of Bologna (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna, UNIBO)
14. Università Cattolica del Sacro Cuore
15. Azienda Socio Sanitaria Territoriale (ASST) Fatebenefratelli Sacco
16. University of Eastern Piedmont (Università degli Studi del Piemonte Orientale "Amedeo Avogadro", UNIPMN)
17. University of Bari Aldo Moro
18. University of Foggia (Università degli Studi di Foggia, UNIFG)
19. University of Milan (Università degli Studi di Milano, UNIMI)
20. University of Palermo (Università degli studi di Palermo, UNIPA)
21. University of Parma (Università degli Studi di Parma, UNIPR)
22. University of Pavia (Università degli Studi di Pavia, UNIPV)
23. University of Perugia (Università degli Studi di Perugia, UNIPG)
24. Sapienza – University of Rome (Sapienza – Università di Roma, UNIROMA1)
25. Veterinary Public Health Institute of Mezzogiorno (Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Mezzogiorno, IZSM)
26. Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA)
27. University of Napoli Federico II (Università di Napoli Federico II)
28. University of Modena and Reggio Emilia (Università degli Studi di Modena e Reggio Emilia, UNIMORE)

3.16 Lettonie



Les entreprises du secteur alimentaire doivent en matière de sécurité des aliments suivre à la fois la législation de l'UE et les lois nationales dans le domaine de la sécurité et de la qualité des aliments. La loi sur la supervision de la manipulation des aliments est le fondement de la législation alimentaire en Lettonie. Les infractions à la législation sur la sécurité des aliments au regard des vérifications routinières des établissements, des plaintes de consommateurs et des manifestations de maladies d'origine alimentaire, peuvent conduire à des dommages et intérêts au civil voire à des sanctions pénales. Les contrôles officiels dans le domaine de la sécurité des aliments sont effectués sur la base d'une approche d'évaluation des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Lettonie, il existe une séparation institutionnelle claire entre la mise en œuvre des fonctions d'évaluation des risques et celles de la gestion des risques dans le domaine de la sécurité des aliments. L'évaluation des risques est le fait de l'Institut de sécurité des aliments, de la santé animale et des sciences de l'environnement (BIOR), alors que la gestion des risques est du ressort du Service alimentaire et vétérinaire de Lettonie. Les informations urgentes relatives à l'évaluation des risques et à leur gestion, ainsi que d'autres informations pertinentes pour les entreprises alimentaires et les consommateurs, sont publiées

sur la page d'accueil Internet des autorités compétentes au cas par cas, à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

ZM Ministère de l'Agriculture

- ▶ Politique agricole
- ▶ Sécurité et qualité des aliments
- ▶ Informations sur les aliments pour les consommateurs
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Riga
<http://www.zm.gov.lv>

Le Ministère de l'Agriculture (ZM) est responsable du développement et de la politique du secteur agricole, de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, y compris de l'élaboration des lois pour les secteurs mentionnés ci-dessus. Le ZM coopère avec l'Institut BIOR en tant qu'organisme d'évaluation des risques et avec le Service alimentaire et vétérinaire, ainsi que le Service d'État pour la protection des plantes, en tant qu'organismes de gestion des risques, afin de décider des mesures à prendre pour gérer les risques. Le ZM est constamment impliqué dans les activités de communication sur les risques à différents niveaux.

En général, le secteur d'activités du ZM couvre des thèmes tels que la sécurité et la qualité alimentaires, la santé et la protection des plantes, la santé et le bien-être des animaux. Le ZM est responsable de la réglementation des nouveaux aliments, des compléments alimentaires, des organismes génétiquement modifiés (OGM), de l'eau minérale, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de surveillance et de contrôle dans les domaines des zoonoses, des résidus de pesticides, des résidus des médicaments vétérinaires, ainsi que d'autres contaminants présents dans les denrées alimentaires et la nourriture destinée aux animaux.

VM Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé publique et pharmaceutique
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Riga
<http://www.vm.gov.lv>

La mission principale du Ministère de la Santé (VM) est d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale pour préserver la santé publique et promouvoir la prévention des maladies en encourageant des modes de vie sains, ainsi que de créer les conditions qui permettent de recevoir des services de santé accessibles et de qualité pour les citoyens.

Le VM est responsable de l'élaboration, de la coordination et de la mise à jour de la politique de nutrition ; de l'analyse des résultats du suivi des maladies d'origine alimentaire ; de la préparation des avis scientifiques relatifs à la résolution des problèmes de nutrition et de la diffusion au public d'informations relatives à la nutrition.

Le VM est responsable de l'élaboration des recommandations quant à la prise de nutriments et de compléments énergétiques pour différents groupes de population en Lettonie, ainsi que du développement de normes en matière de nutriments et de compléments énergétiques pour les enfants en maternelle et à l'école, de même que pour les occupants de centres sociaux et les patients des hôpitaux.

Le VM est impliqué dans la surveillance de la sécurité et de la qualité des eaux potables à l'exception des réseaux de distribution d'eau internes aux établissements alimentaires. Le conseil de la nutrition, dépendant du Ministère de la Santé, a été établi pour soutenir les activités dans le secteur de la nutrition.

Le VM est constamment impliqué dans les activités de communication sur les risques à différents niveaux.

BIOR Institut de la sécurité des aliments, de la santé animale et de l'environnement

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Riga
<http://www.bior.gov.lv>

L'Institut de la sécurité des aliments, de la santé animale et de l'environnement (BIOR) mène des activités scientifiques dans les secteurs alimentaire, vétérinaire, environnemental et de la pêche, ainsi que dans d'autres secteurs de la biologie. L'Institut BIOR fournit des expertises, des fondements scientifiques et des évaluations de risques dans les secteurs mentionnés ci-dessus. L'Institut BIOR met en œuvre des projets pour évaluer les risques dans le domaine de la sécurité des aliments et des maladies animales infectieuses, il assure la coopération entre les institutions et organisations actives dans ces secteurs. Il assure

aussi les fonctions de laboratoire national de référence dans les secteurs définis par la loi ; il mène des investigations diagnostiques et de laboratoire, relatives au contrôle étatique et au contrôle du transport des aliments, allant de la protection sanitaire animale, à l'alimentation animale et au transport des médicaments vétérinaires. L'Institut BIOR est nommé comme point focal national de la Lettonie pour l'EFSA.

PVD Service alimentaire et vétérinaire

- ▶ Surveillance et contrôle
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Riga
<http://www.pvd.gov.lv>



Le Service alimentaire et vétérinaire (PVD) opère sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. Le PVD est responsable de la surveillance publique et des contrôles dans le domaine de la sécurité et de la qualité alimentaires ainsi que dans le secteur de l'étiquetage des aliments à travers toute la filière alimentaire, y compris la surveillance et le contrôle des aliments à la frontière (concept : « de la fourche à la fourchette »). Le PVD assure l'enregistrement et l'agrément des établissements alimentaires.

Si la vie ou la santé humaine sont menacées, l'inspecteur en chef de la sécurité des aliments et vétérinaire est en droit de spécifier des restrictions ou de prohiber la distribution d'aliments sur le territoire letton. Le PVD est officiellement nommé point de contact du RASFF en Lettonie.

VAAD Organisation nationale de la protection des plantes

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Riga
<http://www.vaad.gov.lv>



L'Organisation nationale chargée de la protection des plantes (VAAD) opère sous l'égide du Ministère de l'Agriculture. La VAAD assure une surveillance et un contrôle officiels dans le domaine de la libre circulation des produits végétaux, des fertilisants, des plantes et produits phytosanitaires, des variétés de plantes, des semences et matériels de multiplication. La VAAD collabore avec les organisations internationales et assure l'échange d'informations avec les autres pays sur la question de la protection phytosanitaire, les mises en quarantaine, la circulation des semences et les droits de protection des variétés. La VAAD est responsable du contrôle des OGM dans les semences et autres matériels de multiplication.

SPKC Centre de prévention et de contrôle des maladies

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Riga
<http://www.spkc.gov.lv>

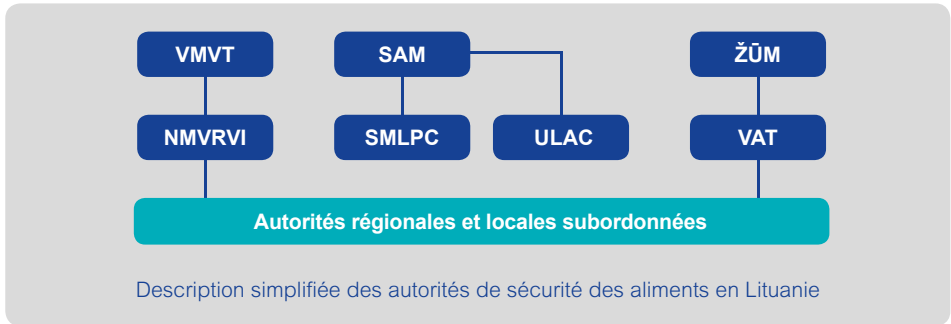
Le Centre de prévention et de contrôle des maladies (SPKC) assure une surveillance et un contrôle épidémiologiques, il entretient des bases de données et prend aussi les mesures nécessaires pour localiser et éviter la propagation des maladies infectieuses. Le Centre exé-

cuta la surveillance sanitaire, entretient le système de rapports qui y est apparenté et consulte le public sur les problématiques de santé et de styles de vie sains. Le SPKC est responsable du système d'alerte préventif et de réaction (Early Warning and Response System – EWRS) pour les maladies contagieuses en Europe, assure les missions de coordinateur pour le système européen de surveillance (The European Surveillance System – TESSy) et est désigné comme point focal de l'OMS et du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Institute of Food Safety, Animal Health and Environment “BIOR” (EFSA Focal Point)
2. State Plant Protection Service (Valsts augu aizsardzības dienests)
3. Food and Veterinary Service
4. Latvia University of Agriculture
 - Faculty of Food Technology (FFT)
 - Faculty of Veterinary Medicine (FVM)
 - Research Institute of Biotechnology and Veterinary Medicine “Sigra” (RIBVMS)
5. University of Latvia
 - Faculty of Biology
 - Faculty of Chemistry
6. Riga Stradiņš University (Rīgas Stradiņa universitāte)

3.17 Lituanie



La loi lituanienne sur les aliments est le fondement juridique de la législation alimentaire en Lituanie. Elle couvre les conditions requises en matière d'aliments introduits sur le marché, de manipulation des aliments, de compétences des autorités publiques dans le domaine de la sécurité des aliments, des devoirs et responsabilités des producteurs d'aliments, des exploitants du secteur alimentaire et du commerce alimentaire.

Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Lituanie, l'évaluation des risques et la gestion des risques sont institutionnellement séparées. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet.

VMVT Service vétérinaire et alimentaire d'État

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Vilnius
<http://www.vmvt.lt>



Le Service vétérinaire et alimentaire d'État (VMVT) est responsable devant le gouvernement de la République de Lituanie, il prépare et met en œuvre la réglementation dans le domaine de la sécurité et de la qualité alimentaires, de même que dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux. Les activités du VMVT reposent sur les avis scientifiques de l'Institut national de l'évaluation des risques alimentaires et vétérinaires (NMVRVI).

Le VMVT surveille et contrôle la santé animale, y compris les épidémies de zoonoses et autres maladies animales contagieuses. Le VMVT a pour objectif de s'assurer que toutes les mesures biologiques sont appliquées pour éviter l'introduction des zoonoses et autres maladies animales contagieuses sur le territoire de la Lituanie et de l'UE.

Le VMVT assure un contrôle officiel de toute la chaîne alimentaire, selon le principe « de la fourche à la fourchette ». Le VMVT surveille la conformité sanitaire, l'étiquetage et les autres exigences légales applicables aux aliments présents sur le marché lituanien, y compris ceux destinés à l'exportation.

NMVRVI
Institut national de l'évaluation des risques alimentaires et vétérinaires

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Vilnius
<http://www.nmvrvi.lt>



En tant qu'autorité subordonnée spécialisée du VMVT, l'Institut national de l'évaluation des risques alimentaires et vétérinaires (NMVRVI) est responsable des évaluations de risques basées sur la science, de l'identification des nouveaux risques de santé et des recommandations pour les réduire. Le secteur d'activité du NMVRVI comprend la sécurité et l'efficacité des préparations vétérinaires et des biocides vétérinaires, l'évaluation des facteurs de risque biologiques, chimiques et autres dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale, les zoonoses, l'évaluation de l'efficacité et de la sécurité des compléments alimentaires, l'évaluation des risques des OGM pour les animaux vivants et des OGM dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale.

Le NMVRVI est l'autorité réglementaire dans le secteur des médicaments vétérinaires en Lituanie. Un laboratoire national de référence fait partie intégrante du NMVRVI conformément au règlement (CE) N° 882/2004. Le rayon d'action du NMVRVI dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte la santé animale.

SAM
Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé et sécurité des aliments
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Vilnius
<http://www.sam.lt>

Le Ministère de la Santé (SAM) est responsable de la politique de santé et de la sécurité des aliments en Lituanie. Le SAM prépare les projets de loi dans le domaine de l'alimentation et de la sécurité des aliments en prenant en compte les évaluations scientifiques concernant les risques pour la santé humaine. Le domaine d'activité du SAM comprend les compléments alimentaires, les concentrations maximales autorisées de contaminants dans les aliments, l'ajout de vitamines, minéraux et autres substances, les aliments à usage diététique, les aliments irradiés, les OGM, les nouveaux aliments et les matériaux en contact avec les aliments. Le SAM établit aussi les conditions requises pour protéger le consommateur, c.-à-d. l'étiquetage des aliments et l'utilisation d'allégations nutritionnelles et de santé. Le SAM établit aussi les conditions requises quant à la santé des personnes manipulant les aliments, les procédures requises d'examen de santé et la formation obligatoire à l'hygiène.

Le Laboratoire national de surveillance de la santé publique (NVSTL) dépend du SAM conformément au règlement (CE) N° 882/2004.

SMLPC Centre d'éducation à la santé et de prévention des maladies

- ▶ Éducation du consommateur à la santé alimentaire
- ▶ Recherche (consommation et surveillance alimentaires)

Siège : Vilnius
<http://www.smlpc.lt>



Le Centre d'éducation à la santé et de prévention des maladies (SMLPC) est une autorité spécialisée relevant du SAM. Le SMLPC organise et assure l'éducation à la nutrition et à la sécurité des aliments des résidents, communautés et professionnels. Le SMLPC assure une surveillance régulière de la consommation alimentaire en Lituanie.

ULAC Centre de prévention des maladies transmissibles et du sida

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Vilnius
<http://www.ulac.lt>

Le Centre de prévention des maladies transmissibles et du sida (ULAC) est une autorité spécialisée relevant du SAM. L'ULAC est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre de la prévention et du contrôle des maladies transmissibles avec, pour objectif, la réduction des taux de morbidité, de mortalité et de handicap chez la population lituanienne. L'ULAC est en charge de la prévention et du contrôle des maladies d'origine alimentaire, hydrique et des zoonoses au niveau national.

ŽŪM Ministère de l'Agriculture

- ▶ Politique agricole

Siège : Vilnius
<http://www.zum.lt>

Le Ministère de l'Agriculture (ŽŪM) est responsable de la qualité et de la sécurité des aliments en Lituanie. Cela comprend la réglementation sur l'étiquetage des aliments, la manipulation des aliments, les cultures pour la consommation humaine, l'utilisation des produits phytosanitaires, de même que l'agriculture biologique. En collaboration avec le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Santé, le ŽŪM est impliqué dans la réglementation sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

VAT Service des obtentions végétales

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Vilnius
<http://www.vatzum.lt>



Le Service des obtentions végétales (VAT) est une autorité spécialisée subordonnée, relevant du ŽŪM. Le VAT est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application appropriée des produits phytosanitaires et des mesures phytosanitaires.

Le VAT évalue et autorise l'utilisation des produits phytosanitaires et effectue des contrôles postérieurs à l'enregistrement (importation, stockage, vente, étiquetage, emballage et utilisation des produits phytosanitaires). Le VAT contrôle aussi la culture des plantes génétiquement modifiées et l'utilisation des matériels de multiplication (y compris les OGM). Dans ces contextes, le VAT en-

cadre et coordonne les missions de 10 divisions régionales.

ASU

Université Aleksandras Stulginskis

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Kaunas
<http://www.asu.lt>

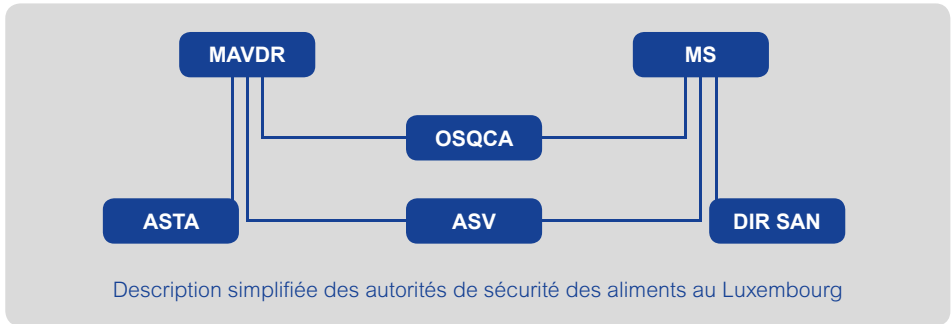
Lituanie

L'Université Aleksandras Stulginskis (ASU) est une institution étatique d'éducation supérieure et de recherche qui décerne des diplômes de doctorat, de master et de licence en sciences des aliments, agriculture, sylviculture, gestion des eaux et des sols, bioénergie, génie mécanique, changement climatique et utilisation durable des ressources naturelles. Elle accueille actuellement plus de 5 000 étudiants, répartis dans une grande variété de disciplines touchant à la biomédecine, aux technologies et aux sciences sociales.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. State Food and Veterinary Service (EFSA Focal Point)
2. Health Education and Disease Prevention Centre, Ministry of Health
3. State Plant Protection Service, Ministry of Agriculture
4. National Food and Veterinary Risk Assessment Institute
5. Aleksandras Stulginskis University
6. Centre for Communicable Diseases and AIDS

3.18 Luxembourg



Luxembourg

Le règlement (CE) N° 178/2002 et les lois nationales sur les aliments sont le fondement juridique central de la législation au Luxembourg. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

Au Luxembourg, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion.

MAVDR
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Luxembourg
<http://www.ma.public.lu>

Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (MAVDR) est chargé de la politique agricole et prépare des projets de loi dans des secteurs spécifiques de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Les deux ministères, le MAVDR et le Ministère de la Santé (MS), sont assistés par les autorités compétentes, comme l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et l'Administration des services vétérinaires (ASV). Le champ d'action du MAVDR s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour inclure la santé des végétaux, les produits phytosanitaires, la santé et le bien-être des animaux.

MS
Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Luxembourg
<http://www.ms.public.lu>

Le Ministère de la Santé (MS) est chargé de la politique de santé et de la sécurité des aliments, il prépare des projets de loi dans ce secteur. Les inspections publiques de sécurité des aliments sont réalisées par des autorités subordonnées et sont encadrées par le MS. Le MS est assisté par des autorités compétentes, comme la Direction de la santé (DIR SAN), la Division de la pharmacie et des médicaments (DPM) et l'ASV. Le champ d'action du MS dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure, par exemple, les biocides et les cosmétiques.

OSQCA
Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Luxembourg
<http://www.securite-alimentaire.public.lu>



L'Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA) est une autorité subordonnée, relevant du MAVDR et du MS. L'OSQCA a pour mission d'assurer une coopération optimale entre toutes les autorités dans le secteur de la sécurité des denrées alimentaires

et de l'alimentation animale. La politique, les mesures de gestion du MAVDR et du MS sont basées sur les évaluations de risques préparées par l'OSQCA (de même que l'ASTA, l'ASV et la DIR SAN). À la demande du MAVDR et du MS, l'OSQCA prépare d'autres recommandations sur la sécurité des aliments. L'OSQCA est responsable de la coordination des inspections publiques sur les denrées alimentaires et l'alimentation animale. Elle audite les autorités compétentes responsables du contrôle de la sécurité des aliments à travers toute la filière alimentaire. En outre, elle assure une formation à ces autorités, comme le décrit le règlement (CE) N° 882/2004.

Le secteur d'activité de l'OSQCA comprend l'intégralité du domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, conformément au règlement (CE) N° 882/2004, y compris les nouveaux aliments, les résidus des produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires, les compléments alimentaires, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, l'eau minérale et l'eau potable.

ASTA
Administration des services techniques de l'agriculture

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Luxembourg
<http://www.asta.etat.lu>



L'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) est une autorité subordonnée, relevant du MAVDR. L'ASTA est responsable de l'évaluation des risques et de l'application des inspections publiques sur l'alimentation, sur les produits phytosanitaires et sur les labels de qualité de l'UE : AOP, IGP et STG. L'ASTA est l'autorité réglementaire pour les pesticides. Elle est res-

responsable du contrôle de la production primaire des aliments d'origine non animale.

ASV Administration des services vétérinaires

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Luxembourg
<http://www.asv.public.lu>



L'Administration des services vétérinaires (ASTA) est une autorité subordonnée relevant du MAVDR et du MS. L'ASV est responsable de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre des inspections publiques dans le domaine des aliments d'origine animale, de la santé et du bien-être des animaux.

DIR SAN Direction de la santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Luxembourg
<http://www.securite-alimentaire.public.lu>



La Direction de la santé (DIR SAN) est subordonnée au MS. Le Service de la sécurité des aliments (SECUALIM) au sein du DIR SAN est responsable de l'évaluation des risques et de l'application des contrôles sur la sécurité des aliments dans les domaines de l'hygiène alimentaire, de l'HACCP, des agents microbiologiques, des contaminants, des résidus de pesticides, des OGM, des nouveaux aliments, des compléments alimentaires, des additifs alimentaires, des aliments diététiques, de l'étiquetage, des matériaux en contact avec les aliments, de l'irradiation, de l'importation d'aliments et de boissons d'origine non animale.

Dans le domaine de l'hygiène alimentaire, le SECUALIM collabore étroitement avec l'Administration des douanes. Des procédures et listes de vérification communes sont en place pour les activités d'inspection et de contrôle.

La division de la pharmacie et des médicaments (DPM), au sein de la DIR SAN est responsable de l'évaluation des risques et de l'exécution des contrôles publics en matière de sécurité des aliments dans le domaine des aliments médicamenteux et des médicaments. La DPM est l'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires.

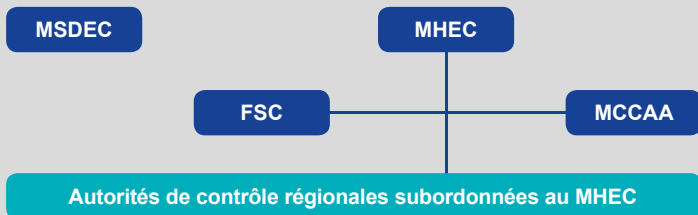
Niveaux régional et local

La mise en œuvre des inspections en matière de denrées alimentaires et d'alimentation animale ou autres, relève des autorités centrales.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Ministry of Health of Luxembourg (Ministère de la Santé)
2. Luxembourg Institute of Health
3. Laboratoire national de santé
4. Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann (CRP-GL)

3.19 Malte



Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments à Malte

La loi sur la sécurité des aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments à Malte. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

À Malte, l'évaluation des risques est institutionnellement séparée de la gestion des risques. Les évaluations de risques ne sont pas publiées.

De manière générale, Malte dispose d'un système national centralisé. Du fait de la petite échelle des services, les bureaux au niveau central sont responsables non seulement de la politique et de la coordination mais aussi de l'exécution directe des contrôles.

MSDEC
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Changement climatique

- ▶ Politique agricole, sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques

Siège : Santa Venera
<http://msdec.gov.mt/en>



Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Changement climatique (MSDEC) est chargé de la politique agricole et, en particulier, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale à Malte. C'est l'autorité compétente pour les contrôles d'aliments d'origine animale. Le MSDEC est responsable des directives, des agréments et des inspections relatifs à tous les types d'établissements ainsi que du contrôle des aliments d'origine animale et des importations d'aliments d'origine animale et d'aliments destinés aux animaux.

Le domaine d'activité du MSDEC comprend notamment l'alimentation animale, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les zoonoses, les résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires. Le MSDEC est l'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires à Malte. Le champ d'action du MSDEC s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, inclure la santé des végétaux ainsi que la santé et le bien-être des animaux.

MHEC
Ministère de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité

- ▶ Politique sociale et sanitaire, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : Valletta
<http://www.sahha.gov.mt>



Le Ministère de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité (MHEC) est chargé de la politique de santé, de la politique sociale et de la sécurité des aliments à Malte. Il est responsable du contrôle des denrées et de l'hygiène alimentaires. Il est aussi responsable de la supervision et de la coordination des contrôles. Les contrôles sont effectués par sept organismes régionaux. Le domaine d'activité du MHEC comprend, entre autres, l'hygiène, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, l'eau potable et minérale.

Le champ d'action du MHEC dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, intégrer la nutrition.

FSC
Commission de la sécurité des aliments

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Recherche

Siège : Santa Venera
http://ehealth.gov.mt/HealthPortal/others/foodsafetycom/introduction/duty_of_food_safety_commission.aspx



La Commission de la sécurité des aliments (FSC) est un organisme gouvernemental indépendant, responsable devant le MHEC. La FSC est responsable de la gestion des risques et de leur communication. La FSC est le bureau de coordination des questions concernant la sécurité des aliments, elle met à disposition un forum de coopération entre le MSDEC, le MHEC et l'Autorité de la concurrence et des consommateurs de Malte (MCCAA) ainsi que d'autres entités impliquées dans la sécurité des aliments. La FSC est responsable de l'enregistrement de tous les établissements alimentaires.

À Malte, le laboratoire de santé publique est le laboratoire national de référence en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. Il s'appuie sur les services des laboratoires nationaux de référence des autres États membres de l'UE.

MCCAA

Autorité de la concurrence et des consommateurs de Malte

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Błata I-Bajda

<http://www.mccaa.org.mt>



L'Autorité de la concurrence et des consommateurs de Malte (MCCAA) est une autorité nommée par le gouvernement relevant du ministère de la Concurrence loyale, des Petites entreprises et des Consommateurs. La loi sur la sécurité des aliments attribuée à la MCCAA une responsabilité spécifique pour l'évaluation des risques. Les évaluations de risques de la MCCAA sont utilisées par le MSDEC et le MHEC comme base pour les mesures de gestion dans le domaine de la sécurité des aliments. La MCCAA évalue les risques, identifie les nouveaux risques sanitaires et prépare des recommandations pour les réduire. La MCCAA apporte un avis scientifique et technique au FSC. Le domaine d'activité de la MCCAA comprend, entre autres, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les allégations de santé et de nutrition, ainsi que l'eau potable et minérale. La MCCAA est l'autorité réglementaire des produits phytosanitaires à Malte. Le champ d'action de la MCCAA s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour inclure, par exemple, les biocides, les produits de consommation et les cosmétiques.

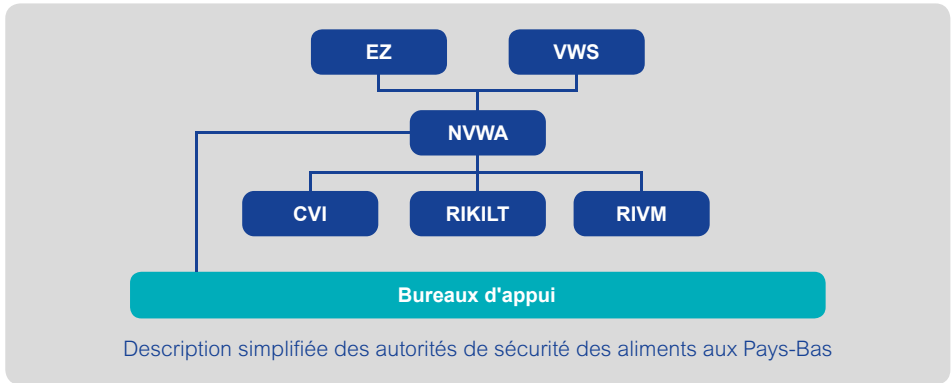
Niveaux régional et local

Les inspections alimentaires se font à travers sept organismes de contrôle régionaux subordonnés au MHEC. La coordination des inspections des denrées alimentaires et de l'alimentation animale se fait au niveau de la Commission de la sécurité des aliments.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Malta Competition and Consumer Affairs Authority (EFSA Focal Point)

3.20 Pays-Bas



Pays-Bas

La réglementation européenne et la loi sur l'alimentation et les denrées alimentaires néerlandaise sont le fondement juridique de la législation sur les aliments aux Pays-Bas. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques.

Basées sur la « loi néerlandaise relative à l'évaluation indépendante des risques » de 2006, l'évaluation et la gestion des risques sont dans une large mesure institutionnellement distinctes. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

VWS
Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports

- ▶ Politique de santé, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : La Haye
<http://www.government.nl/ministries/vws>



Le Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports (VWS) applique une politique « nourriture saine » fondée, entre autres, sur les recommandations et les directives préparées par le Conseil de la santé néerlandais. Il est responsable de la politique de santé et de la sécurité des aliments d'origine non animale et prépare les projets de loi dans ce secteur. Le VWS fonde ses mesures de gestion des risques sur les évaluations de risques préparées par le Bureau de recherche et d'évaluation des risques (BuRO), un département au sein de l'Autorité néerlandaise de sécurité sanitaire des aliments et des produits de consommation (NVWA). Les attributions du VWS incluent les compléments alimentaires, les nouveaux aliments, l'eau potable et minérale, les extraits de plantes, les résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires,

ainsi que les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le domaine des aliments d'origine non animale. Son rayon d'action s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour englober les produits de consommation et les cosmétiques.

EZ
Ministère des Affaires économiques

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Santé et bien-être des animaux
- ▶ Gestion des risques

Siège : La Haye
<http://www.government.nl/ministries/ez>



Le Ministère des Affaires économiques (EZ) est responsable de la politique agricole et de la sécurité de l'alimentation d'origine animale (c.-à-d. pendant la production primaire des agriculteurs, cultivateurs et pêcheurs). L'EZ prépare les projets de loi dans ce domaine et assure la traçabilité des aliments d'origine animale.

Aux Pays-Bas, il incombe aux producteurs d'aliments de garantir des aliments sûrs et d'effectuer des contrôles de qualité appropriés, quotidiennement. Néanmoins, le gouvernement supervise ce système d'autocontrôle (« supervision du superviseur »).

L'EZ fonde ses mesures de gestion des risques sur les évaluations de risques préparées par le Bureau de recherche et d'évaluation des risques (BuRO), un département au sein de l'Autorité néerlandaise de sécurité sanitaire des aliments et des produits de consommation (NVWA).

Les attributions de l'EZ incluent les zoonoses, les OGM, les résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires dans l'alimentation animale. Le champ d'action de l'EZ dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure

la santé et la protection des végétaux, la santé et le bien-être des animaux. L'EZ est l'autorité réglementaire pour les produits phytosanitaires et les médicaments vétérinaires.

NVWA
Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Utrecht
<https://www.nvwa.nl>



L'Autorité néerlandaise de sécurité sanitaire des aliments et des produits de consommation (NVWA) est une agence indépendante de l'EZ et du VWZ. En avril 2010, trois autorités (VWA, PD et AID) ont fusionné pour n'en faire qu'une : la NVWA. La NVWA opère en tant que seule autorité depuis janvier 2012. Ses trois principales missions sont la mise en œuvre et la supervision des activités de contrôle et d'inspection en matière de sécurité des aliments, l'évaluation des risques et leur communication. Elle est aussi responsable de la gestion des incidents et des crises, y compris l'assistance technique et scientifique et le conseil en matière de risques auprès de l'EZ et du VWS. Au sein de la NVWA, la gestion des risques est séparée de l'évaluation des risques.

La NVWA dispose de petits bureaux d'appui dans tout le pays qui fournissent un soutien logistique à ses inspecteurs. Le nombre de laboratoires a aussi été réduit : un laboratoire pour la sécurité des aliments à Wageningen, un laboratoire pour les produits phytosanitaires, également à Wageningen et deux laboratoires pour la sécurité des produits à Zwijndrecht et Groningen.

La NVWA dispose également d'un Service de renseignements et d'enquêtes (NVWA-IOD) qui se concentre sur le crime organisé et international.

La NVWA a accès à plusieurs laboratoires nationaux de référence en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

Le domaine d'activité du NVWA dépasse le domaine de la sécurité des aliments, pour inclure la santé et le bien-être des animaux, la santé des plantes et les produits de consommation non alimentaires.

Le Bureau indépendant de recherche et d'évaluation des risques (BuRO) effectue des évaluations de risques et conseille les ministres de l'EZ et du VWS en matière de sécurité des aliments et des produits de consommation ainsi que sur la santé et le bien-être des animaux. Le BuRO est une unité scientifique indépendante, ses avis scientifiques sont libres de tout intérêt politique, social ou scientifique. Il identifie aussi les nouveaux risques de santé, prépare des recommandations sur la réduction des risques et recommande des mesures préventives pour assurer la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Le BuRO a aussi pour fonction essentielle d'assurer une communication transparente avec le grand public. Le BuRO intervient dans les domaines de la sécurité des aliments, des nouveaux aliments, des compléments alimentaires, des OGM, des zoonoses, de l'alimentation animale, de la santé des animaux, des médicaments vétérinaires, du bien-être des animaux, des résidus des produits phytosanitaires, de la santé des végétaux et des produits de consommation non alimentaires.

CVI – RIKILT – RIVM
Institut vétérinaire central (CVI)
Institut de sécurité des aliments (RIKILT)
Institut national pour la santé publique et l'environnement (RIVM)

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche sur les risques

Siège : Lelystad, Wageningen,
<http://www.cvi.wur.nl>
<http://www.rikilt.wur.nl>
<http://www.rivm.nl>

L'Institut vétérinaire central (CVI), l'Institut de sécurité des aliments (RIKILT) et l'Institut national pour la santé publique et l'environnement (RIVM) sont des organismes de recherche indépendants. Le CVI opère dans le domaine des sciences vétérinaires, il contribue à la protection de la santé animale et humaine en entreprenant des recherches et en faisant des recommandations concernant les maladies animales (zoonoses). Le RIKILT est un organisme qui opère dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale ainsi que de la santé humaine. Le RIKILT conduit des recherches sur les substances d'origine animale ou végétale présentes dans l'alimentation et sur l'alimentation animale. Le CVI et le RIKILT font partie de l'université de Wageningen. Le RIVM est un centre d'excellence leader, reconnu dans le domaine de la santé, de la nutrition et de la protection environnementale.

Plusieurs laboratoires nationaux de référence et un laboratoire européen de référence sont hébergés par le CVI et le RIKILT.

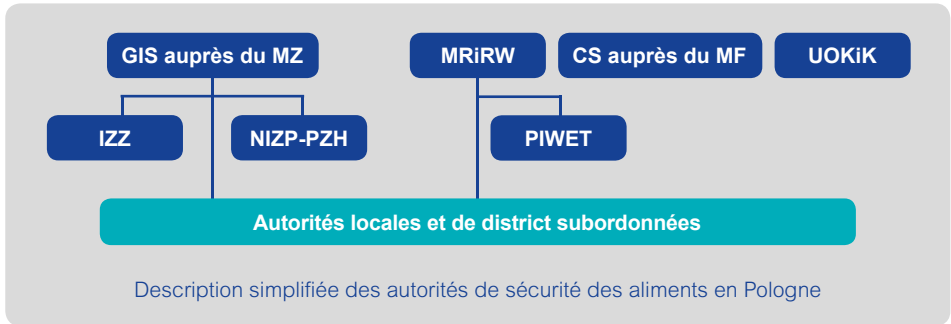
Niveaux régional et local

Les Pays-Bas sont divisés en 12 provinces et 390 municipalités. Les inspections en matière de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux sont coordonnées par le siège, situé à Utrecht, qui est assisté par les bureaux régionaux du NVWA.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Netherlands Food and Consumer Product Safety Authority (NVWA)
(EFSA Focal Point)
2. National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)
3. Institute for Environmental Studies, Vrije Universiteit
4. Board for the Authorisation of Plant Protection Products and Biocides (Ctgb)
5. DLO Foundation (Stichting Dienst Landbouwkundig Onderzoek)
6. Utrecht University – Faculty of Veterinary Medicine
7. Wageningen University
8. Erasmus University Medical Centre Rotterdam

3.21 Pologne



Pologne

En Pologne, le fondement juridique central en matière de législation sur les aliments est la loi sur la sécurité des aliments et nutritionnelle du 25 août 2006. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux. En Pologne, l'évaluation des risques et la gestion des risques sont institutionnellement séparées. Les évaluations de risques ne sont pas publiées.

GIS auprès du MZ Inspection sanitaire centrale (GIS) auprès du Ministère de la Santé (MZ)

- ▶ Politique de santé et sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Varsovie
<http://www.mz.gov.pl>
<http://www.gis.gov.pl>



Le Ministère de la Santé (MZ) est responsable de la politique de santé publique et de la sécurité des aliments. Le MZ prépare les projets de loi concernant l'hygiène alimentaire, les résidus de pesticides, les contaminants et l'importation d'aliments d'origine non animale. Le champ d'action du MZ s'étend au-delà du domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, prendre en compte les médicaments. L'Office d'enregistrement des médicaments, des appareils médicaux et des produits biocides au MZ est l'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires en Pologne.

L'Inspection sanitaire centrale (GIS) est subordonnée au MZ et constitue l'autorité compétente pour la sécurité des aliments en Pologne. Elle coopère avec le Ministère de l'Agriculture et du Dévelop-

pement rural (MRiRW) concernant les problèmes relatifs à la sécurité des aliments, ainsi qu'avec le MRiRW et le Ministère de l'Environnement (MS) sur les problèmes relatifs aux organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle coordonne et supervise les activités de l'Inspection sanitaire publique (PIS), responsable du contrôle officiel de tous les aspects de la sécurité des aliments, c.-à-d. l'hygiène alimentaire, les résidus de pesticides, les contaminants, l'importation d'aliments d'origine non animale, les matériaux en contact avec les aliments, les additifs alimentaires, les OGM présents dans les aliments, les compléments alimentaires et les nouveaux aliments. La GIS est aussi responsable du contrôle des contaminants alimentaires d'origine non animale. Les mesures d'évaluation des risques de la GIS reposent sur des évaluations scientifiques des risques réalisées par l'Institut national de l'alimentation et de la nutrition (IZZ) et l'Institut national de santé publique – Institut national d'hygiène (NIZP – PZH).

16 laboratoires nationaux de référence sont affectés au GIS en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MRiRW
Ministère de l'Agriculture et
du Développement rural

- ▶ Politique agricole et sécurité des aliments d'origine animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex, de la FAO/OMS

Siège : Varsovie
<http://www.minrol.gov.pl>



Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MRiRW) est responsable de la politique agricole et de la sécurité des aliments d'origine animale, il prépare les projets de loi dans ce secteur. Le MRiRW est assisté par trois autorités compétentes spécialisées, responsables du contrôle

et des inspections : La Direction générale des services vétérinaires (GIW), la Direction principale pour les semences et la santé des plantes (PIORIN), ainsi que l'Inspection de la qualité de l'agriculture et des aliments (IJHARS). Le point de contact Codex de la FAO/OMS pour la Pologne se trouve au sein de l'IJHARS.

La mission du MRiRW est principalement axée sur la gestion des risques pour les aliments d'origine animale, elle repose sur l'évaluation scientifique des risques préparée par l'Institut national de recherche vétérinaire (PIWET). Les missions du MRiRW comprennent, la sécurité des aliments pour animaux, les résidus des médicaments vétérinaires, les OGM et les zoonoses. Dans ces domaines, le MRiRW encadre les activités du district et des autorités locales.

Le MRiRW est l'autorité réglementaire des pesticides et des produits phytosanitaires. En matière de sécurité des aliments, le MRiRW coopère avec le MZ ; concernant les OGM, avec le MZ et le MS. Le rayon d'action du MRiRW dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour prendre en compte la santé et le bien-être des animaux. Le MRiRW est aussi responsable du contrôle des contaminants alimentaires d'origine animale.

CS auprès du MF
Service des douanes (CS)
auprès du Ministère des Finances (MF)

- ▶ Gestion des risques

Siège : Varsovie
<http://www.mf.gov.pl>

Le Service des douanes (CS) est subordonné au Ministère des Finances (MF), il est responsable du contrôle des aliments aux frontières. Le CS coopère avec trois autorités spécialisées : le GIW pour le contrôle des exportations et importations d'animaux, des aliments d'origine animale et des aliments pour animaux ; la PIORIN pour le contrôle des exportations et importations

des végétaux réglementés et du matériel végétal et avec la GIS pour le contrôle des exportations et importations des aliments d'origine végétale.

UOKiK
Office de la concurrence et de la protection des consommateurs

- ▶ Gestion des risques

Siège : Varsovie
<http://www.uokik.gov.pl>

L'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs (UOKiK) a pour objectif de protéger les intérêts du consommateur et d'assurer une concurrence libre et loyale dans un marché libre. Le président de l'UOKiK dépend directement du Premier ministre. La mission de l'UOKiK est de protéger la santé du consommateur et de s'assurer que seuls les produits sûrs qui répondent aux spécifications fondamentales détaillées dans la réglementation polonaise sont disponibles sur le marché. Les autres missions de l'UOKiK sont d'éviter que des entités dominantes (cartels) ne puissent manipuler le marché, ainsi que de surveiller l'efficacité et l'impact des aides de l'État sur le marché libre.

IZZ
Institut national de l'alimentation et de la nutrition

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Varsovie
<http://www.izz.waw.pl>



L'Institut national de l'alimentation et de la nutrition (IZZ) prépare les évaluations scientifiques des risques sur la nutrition et les aliments nouveaux, il effectue des recherches actives dans ce domaine.

NIZP-PZH
Institut national de santé publique – Institut national d'hygiène

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Varsovie
<http://www.pzh.gov.pl>



L'Institut national de santé publique – Institut national d'hygiène (NIZP-PZH) prépare des évaluations de risques scientifiques sur les additifs alimentaires, les risques biologiques, les substances chimiques ajoutées, les résidus de produits phytosanitaires et l'eau potable. Le NIZP-PZH mène aussi une recherche active dans ce secteur.

PIWET
Institut national de recherche vétérinaire

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Recherche

Siège : Puławy
<http://www.piwet.pulawy.pl>



L'Institut national de recherche vétérinaire (PIWET) prépare des évaluations de risques scientifiques sur l'alimentation animale, les résidus des médicaments vétérinaires et les zoonoses. Le PIWET effectue aussi des recherches actives.

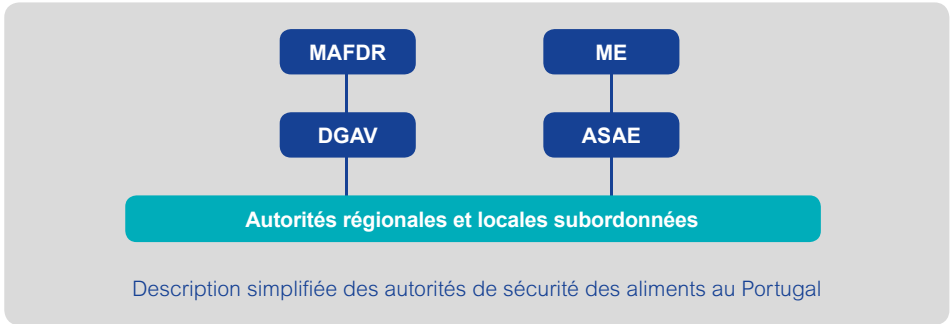
Niveaux régional et local

En Pologne, l'administration publique se répartit sur trois niveaux : 16 régions (voïvodies), 379 districts (powiats) et 2 478 autorités locales (gminas). Aux niveaux local et du district, les autorités spécialisées du GIS et du MRiRW sont responsables de la promulgation des lois et de l'exécution des inspections alimentaires. Elles sont encadrées par le GIS et le MRiRW qui leur confient des missions dans leurs domaines de compétence respectifs.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Chief Sanitary Inspectorate (EFSA Focal Point)
2. National Veterinary Research Institute
3. Institute of Natural Fibres and Medicinal Plants
4. National Institute of Public Health – National Institute of Hygiene
5. National Food and Nutrition Institute
6. Institute of Plant Protection – National Research Institute
7. Research Institute of Horticulture

3.22 Portugal



Portugal

Les lois européennes sur l'alimentation et le décret-loi N° 113/2006 sont le fondement juridique de la législation sur les aliments au Portugal. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

Au Portugal, l'évaluation, la communication et la gestion des risques ne sont pas séparées au niveau institutionnel. Les évaluations de risques ne sont pas publiées.

MAFDR
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Lisbonne
<http://www.portugal.gov.pt/pt/ministerios/meco.aspx>


La Direction générale pour les affaires alimentaires et vétérinaires (DGAV), appartenant au Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural (MAFDR), est chargée de coordonner la législation, de préparer les propositions de loi et le plan de contrôle pluriannuel. Elle est aussi responsable de l'exécution des contrôles de sécurité des aliments pour les aliments d'origine animale. La plupart des activités relatives à la sécurité et aux inspections alimentaires sont supervisées par le MAFDR.

Le champ d'action du MAFDR dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, inclure la santé des végétaux, la santé et le bien-être des animaux ainsi que les biocides. L'Institut national de recherche agricole et vétérinaire

naire (INIAV) dépend du MAFDR. L'INIAV dispose de plusieurs laboratoires nationaux de référence, en vertu du règlement (CE) 882/200.

ME Ministère de l'Économie

- ▶ Politique économique et de consommation, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : Lisbonne
<http://www.portugal.gov.pt/pt/ministerios/meco.aspx>

Le Ministère de l'Économie (ME) est en charge des politiques relatives à l'économie et à la consommation ainsi que de la sécurité des aliments au Portugal. L'Autorité de sécurité des aliments et économique (ASAE) est l'autorité spécialisée compétente qui assiste le ME dans sa mission.

ASAE Autorité de sécurité des aliments et économique

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Lisbonne
<http://www.asae.pt>



En tant qu'autorité spécialisée, subordonnée au ME, l'Autorité de sécurité des aliments et économique (ASAE) est responsable de l'évaluation des risques, de leur communication et de leur gestion (inspection alimentaire) dans le domaine de la sécurité des aliments.

L'ASAE est conseillée par un conseil scientifique indépendant qui s'articule autour de 6 thématiques spécialisées (1. Additifs et contaminants dans la filière alimentaire ; 2. Alimentation, bien-être et santé des animaux ; 3. Risques biologiques ; 4. Santé des végétaux et organismes génétiquement modifiés (OGM) ; 5. Nutrition et allergies alimentaires et 6. Communication sur les risques).

L'ASAE est une police judiciaire qui opère en tant qu'autorité nationale avec la responsabilité de mener les inspections pour combattre et éviter les fraudes dans tous les domaines économiques, y compris celui des denrées alimentaires et de l'alimentation animale.

Elle est aussi responsable de l'évaluation des risques et de leur communication en matière de denrées alimentaires et d'alimentation animale. Ces attributions sont gérées par un département qui coordonne les activités relatives à l'EFSA.

La structure organique de l'ASAE couvre l'intégralité du pays avec un service de contrôle central et plusieurs services de contrôle régionaux.

Les attributions de l'ASAE regroupent la filière de commercialisation des produits d'origine végétale et animale, y compris les produits de la pêche (aquaculture, navires-usines, bateaux de pêche, entrepôts et marchés de gros). Les compétences de l'ASAE incluent, en outre, les compléments alimentaires, les contaminants présents dans la viande, le poisson, les produits végétaux et l'eau minérale. La sécurité de l'eau du robinet relève de la responsabilité de l'Autorité réglementaire de l'eau et des déchets.

L'ASAE dispose de 3 laboratoires de référence nationaux, en vertu du règlement (CE) N° 882/2004, contrôlant notamment : la présence de mycotoxines dans la nourriture, les dioxines dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA) dans les huiles et dans les graisses.

DGAV

Direction générale des affaires alimentaires et vétérinaires

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Lisbonne

<http://www.dgv.min-agricultura.pt>



La Direction générale des affaires alimentaires et vétérinaires (DGAV) est l'autorité spécialisée déléguée du MAFRD. S'appuyant sur des évaluations de risques fondées sur des critères scientifiques, la DGAV met en œuvre la politique alimentaire de l'État et mène les inspections.

Concernant le fonctionnement des systèmes de contrôle des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux et de la santé publique vétérinaire, les activités sont menées par le biais de cinq autorités régionales, directement responsables devant la direction centrale de la DGAV. La direction contrôle également le réseau d'inspection.

Les attributions de la DGAV recouvrent les organismes génétiquement modifiés, les zoonoses, les résidus de produits phytosanitaires et vétérinaires et les matériaux en contact avec des aliments. Au Portugal, la DGAV est l'organe réglementaire compétent en matière de produits phytosanitaires et vétérinaires ainsi qu'en matière de résidus de produits phytosanitaires dans les végétaux, y compris les pesticides. En qualité d'autorité nationale compétente dans le domaine phytosanitaire, la DGAV soutient l'élaboration de réglementations sur les produits phytosanitaires et met en œuvre les programmes de contrôle nationaux relatifs aux déchets, y compris les pesticides. La DGAV est également respon-

sable de l'élaboration du plan de contrôle national pluriannuel, conformément aux principes et aux directives stipulés dans le règlement (CE) N° 882/2004.

Le rayon d'action de la DGAV dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, inclure la santé des animaux, l'alimentation animale, les encéphalopathies spongiformes transmissibles, les sous-produits animaux, les médicaments vétérinaires et le bien-être des animaux. La DGAV est également responsable de l'élaboration des plans de contrôle nationaux pluriannuels, conformément aux principes et aux directives établis par le règlement (CE) N° 882/2004 qui se fonde sur l'évaluation des risques.

Niveaux régional et local

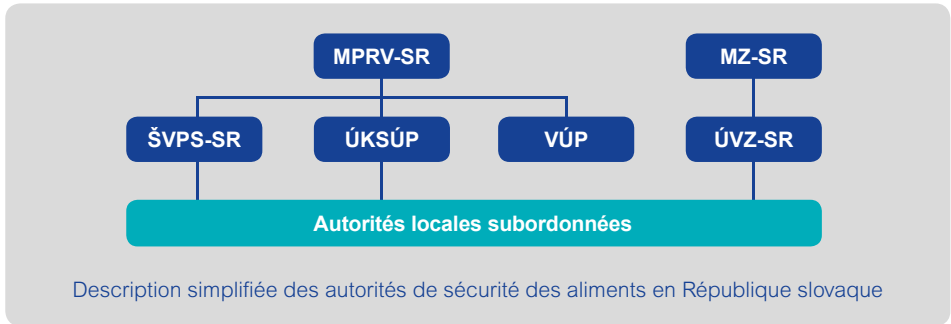
Le Portugal continental est divisé en 18 districts administratifs (308 comtés) et deux régions autonomes (les Açores et Madère). Les Açores et Madère ont chacune une assemblée d'élus, disposant de pouvoirs décentralisés leur permettant d'adopter des lois. L'évaluation, la gestion et la communication sur les risques dépendent des gouvernements régionaux dans les régions autonomes. L'ARAE (Autorité régionales des activités économiques) à Madère et l'IRAE (Inspection générale des activités économiques) aux Açores ont, par conséquent, des compétences identiques à celles de l'ASAE.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Portuguese Authority for Food and Economic Safety (ASAE) (EFSA Focal Point)
2. Instituto Nacional de Saude Doutor Ricardo Jorge, I.P.
3. National Institute of Pharmacy and Medicines – INFARMED

4. Direção Geral de Alimentação e Veterinária (DGAV)
5. Faculdade de Farmácia da Universidade de Lisboa
6. Universidade de Lisboa Faculdade de Medicina Veterinária
7. Instituto Superior de Engenharia – Universidade do Algarve
8. Universidade de Lisboa
9. University of Coimbra
10. Clínica Universitária de Medicina – Faculdade de Medicina – Coimbra
11. Instituto Superior de Ciências da Saúde Egas Moniz
12. University of Porto, Faculty of Nutrition and Food Sciences
13. Faculdade de Medicina da Universidade do Porto
14. Faculdade de Farmacia da Universidade do Porto (FFUP)
15. ICETA Instituto de Ciências e Tecnologias Agrárias e Agro-Alimentares
16. Área Departamental de Ciência e Tecnologia de Alimentos, Escola Superior Agrária Instituto Politécnico de Beja
17. Instituto Politécnico de Leiria (IPL)
18. Instituto Politécnico de Santarém
19. Instituto Superior de Agronomia
20. Universidade Católica Portuguesa
21. ITQB-UNL
22. Instituto Politécnico de Bragança
23. University of Aveiro – Food Biochemistry Group
24. Faculty of Sciences and Technology / UNL
25. Universidade do Minho
26. Instituto de Ciências Agrárias Mediterrânicas
27. Portuguese Sea and Atmosphere Institute, I.P.

3.23 République slovaque



Répub. slovaque

Le fondement juridique de la législation sur les aliments en Slovaquie est la loi sur les denrées alimentaires (N° 152/1995 Coll.). Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux. En Slovaquie, l'évaluation des risques et la gestion des risques sont institutionnellement séparées. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet.

MPRV-SR
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République slovaque

- ▶ Coordination des évaluations des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Bratislava
<http://www.mpsr.sk>



Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République slovaque (MPRV-SR) est responsable de la politique agricole, de la santé et du bien-être des animaux, de l'alimentation animale, de la sécurité des aliments, de la santé des plantes et des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le MPRV-SR est chargé de la communication sur les risques et de la coordination de leur évaluation. Le MPRV-SR gère et coordonne les autorités officielles de contrôle dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (Administration vétérinaire et alimentaire d'État, ŠVPS-SR et Institut central de contrôle et d'essai pour l'agriculture, ÚKSÚP). Le Département de sécurité des aliments et de nutrition du MPRV-SR

coordonne les analyses des laboratoires et les autorise à conduire des travaux d'analyse (y compris la nomination des laboratoires nationaux de référence).

La Commission pour la sécurité des aliments et la nutrition est un organe consultatif du Département de sécurité des aliments et de nutrition du MPRV-SR. La Commission émet des avis quant à la nutrition et à la sécurité des aliments à travers la filière alimentaire, notamment concernant la création et l'application des stratégies et des politiques dans ce secteur. Les évaluations de risques scientifiques sont préparées par les organismes scientifiques, les institutions de recherche et les universités.

Plusieurs laboratoires nationaux de référence sont rattachés au MPRV-SR en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MZ-SR
Ministère de la Santé de la République slovaque

► Gestion des risques

Siège : Bratislava
<http://www.health.gov.sk>



Le Ministère de la Santé de la République slovaque (MZ-SR) est responsable de la politique sanitaire. C'est l'autorité centrale compétente en matière de contrôles officiels dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la restauration collective et pour la mise sur le marché des produits suivants : nouveaux aliments, compléments alimentaires, denrées alimentaires destinées à des usages nutritionnels particuliers (notamment les aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants), eau minérale naturelle, eau de source pour nourrissons et jeunes enfants, denrées alimentaires ionisées et matériaux en contact avec les aliments. L'autorité compétente, responsable de la coordination de la mise en

œuvre des contrôles alimentaires officiels dans ce secteur est l'Autorité de santé publique de la République slovaque (ÚVZ-SR) et ses autorités régionales.

Le MZ-SR a autorisé plusieurs laboratoires à faire des analyses d'échantillons collectés lors des contrôles alimentaires officiels. Tous ces laboratoires sont accrédités conformément à la norme EN ISO/IEC 17025 par le SNAS (Service national d'accréditation de Slovaquie), le DAP (Organisme allemand d'accréditation des tests) ou le CIA (Institut tchèque pour l'accréditation).

Des laboratoires nationaux de référence sont rattachés au MZ-SR en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

ŠVPS-SR
Administration alimentaire et vétérinaire de la République slovaque

- Gestion des risques
- Point de contact du RASFF

Siège : Bratislava
<http://www.svssr.sk>



L'Administration alimentaire et vétérinaire de la République slovaque (ŠVPS-SR) est subordonnée au MPRV-SR, elle est responsable du contrôle officiel de la santé et du bien-être des animaux, des aliments d'origine animale et non animale dans toutes leurs phases de production, de la transformation et de la distribution, sauf dans le secteur de la restauration collective dont la responsabilité incombe au Ministère de la Santé (MZ-SR). Les attributions de la ŠVPS-SR englobent les aliments d'origine animale, les aliments pour animaux utilisés dans les fermes, les aliments médicamenteux, les médicaments vétérinaires et leurs résidus, ainsi que les sous-produits animaux.

La ŠVPS-SR gère et coordonne les activités de l'Institut vétérinaire national, des trois Instituts nationaux vétérinaires et alimentaires, de l'Institut pour le contrôle national des bio-préparations et médicaments vétérinaires et de l'Institut d'études postuniversitaires pour chirurgiens vétérinaires.

L'Institut vétérinaire national et les trois Instituts nationaux vétérinaires et alimentaires sont habilités par le MPRV-SR, en tant que laboratoires officiels, à effectuer des analyses d'échantillons, collectés pendant les contrôles officiels, sur la santé des animaux et sur la sécurité des aliments d'origine animale et végétale, y compris les analyses des aliments pour animaux importés ou produits sur le territoire national. Ces laboratoires sont accrédités conformément à la norme EN ISO/IEC 17025. L'autorité réglementaire des médicaments à usage vétérinaire est l'Institut national du contrôle des bio-préparations et médicaments vétérinaires (siège : Nitra, <http://www.uskvbl.sk>).

ÚKSÚP Institut central de contrôle et d'essai pour l'agriculture

► Gestion des risques

Siège : Bratislava
<http://www.uksup.sk>



L'Institut central de contrôle et d'essai pour l'agriculture (ÚKSÚP) est subordonné au MPRV-SR, il est responsable des contrôles officiels dans le secteur agricole. Les activités du ÚKSÚP couvrent la santé des plantes, les semences et semis, les variétés végétales, les produits phytosanitaires ainsi que l'alimentation et la nutrition animales. L'ÚKSÚP aide à l'élaboration de la législation et assure un service de conseil.

L'ÚKSÚP effectue des contrôles phytosanitaires sur les végétaux importés et exportés ainsi que sur les matières végétales au niveau de trois postes frontaliers. L'ÚKSÚP est l'autorité compétente pour l'agriculture biologique en Slovaquie, nommée par le Département de la protection de l'environnement et de l'agriculture biologique (DEPOF). L'analyse des échantillons collectés pendant les contrôles officiels est réalisée par ses propres laboratoires accrédités.

VÚP Institut de recherche sur les produits alimentaires

- Évaluation des risques
- Point de contact du RASFF

Siège : Bratislava
<http://www.vup.sk>



L'Institut de recherche sur les produits alimentaires (VÚP) est subordonné au MPRV-SR. L'une de ses principales missions est la recherche axée sur la sécurité des aliments et l'élaboration de nouvelles méthodes et techniques d'analyses. L'Institut agit dans le cadre du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Feed and Food – RASFF) en République slovaque et offre des conseils scientifiques quant aux contaminants et pesticides présents dans les aliments. Le VÚP est aussi impliqué dans l'élaboration de la législation sur les aliments. Il assure une formation à la fois aux entreprises et aux autorités officielles, il est actif dans l'éducation et l'information relative à l'alimentation. Les laboratoires de l'Institut sont accrédités selon les normes EN ISO/IEC 17025 et ISO 9000.

ÚVZ-SR

Autorité de santé publique de la République slovaque

► Gestion des risques

Siège : Bratislava

<http://www.uvzs.sk>



L'Autorité de santé publique de la République slovaque (ÚVZ-SR) est l'autorité compétente, responsable de coordonner l'exécution des contrôles officiels dans les secteurs mentionnés dans la section précédente. L'autorité coordonne toutes les activités relatives à la sécurité des aliments, notamment la préparation des programmes de contrôle et des rapports apparentés, l'organisation de la capacité des laboratoires, la coopération avec le MPRV-SR ainsi que tout ce qui a trait à la protection du consommateur. Les contrôles sont mis en œuvre par 36 autorités publiques régionales.

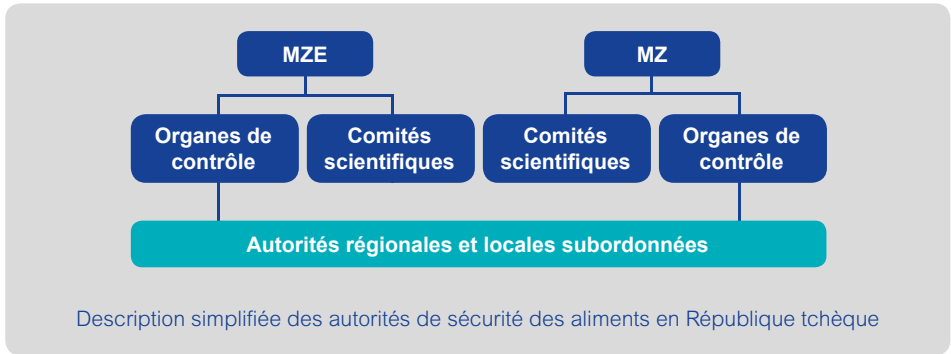
Niveaux régional et local

La République slovaque est constituée de huit régions et 79 districts. Les inspections sur les denrées alimentaires et aliments pour animaux, ainsi que les soins vétérinaires et phytosanitaires, sont coordonnés et conduits par la ŠVPS-SR, l'ÚKSÚP et l'ÚVZ-SR. La ŠVPS-SR est assistée par huit agences vétérinaires et alimentaires au niveau régional, par 40 agences au niveau des districts, par quatre laboratoires et par trois postes d'inspection aux frontières. L'ÚVZ-SR est assistée de 36 agences régionales et de 10 laboratoires.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Ministry of Agriculture and Rural Development of the Slovak Republic (MARD) (EFSA Focal Point), including:
 - Food Safety and Nutrition Department (FSND)
 - Department of Animal Production
 - Department of Plant Production
2. Public Health Authority of the Slovak Republic
3. Regional Public Health Authority in Poprad
4. Central Controlling and Testing Institute in Agriculture
5. State Veterinary and Food Institute
6. Slovak University of Agriculture in Nitra
7. University of Veterinary Medicine and Pharmacy in Kosice
8. Institute of Parasitology, Slovak Academy of Sciences
9. Water Research Institute
10. National Agricultural and Food Centre

3.24 République tchèque



Répub. tchèque

La loi N° 110/1997 sur les denrées alimentaires et le tabac, telle qu'amendée, est le fondement juridique sur lequel s'appuie la législation sur les aliments de la République tchèque. La Stratégie nutritionnelle et de sécurité des aliments pour 2014–2020 est un document clé de la République tchèque dans le domaine de la nutrition et de la sécurité des aliments.

Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En République tchèque, il n'y a pas de séparation institutionnelle entre l'évaluation et la gestion des risques, cependant il y a une séparation procédurale entre l'évaluation et la gestion des risques. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

MZE
Ministère de l'Agriculture

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Prague
<http://eagri.cz>



Le Ministère de l'Agriculture (MZE) est chargé de la politique agricole et de la sécurité des aliments en République tchèque. Il est responsable des denrées alimentaires d'origine animale ou végétale, ainsi que de l'inspection de ces denrées par l'État.

Le domaine d'activité du MZE comprend aussi les denrées alimentaires et l'alimentation animale, la santé et le bien-être des animaux, les médicaments vétérinaires, les produits phytosanitaires et leurs résidus, les contaminants, l'eau potable, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les nouveaux aliments, les additifs, les additifs et l'étiquetage des denrées alimentaires.

Le MZE se doit d'exercer une supervision, particulièrement au niveau des institutions suivantes :

- ▶ Inspection nationale de l'agriculture et de l'alimentation – aliments d'origine végétale, vente au détail des denrées alimentaires d'origine animale.
- ▶ Administration vétérinaire publique – production, transformation et distribution des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux, inspection aux frontières.
- ▶ Institut central pour la supervision et les essais agricoles – hygiène de la production, transformation, distribution et vente au détail des denrées alimentaires, affaires phytosanitaires, produits phytosanitaires.
- ▶ L'Institut central pour la supervision et les essais agricoles est l'autorité de régulation pour les produits phytosanitaires.
- ▶ Inspection vétérinaire tchèque – identification et enregistrement des animaux.
- ▶ Institut de contrôle des produits biologiques et médicaments à usage vétérinaire (en collaboration avec l'Administration phytosanitaire publique au niveau de l'État) – produits vétérinaires et certains aspects des produits phytosanitaires. L'Institut de contrôle des produits biologiques et médicaments à usage vétérinaire est l'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires.

La communication sur les risques est un autre domaine essentiel du MZE. Le Centre d'information de la sécurité des aliments a été mis en place pour informer le grand public de tous les aspects de la sécurité des aliments (« de la fourche à la fourchette »).

Certains laboratoires nationaux de référence sont attachés aux autorités compétentes concernées relevant du portefeuille du MZE et du Ministère de la Santé (MZ), en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MZ Ministère de la Santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Hygiène alimentaire

Siège : Prague
<http://www.mzcr.cz>



Le Ministère de la Santé (MZ) est chargé de la protection sanitaire du public et de la sécurité des aliments en République tchèque. Le domaine d'activité du MZ comprend les matériaux en contact avec les denrées alimentaires, les contaminants, l'eau minérale et les produits phytosanitaires ainsi que leurs résidus.

La compétence du MZ en matière d'inspection est limitée aux matériaux en contact avec les denrées alimentaires, à l'hygiène alimentaire et, en particulier, le marché de la gastronomie. Les autorités compétentes sont les autorités de santé publique.

Certains laboratoires nationaux de référence sont attachés au MZ.

Niveaux régional et local

La République tchèque est constituée de 14 régions, lesquelles sont divisées en districts.

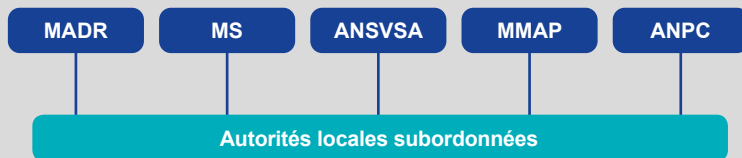
L'inspection des denrées alimentaires et des aliments pour animaux est du ressort des régions. Les 14 régions ont toutes des agences régionales représentant les Administrations vétérinaires publiques et les Autorités de santé publique. Dans 7 régions se trouvent les agences régionales représentant l'Inspection nationale de l'agriculture et de l'alimentation et l'Institut central pour la supervision et les essais agricoles.

Le bien-être animal est du ressort des municipalités, ce qui signifie inspecter, prendre des mesures et traiter les infractions.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Ministry of Agriculture of the Czech Republic (EFSA Focal Point)
2. Mendel University in Brno, Faculty of Agronomy, Department of Animal Breeding
3. National Institute of Public Health
4. Veterinary Research Institute (VRI)
5. Crop Research Institute
6. Institute of Animal Science
7. Czech University of Life Sciences Prague (Čzech zemmh Univ univerzita v Praze)
8. Food Research Institute Prague
9. Biology Centre, the Czech Academy of Sciences (BC CAS)
10. Institute of Chemical Technology Prague
11. University of Veterinary and Pharmaceutical Sciences Brno
12. University of South Bohemia in Čnive Buddersity
13. University of Ostrava

3.25 Roumanie



Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments en Roumanie

Roumanie

La loi N° 150/2004 (et ses amendements) est le fondement juridique de la législation sur les denrées alimentaires et l'alimentation animale en Roumanie. Les infractions à la législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux peuvent entraîner des mesures pénales, ainsi que des dommages et intérêts au civil, la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques.

En Roumanie, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Les évaluations de risques ne sont pas publiées sur Internet.

MADR
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Bucarest
<http://www.madr.ro>



Le Ministère de l'Agriculture et du Développement durable (MADR) est chargé de la politique agricole et de la sécurité des aliments en Roumanie. Il prépare les projets de loi dans le secteur des denrées alimentaires et de l'alimentation animale d'origine non animale ; des résidus de produits phytosanitaires et de la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM). Le MADR réalise également des évaluations de risques dans ces domaines. Les activités du MADR, concernant les produits phytosanitaires, sont soutenues par l'Agence nationale de protection de l'environnement et le Ministère de la Santé.

Deux laboratoires nationaux de référence sont rattachés au MADR en vertu du règlement (CE) N° 882/2004.

MS Ministère de la Santé

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Bucarest
<http://www.ms.ro>



Le Ministère de la Santé (MS) est responsable de la protection de la santé et de la sécurité des aliments en Roumanie. Il prépare les projets de loi dans le domaine de la sécurité des aliments et est responsable des contrôles officiels dans ce secteur. Le domaine d'activité du MS comprend les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les aliments pour les populations ayant des besoins nutritionnels particuliers, les additifs alimentaires, les enzymes et les arômes, les aliments traités par ionisation, les matériaux en contact avec les aliments et l'eau minérale. Le MS est aussi responsable de l'évaluation des risques dans ces secteurs.

ANSVSA Autorité nationale sanitaire, vétérinaire et pour la sécurité des aliments

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques, contrôles aux frontières
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Bucarest
<http://www.ansvsa.ro>



L'Autorité nationale sanitaire, vétérinaire et pour la sécurité des aliments (ANSVSA) est subordonnée au gouvernement roumain et ses activités

sont coordonnées par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural. L'ANSVSA gère toutes les activités dans le secteur de la sécurité des aliments – des matières premières au consommateur. L'ANSVSA est responsable des contrôles officiels, de la préparation des projets de lois et des évaluations de risques dans les domaines suivants : contaminants, résidus des produits phytosanitaires, importation de produits animaux et végétaux, traçabilité et étiquetage des denrées alimentaires, aliments pour animaux génétiquement modifiés, zoonoses, médicaments vétérinaires et leurs résidus, alimentation animale, santé et bien-être des animaux.

L'ANSVSA s'assure que l'HACCP et les exigences en matière d'hygiène sont appliqués dans la production alimentaire et dans les établissements de restauration.

Des laboratoires nationaux de référence sont subordonnés à l'ANSVSA en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. Ils sont rattachés à l'Institut des diagnostics et de la santé animale, à l'Institut de l'hygiène et de la santé publique et vétérinaire, au Service vétérinaire sanitaire d'État, au Laboratoire public de sécurité des aliments et à l'Institut pour le contrôle des produits biologiques et des médicaments vétérinaires.

MMAP Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Bucarest
<http://www.mmediu.ro>



Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts (MMAP) est chargé de la politique environnementale, c'est l'autorité compétente prin-

principale en matière de produits phytosanitaires et d'OGM. Le MMAP autorise et contrôle l'utilisation des OGM et des produits phytosanitaires, il surveille leur impact sur l'environnement. Dans ce domaine, le MMAP est assisté par l'Agence nationale de protection et le Service national de protection de l'environnement. L'autorisation des produits phytosanitaires en Roumanie requiert l'approbation de ces trois ministères : le MADR, le MS et le MMAP. Le MMAP est aussi responsable de la gestion des pesticides obsolètes.

ANPC
Autorité nationale de protection des consommateurs

► Gestion des risques

Siège : Bucarest
<http://www.anpc.ro>

L'Autorité nationale de protection des consommateurs (ANPC) s'assure que les aliments, la publicité sur l'alimentation et l'étiquetage des aliments sont conformes aux exigences légales. L'ANPC traite aussi les plaintes des consommateurs.

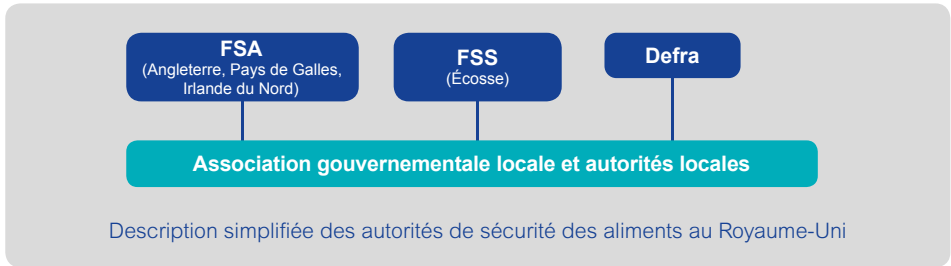
Niveaux régional et local

La Roumanie a une structure gouvernementale unitaire dotée d'agences administratives régionales décentralisées. Le niveau régional (42 districts administratifs) n'a pas de compétence autonome. L'administration régionale supervise le travail des autorités locales. Toutes les autorités (le MADR, le MS, l'ANSVSA, le MMAP et l'ANPC) disposent d'agences régionales qui mènent des inspections et des contrôles dans le secteur de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, de la protection et de la santé des plantes, ainsi que des inspections vétérinaires.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. National Sanitary Veterinary and Food Safety Authority (EFSA Focal Point)
2. Institute for Diagnosis and Animal Health
3. Ministry of Public Health
 - Department of Public Health Authority (PHA)
 - Department of Sanitary State Inspection
4. Institute for Hygiene and Veterinary Public Health
5. Banat's University of Agricultural Science and Veterinary Medicine
6. Sanitary Veterinary and Food Safety Directorate of Bucharest – Sanitary Veterinary Laboratory of State
7. University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine – Cluj Napoca
8. National Institute of Research and Development for Food Bioresources – IBA Bucharest
9. Dunarea de Jos University

3.26 Royaume-Uni



La loi sur la sécurité des aliments de 1990 est le fondement de la législation sur les aliments au Royaume-Uni (R.-U.). À cette loi s'ajoutent, en Angleterre, les réglementations sur la sécurité et l'hygiène alimentaires de 2013 qui rendent la loi sur la sécurité des aliments de 1990 conforme au règlement (CE) N° 178/2002 et permettent l'application des exigences de sécurité des aliments de ce règlement ainsi que l'application de la législation européenne relative à l'hygiène alimentaire. Au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord, les réglementations générales relatives à l'alimentation et à l'hygiène alimentaire sont séparées mais elles visent les mêmes objectifs que les réglementations sur la sécurité et l'hygiène alimentaires anglaises.

Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

Au Royaume-Uni, aucune séparation institutionnelle n'existe entre l'évaluation des risques, leur communication et leur gestion. Les évaluations de risques sont publiées sur Internet à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

FSA Agence des normes alimentaires (Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord)

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Recherche

Siège : bureau central à Londres ; bureaux régionaux à Londres, York, Cardiff (Pays de Galles) et Belfast (Irlande du Nord)
<http://www.food.gov.uk>



L'Agence des normes alimentaires (Angleterre, Pays de Galles, Irlande du Nord) (FSA) est l'autorité centrale dans le domaine de la sécurité des aliments en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Il s'agit d'un département gouvernemental non ministériel indépendant, administré par une présidence indépendante et un conseil non exécutif, responsables de la direction stratégique globale et devant s'assurer que la FSA répond à ses obligations légales. La FSA est responsable devant le Parlement britannique de Westminster, l'Assemblée d'Irlande du Nord et le gouvernement de l'Assemblée du Pays de Galles par l'intermédiaire des ministres de la Santé. Outre la sécurité des aliments, la FSA est aussi

responsable des inspections dans les locaux où sont entreposées les viandes fraîches en Angleterre et au Pays de Galles (en Irlande du Nord c'est du ressort du DARD – Ministère de l'Agriculture et du Développement rural). La responsabilité de la FSA comprend aussi la surveillance des autorités locales d'application. La FSA a des bureaux à Londres, York, Belfast et Cardiff qui veillent à ce que ses priorités soient appliquées en fonction des différents contextes régionaux. Chaque bureau a également des domaines de compétence distincts. La FSA coopère étroitement avec l'Agence des normes alimentaires écossaise, le Defra et les autorités locales sur certaines questions.

La FSA reçoit des informations et des avis de ses comités d'experts scientifiques. Elle publie normalement des évaluations de risques sur Internet ; les principales questions de politique sont du ressort du conseil de la FSA en session ouverte à la lumière des preuves scientifiques et autres. La FSA conseille les gouvernements britannique, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord.

Le domaine d'activité de la FSA comprend, entre autres, les additifs et les contaminants alimentaires, la sécurité microbiologique des aliments, pour animaux, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les nouveaux aliments et les compléments alimentaires. La FSA joue aussi un rôle de supervision dans l'autorisation et la surveillance des pesticides et des médicaments vétérinaires.

Les laboratoires nationaux de référence sont nommés par la FSA en vertu du règlement (CE) N° 882/2004. La FSA publie une liste sur Internet des laboratoires rattachés aux autorités, aux hôpitaux et aux entreprises privés.

FSS
Agence des normes alimentaires d'Écosse (Écosse)

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Recherche

Siège : Bureaux écossais (Aberdeen)
<http://www.foodstandards.gov.scot>



L'Agence des normes alimentaires écossaise (FSS) a été créée le 1^{er} avril 2015 par la loi (écossaise) sur l'alimentation de 2015. La FSS est une agence non ministérielle qui fait partie de l'Administration écossaise mais qui est séparée du gouvernement d'Écosse.

La FSS est responsable devant le Parlement écossais par l'intermédiaire des ministres de la santé. Ses bureaux se trouvent à Aberdeen et ses attributions en matière de sécurité des aliments (en Écosse) sont similaires à celles de la FSA en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Elle est donc également responsable des inspections des locaux où sont entreposées les viandes fraîches. La FSS a une présidence indépendante et un conseil non exécutif, tout comme la FSA. La FSS a une approche d'ouverture similaire à celle de la FSA.

Defra
Ministère de l'Environnement, de
l'Alimentation et des Affaires rurales
(en Angleterre, en matière de sécurité
des aliments)

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Londres

<https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-environment-food-rural-affairs>



Le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (en Angleterre, en matière de sécurité des aliments) (Defra) est un ministère gouvernemental, responsable – avec ses agences exécutives – de la législation, ainsi que de la mise en œuvre et de la surveillance de la sécurité des aliments, sauf pour les questions qui entrent dans les attributions de la FSA.

La Direction de la médecine vétérinaire (VMD) est une agence exécutive du Defra, responsable, entre autres, de l'évaluation, de la délivrance et du maintien de toutes les autorisations de vente de médicaments vétérinaires, au niveau national ; de la surveillance de la présence de résidus de médicaments vétérinaires et de substances illégales chez les animaux et dans les produits animaux ; de la coordination des missions dans le secteur de la résistance aux agents antimicrobiens. La Direction de la réglementation des produits chimiques (CRD), qui fait partie du Bureau pour la santé et la sécurité, agit comme autorité réglementaire des pesticides pour le compte du Defra. Concernant les activités de sécurité des aliments, la Direction conduit un programme officiel d'essais sur la présence de résidus de pesticides dans les aliments au Royaume-Uni, conformément à la réglementation (CE) N° 396/2005 et publie ses résultats sur une base trimestrielle.

La Direction a également la responsabilité de prendre les mesures contraignantes appropriées.

Certaines des missions du Defra, par exemple dans les domaines de la législation, de sa mise en œuvre et de l'inspection, sont déléguées aux Ministères des Affaires agricoles/rurales, dépendant des administrations décentralisées d'Irlande du Nord, de l'Écosse et du Pays de Galles. Le Defra publie des évaluations de risques dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux. Par ailleurs, il coopère, là où il y a lieu, avec les groupes de travail de la FSA.

Le Defra est responsable de tous les aspects afférant à la politique de l'eau en Angleterre et travaille étroitement avec l'Inspection de l'eau potable, laquelle a la responsabilité d'en régler la qualité. Il existe des dispositions similaires au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord. Le champ d'action du Defra dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, inclure la santé et le bien-être des animaux ainsi que la santé des végétaux.

Niveaux régional et local

Le Royaume-Uni est constitué de quatre pays : le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord (chacun disposant de son propre parlement), ainsi que de l'Angleterre (où se trouve le Parlement britannique).

La principale structure administrative dans ces pays est une administration à un seul niveau, responsable de toutes les missions administratives, locales et régionales. L'Angleterre dispose de 120 unités administratives, l'Irlande du Nord de 11, l'Écosse de 32 et le Pays-de Galles de 22 unités. En Angleterre, 27 administrations sont dotées d'une structure à deux niveaux qui comprend 207 conseils municipaux. Ces autorités sont responsables devant la FSA, elles sont chargées de faire respecter la plupart des lois sur les denrées

alimentaires et sur l'alimentation animale ainsi que de réaliser des inspections.

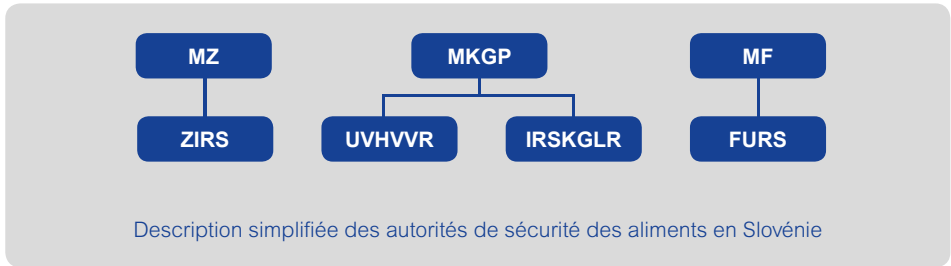
Dans ses fonctions d'autorité gouvernementale locale, l'Association gouvernementale locale (LGA) représente les autorités locales, elle coordonne les activités entre les différentes autorités locales, ainsi qu'entre les autorités locales, la FSA et le Defra.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. UK Food Standard Agency (EFSA Focal Point)
2. Hampshire Scientific Service
3. Glasgow City Council
4. Staffordshire County Laboratory and Scientific Services
5. Institute of Food Research
6. Aberdeen City Council
7. City of Edinburgh Council
8. MRC Collaborative Centre for Human Nutrition Research
9. Dundee City Council Scientific Services
10. Royal Veterinary College
11. University of Plymouth
12. University of Birmingham, Food Safety and Production Group
13. Cranfield University
14. University of Southampton
15. Natural Resources Institute of the University of Greenwich
16. University of Newcastle upon Tyne
17. University of Glasgow, Research and Enterprise
18. Food and Nutrition for Health Unit, University of Central Lancashire
19. University of Aberdeen
20. Agri-Food and Biosciences Institute (AFBI)
21. Public Health England (PHE)
22. Kent County Council

23. LGC Limited
24. University of Liverpool
25. Worcestershire Scientific Services
26. The James Hutton Institute
27. Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), including:
 - Animal and Plant Health Agency (APHA)
 - Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas)
28. Moredun Research Institute
29. University of Hull
30. University of Surrey
31. The Queen's University of Belfast
32. Health and Safety Executive
33. Royal Agricultural University
34. SRUC (Scotland's Rural College)
35. Public Health Wales NHS Trust
36. University of Leeds
37. Harper Adams University
38. Fera Science Limited
39. University of Hertfordshire Higher Education Corporation

3.27 Slovénie



La loi sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Slovénie. Le fondement juridique des contrôles officiels s'appuie sur plusieurs lois nationales et règlements gouvernementaux. Toute infraction à ces règlements peut entraîner des mesures civiles ou pénales sur décision de l'Inspection de la santé de la République de Slovénie (ZIRS), de l'Administration pour la sécurité des aliments, de l'Administration de la République de Slovénie pour la sécurité des aliments et les domaines vétérinaire et phytosanitaire (UVHVVR), de l'Inspection de l'agriculture, des forêts, de la chasse et de la pêche de la République de Slovénie (IRSKGLR) et de l'Administration financière (FURS). Ces mesures peuvent relever du pénal (Bureau du procureur) ou du civil (dommages et intérêts). Les mesures ci-dessus reposent sur des exigences légales ou sur des analyses de risques, dans les cas où aucun cadre juridique n'est prévu au niveau national ou de l'UE. La décision finale quant à la légalité des mesures prises revient aux tribunaux.

Les procédures d'évaluation et de gestion des risques sont institutionnellement séparées.

MZ Ministère de la Santé

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Ljubljana
<http://www.mz.gov.si>



Le Ministère de la Santé (MZ) est responsable du cadre législatif et des politiques dans le domaine des services de santé, notamment celui de la santé publique et de l'assurance santé. Les attributions du MZ incluent la sécurité des aliments et de l'eau potable ainsi que la conduite d'une politique générale de nutrition. Dans le domaine de la sécurité des aliments, le MZ est compétent pour préparer la législation et superviser son application en matière d'alimentation à des fins nutritionnelles particulières, de compléments alimentaires et de matériaux en contact avec les aliments. Le MZ fait exécuter des évaluations de risques aux institutions scientifiques et aux organismes de recherche accrédités, tels que l'Institut national de santé publique (NIJZ, www.nijz.si) et le Laboratoire national de la santé, de l'environnement et de l'alimentation (NLZOH).

Le NIJZ est un organisme national scientifique spécialisé en évaluation et communication sur les risques chimiques, nutritionnels, microbiologiques et ceux liés aux nouveaux aliments. Le

NIJZ travaille en étroite collaboration avec les organisations nationales et internationales de sécurité des aliments.

Le Laboratoire national de la santé, de l'environnement et de l'alimentation (NLZOH, www.nlzoh.si) est un laboratoire de référence national, en vertu du règlement (CE) N° 882/2004, qui est responsable de l'évaluation des risques associés aux échantillons de contrôle officiels.

ZIRS
Inspection de la santé publique de la République de Slovénie

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Inspection et contrôle

Siège : Ljubljana
<http://www.zi.gov.si>

L'Inspection de la santé publique de la République de Slovénie (ZIRS) est responsable des contrôles officiels dans le domaine des compléments alimentaires, des aliments destinés à des groupes spécifiques, des matériaux en contact avec les aliments et de l'eau potable.

MKGP
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Ljubljana
<http://www.mko.gov.si>



Le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation (MKGP) est responsable du cadre législatif et de la politique dans le domaine de l'agriculture, de la pêche, de la forêt, y compris la qualité des denrées alimentaires et de l'alimen-

tation animale, ex. les normes de commercialisation des aliments, l'appellation d'origine protégée, l'indication géographique protégée, la spécialité traditionnelle garantie et l'indication des produits de qualité supérieure.

UVHVVR
Administration de la sécurité des aliments, du secteur vétérinaire et de la protection des végétaux

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Inspection et contrôles
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Ljubljana
<http://www.uvhvvr.gov.si>

L'Administration de la sécurité des aliments, du secteur vétérinaire et de la protection des végétaux de la République de Slovénie (UVHVVR) est responsable de la préparation et de la mise en œuvre du cadre législatif, de la surveillance des risques, de la gestion des risques pouvant affecter la population, les animaux et les végétaux ainsi que des inspections et des contrôles officiels sur toute la filière des denrées alimentaires et de aliments pour animaux.

Les compétences de l'UVHVVR englobent les aspects administratifs, techniques, les missions d'inspection dans le cadre de la sécurité, de la qualité et de l'étiquetage des aliments (y compris les organismes génétiquement modifiés – OGM) ; les eaux minérales naturelles et l'alimentation animale; la sécurité des aliments dans le secteur de la restauration ; la santé et le bien-être des animaux ; les zoonoses ; l'usage de médicaments vétérinaires ; les sous-produits animaux ; la santé des végétaux ; l'utilisation et l'enregistrement des produits phytosanitaires ; les résidus de pesticides.

Dans le cadre du commerce international, l'UVHVVR est responsable du respect des exigences phytosanitaires, vétérinaires et de sécurité des aliments des produits qui entrent sur le marché. Les contrôles à l'import et à l'export, relevant de ces secteurs, sont exécutés en étroite collaboration avec les autorités douanières de la FURS.

L'UVHVVR requiert des évaluations de risques d'institutions scientifiques et d'organismes de recherche attirés, tels que :

- ▶ l'Université de Ljubljana, Faculté vétérinaire – Institut national vétérinaire, faculté biotechnique
- ▶ le laboratoire national de la santé, de l'environnement et de l'alimentation
- ▶ l'Institut national de santé publique
- ▶ l'Institut agronomique de Slovénie
- ▶ l'Institut national de biologie
- ▶ l'Institut slovène pour la recherche sur le houblon et le brassage
- ▶ l'Institut slovène de recherche forestière

IRSKGLR

Inspection de l'agriculture, des forêts, de la chasse et de la pêche de la République de Slovénie

- ▶ Inspection et contrôles

Siège : Ljubljana
<http://www.ikglr.gov.si/en>

L'Inspection de l'agriculture, des forêts, de la chasse et de la pêche de la République de Slovénie (IRSKGLR) est responsable des contrôles officiels d'identification et d'enregistrement des animaux (contrôles effectués sur place).

MF

**Ministère des Finances
Administration financière (FURS)**

- ▶ Inspection et contrôles

Siège : Ljubljana
<http://www.carina.gov.si>

L'Administration financière (FURS) dépend du Ministère des Finances (MF). Le FURS est responsable du contrôle officiel des importations et exportations concernant :

- ▶ les produits d'origine animale destinés à la consommation personnelle
- ▶ les mouvements non commerciaux des animaux de compagnie
- ▶ les contrôles des documents et de l'identité relatifs aux aliments pour animaux d'origine non animale
- ▶ les matériaux d'emballage en bois
- ▶ la détection des importations illégales

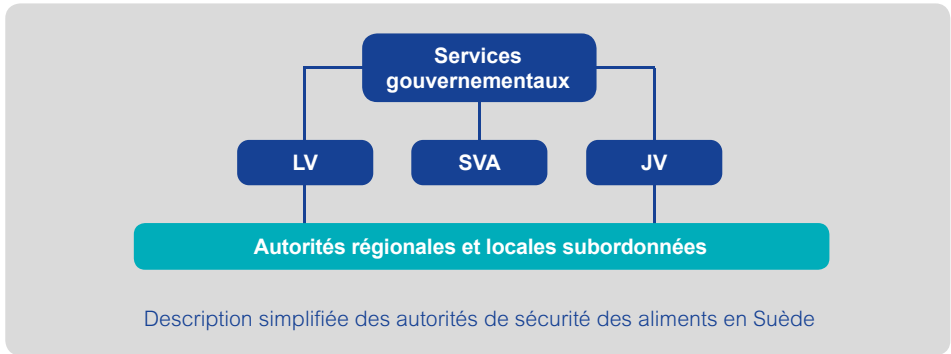
Niveaux régional et local

La République de Slovénie se compose de 12 régions et de 212 municipalités. La Slovénie a une structure centralisée. Les activités de surveillance alimentaire relèvent de la responsabilité de l'UVHVVR. L'Inspection de la sécurité des aliments, du secteur vétérinaire et de la protection des végétaux a un bureau central, dix bureaux régionaux et deux postes-frontières. Le ZIRS dispose d'un bureau central et de sept bureaux régionaux.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Ministry of Agriculture, Forestry and Food (EFSA Focal Point)
2. National Institute of Public Health
3. Agricultural Institute of Slovenia
4. Slovenian Institute for Hop Research and Brewing
5. University of Maribor (Univerza v Mariboru)
6. Jozef Stefan Institute
7. National Institute of Biology (NIB)
8. National Laboratory of Health, Environment and Food (Nacionalni laboratorij za zdravje, okolje in hrano-NLZOH)
9. Slovenian Forestry Institute
10. Nutrition Institute
11. University of Ljubljana

3.28 Suède



La loi sur la sécurité des aliments est le fondement de la législation suédoise en matière d'alimentation. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Suède, il n'y a pas de séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion, ces deux aspects étant gérés par l'Agence nationale de l'alimentation (Livsmedelsverket, LV). Il existe, toutefois, une séparation interne entre l'évaluation des risques et leur gestion pour garantir l'indépendance de ces services.

L'Institut vétérinaire national (Statens veterinärmedicinska anstalt, SVA) est en charge de l'évaluation des risques et le Conseil suédois de l'agriculture (Jordbruksverket, JV) est responsable de leur gestion. Ils restent, chacun, dans leur domaine de compétence.

Ministère des Entreprises et de l'Innovation (services gouvernementaux)

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments
- ▶ Gestion des risques

Siège : Stockholm
<http://www.government.se>

Au sein des Services gouvernementaux suédois, le Ministère de l'Entreprise et de l'Innovation est responsable de la politique et des affaires agricoles pour toute la filière alimentaire, y compris la sécurité des aliments. Il traite les questions relatives à la sécurité des aliments et à l'intégralité de la filière alimentaire, en collaboration étroite avec les autres ministères gouvernementaux. Comme spécifié dans leurs attributions, les agences publiques (LV, JV et SVA) apportent leur assistance au ministère.

LV

Agence nationale pour l'alimentation

- ▶ Évaluation des risques et des bénéfices
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Uppsala

<http://www.livsmedelsverket.se>



L'Agence nationale pour l'alimentation (LV) est une autorité gouvernementale non ministérielle indépendante. La LV reste, néanmoins, responsable devant le gouvernement et les Services gouvernementaux suédois.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, la LV est responsable de l'évaluation des risques et des bénéfices, de leur communication et de leur gestion. Elle prépare les projets de loi sur la base d'évaluations scientifiques des risques. La LV est aussi responsable des inspections alimentaires publiques et des informations relatives aux résultats des activités de contrôle et d'inspection.

Au sein de la LV, le Département d'évaluation des risques et des bénéfices a pour mission de réaliser des évaluations de risques indépendantes, en matière de sécurité des aliments, y compris sur les risques biologiques, les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, les extraits de plantes, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les infections alimentaires, les contaminants et l'eau potable. Ce département réalise également des évaluations de risques liées aux résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires dans les aliments. Cependant, l'autorité réglementaire

en matière de produits phytosanitaires est l'Inspection suédoise des produits chimiques (Kemikalieinspektionen) et c'est l'Agence des produits médicamenteux (Läkemedelsverket) qui régule les médicaments vétérinaires.

Le domaine d'activité du Département d'évaluation des risques et des bénéfices dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure les enquêtes sur la nutrition et les régimes alimentaires.

JV

Conseil suédois de l'agriculture

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Jönköping

<http://www.jordbruksverket.se>



Le Conseil suédois de l'agriculture (JV) est une autorité gouvernementale indépendante qui ne dépend pas des ministères. Néanmoins, le JV est responsable devant le gouvernement et ses Services en Suède.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, le JV est responsable de la communication sur les risques et de leur gestion. Il prépare les projets de loi sur la base d'évaluations scientifiques des risques. Le JV est aussi responsable des inspections alimentaires publiques et, s'il y a lieu, des informations gouvernementales, relatives aux résultats des activités de contrôle et d'inspection.

Le domaine d'activité du JV comprend la présence de résidus phytosanitaires et d'OGM dans l'alimentation animale et dépasse la sécurité des aliments pour inclure la santé des végétaux ainsi que la santé et le bien-être des animaux.

SVA Institut vétérinaire national de Suède

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Uppsala
<http://www.sva.se>



L'Institut vétérinaire national de Suède (SVA) est subordonné aux Services gouvernementaux et assiste le JV dans sa mission par des services d'analyse en laboratoire, ainsi que des expertises épidémiologiques et microbiologiques. Le SVA prépare des évaluations de risques de type scientifique, en particulier dans le domaine des zoonoses et de la santé animale. Le domaine d'activité du SVA dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure la santé animale.

Niveaux régional et local

La Suède est constituée de 21 autorités de comtés au niveau régional et de 290 autorités au niveau local. Les autorités de comté sont responsables de la coordination des inspections alimentaires au niveau régional. Toutefois, dans certains cas, les activités des autorités régionales sont dirigées par le gouvernement. Les autorités municipales mènent aussi des inspections alimentaires dans les fermes, elles travaillent et prennent leurs décisions en toute indépendance.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. National Food Agency (EFSA Focal Point)
2. National Veterinary Institute
3. Swedish Chemicals Agency
4. Swedish Environmental Protection Agency
5. Swedish University of Agricultural Sciences
6. Linneaus University
7. Karolinska Institute

4 Sécurité des aliments dans les États voisins

4.1 Albanie



L'adoption en 2008 de la loi « relative aux aliments » N° 9863 est en grande partie harmonisée avec les acquis de l'UE dans le domaine de la sécurité des aliments. Elle fournit la base et les principes permettant d'assurer la protection des normes de la sécurité des aliments et de l'intérêt du consommateur, ainsi que les exigences relatives à la production et le commerce des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Avec cette loi, l'Agence nationale pour les aliments a été créée et est devenue opérationnelle le 1^{er} septembre 2010, reposant sur la Décision du Conseil des ministres N° 1081 « relative à l'organisation et au fonctionnement de l'autorité nationale des aliments ».

Une législation dérivée fondée sur la loi relatives aux aliments a été adoptée conformément aux exigences de l'UE. La loi actuelle relative à la sécurité des aliments en Albanie est partiellement alignée sur les dispositions de l'UE, notamment le dossier sur l'hygiène alimentaire. Le règlement (CE) N° 178/2002, partie intégrante du règlement CE N° 882/2004 relatif aux contrôles officiels, a été harmonisé, ainsi que les règlements N° 852/2004, N° 853/2004 et N° 854/2004, qui ont été adoptés par les décrets du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et de l'Administration de l'eau.

L'adoption de la loi N° 10465 relative au Service vétérinaire dans la République d'Albanie en 2011 a transféré les responsabilités de la santé et du bien-être des animaux au service vétérinaire.

Basées sur la loi « relative au Service vétérinaire dans la République d'Albanie » et la loi « relative au système d'identification et d'enregistrement des animaux », plusieurs actes législatifs secondaires ont été adoptés, introduisant les exigences de l'UE dans le domaine vétérinaire, comme le règlement relatif au contrôle des maladies chez les animaux, le règlement relatif au contrôle des maladies zoonotiques, les règlements relatifs à la création et au fonctionnement des systèmes d'identification des animaux, les règlements relatifs au bien-être des animaux et le règlement relatif aux conditions commerciales nationales et internationales de tous les animaux.

Les activités phytosanitaires sont basées sur la loi N° 9362 relative au Service de protection des végétaux de 2005, qui a été modifiée en 2008 par la loi N° 9908. Dans le cadre de la loi modifiée relative au service de protection des végétaux, une législation dérivée a été adoptée conformément aux directives de l'UE relatives à

la protection des végétaux (principalement des deux directives de base 2000/29 et 91/414).

Il n'y a aucune séparation entre l'évaluation des risques et leur gestion. Ce sont des départements séparés au sein de la NFA.

Les publications d'évaluation des risques ne sont pas publiées en ligne.

MARDWA
Ministère de l'Agriculture, du
Développement rural et de la Gestion
de l'eau

► Politique de sécurité des aliments, agricole

Siège : Tirana
<http://www.bujqesia.gov.al>

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Gestion de l'eau (MARDWA) est chargé de la politique de sécurité des aliments et agricole en Albanie. Il prépare les projets de loi dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Le champ d'action du MARDWA dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour inclure la santé des plantes et la santé et la protection des animaux.

En ce qui concerne la sécurité des aliments, le MARDWA est responsable des politiques, des stratégies et des lois relatives à la sécurité des aliments et à la qualité des produits alimentaires. Il est impliqué dans la gestion des risques et la gestion de crises de sécurité des aliments. Il élabore des politiques pour le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires afin d'intégrer le contrôle alimentaire en tant que fonction clé dans la protection de la santé et de l'intérêt des consommateurs, en pourvoyant une concurrence loyale au marché national et l'introduction des produits alimentaires au marché international. En outre, le MARDWA est aussi responsable du domaine de la pêche, y compris de l'approbation des établissements la pêche,

la classification des secteurs de production du mollusque bivalve vivant et de la surveillance de leurs plans de sondage.

En ce qui concerne la protection de végétaux, le MARDWA est responsable des politiques et de la législation, de la mise en œuvre des procédures liées à l'enregistrement des produits phytosanitaires, de la surveillance du service de protection des végétaux, et de la représentation de l'autorité internationale dans le domaine de la protection des végétaux. L'autorité vétérinaire responsable est la Direction vétérinaire au sein de la Direction générale du service agricole. En plus de la représentation de l'Albanie au OIE, cette direction est responsable des politiques, des stratégies, de la législation et de la surveillance de la mise en œuvre de la législation dans le secteur du service vétérinaire. Les services vétérinaires régionaux font partie des Directions Régionales de l'Agriculture (RAD) qui est techniquement responsable de toutes ses activités auprès de la Direction Vétérinaire du MARDWA. Des vétérinaires privés sont engagés par les Directions Régionales de l'Agriculture pour réaliser des activités vétérinaires, comme des campagnes de vaccination pour des programmes nationaux et le marquage d'oreille conformément à la loi.

Basées sur la loi vétérinaire et alimentaire actuelle en Albanie, les tâches et les compétences des Services d'État vétérinaire du MARDWA sont exercées au niveau des fermes, axées exclusivement sur la production primaire. Après avoir quitté la ferme, les produits primaires relèvent de la compétence des services de contrôle de l'autorité nationale des aliments.

NFA

Autorité nationale de l'alimentation

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Comité Scientifique
- ▶ Groupes Scientifiques
- ▶ Comité de Direction
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Tirana
<http://www.aku.gov.al>

En vertu de la loi modifiée « relative aux aliments » N° 9863, datée du 28/01/2008, qui régle le système de sécurité des aliments en Albanie, l'Autorité nationale de l'alimentation (NFA) est responsable de l'évaluation des risques, de la gestion des risques et de la communication sur les risques. 13 Postes d'inspection frontaliers sous la NFA sont chargés du contrôle des végétaux et des produits végétaux, du bétail, des sous-produits animaux et des aliments d'origine animale et non animale aux frontières. L'autorité nationale des aliments fait partie intégrante du programme pour la création et la garantie d'un système de sécurité des aliments et de protection des consommateurs dans la République albanaise. Elle a été créée par une Décision du Conseil des ministres N° 1081 du 21/10/2009. Le NFA est une institution qui relève du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et l'Administration de l'eau. Le NFA a, dans le cadre de sa structure organisationnelle, 9 laboratoires régionaux qui effectuent des analyses pour des contrôles officiels de l'alimentation animale et humaine, ainsi que pour la protection des végétaux pour vérifier l'application des lois dans le pays, selon la législation en vigueur. Ces laboratoires sont catégorisés comme suit :

- ▶ laboratoire de sécurité des aliments : Physique – Chimique ;
- ▶ laboratoire de microbiologie ;
- ▶ laboratoire de santé et bien-être des animaux ;
- ▶ laboratoire de protection des végétaux.

L'état des laboratoires de la NFA est défini dans la loi 9863 modifiée « relative aux aliments », datée 28/01/2008, dans laquelle l'autorisation est accordée par le Ministère de l'Agriculture à la suite d'une évaluation effectuée par le laboratoire de référence FSVI.

Le champ d'action de la NFA

- ▶ joue un rôle de premier plan dans le processus d'évaluation des risques du secteur de l'alimentation animale et humaine et de la protection des végétaux. Il planifie, coordonne et réalise des contrôles officiels de l'alimentation humaine et animale et de la protection des végétaux ;
- ▶ assure l'unification des pratiques de contrôles officiels de l'alimentation humaine et animale et de la protection des végétaux au niveau national ;
- ▶ coordonne des activités de laboratoire autorisées dans les contrôles officiels de l'alimentation humaine et animale et de la protection des végétaux ;
- ▶ effectue des contrôles préliminaires pour déterminer si les exigences techniques technologiques, phytosanitaires et vétérinaires, ainsi que les exigences en matière d'hygiène-assainissement, sont satisfaites. Elle vérifie également les documents requis pour l'enregistrement et l'accréditation des exploitants du secteur alimentaire et de la protection des végétaux ;
- ▶ bloque de manière temporaire ou permanente l'activité des exploitants du secteur alimentaire dans les phases de la production, transformation, livraison et mise sur marchés des produits d'alimentation animale et humaine, s'il a été prouvé que les denrées alimentaires et l'alimentation animale et les exploitants concernés ne répondent pas aux normes mentionnées dans la loi en vigueur ;
- ▶ mène des recherches scientifiques sur l'évaluation des risques dans le secteur de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et la protection des végétaux ;

- ▶ fourni des services d'appui sous forme technique, administrative et scientifique pour permettre l'activité du comité scientifique et des groupes scientifiques ;
- ▶ informe le public sur la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et la protection des végétaux.
- ▶ offrir du soutien et les informations scientifiques des laboratoires au Ministère d'ARDWA et proposer des mesures supplémentaires à prendre dans le secteur pour des questions qui surviennent au sujet du champ d'action du FSVI.

FSVI **Institut de sécurité des aliments et de médecine vétérinaire**

- ▶ Confirmation du diagnostic
- ▶ Normalisation de méthodes d'analyse
- ▶ Cours de formation
- ▶ Collaboration avec des centres de références européens

Siège : Tirana
<http://www.isuv.gov.al>

L'Institut de sécurité des aliments et de médecine vétérinaire (FSVI) relève du Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et l'Administration de l'eau. Le FSVI est un laboratoire et un centre national de référence de la recherche scientifique et des activités d'application dans les secteurs de la santé des animaux et de la qualité alimentaire, l'enregistrement des résidus des produits alimentaires et des produits vétérinaires et la protection des végétaux.

Le FSVI joue le rôle de laboratoire de référence pour :

- ▶ la confirmation des diagnostics établis dans d'autres laboratoires ;
- ▶ la standardisation des méthodes d'analyse ;
- ▶ l'usage et la diffusion des méthodes d'analyses officielles ;
- ▶ l'organisation de formations pour des spécialistes dans d'autres laboratoires ;
- ▶ fournir les nouvelles réglementations et tout ce qui concerne le secteur de la recherche ;
- ▶ la collaboration avec les centres de référence de la Communauté européenne ;

Le FSVI met en œuvre le système de gestion de qualité basé sur la norme ISO 17025:2005 et a reçu une approbation pour 6 tests de la Direction générale d'accréditation et d'un organisme d'accréditation étranger (Accredia – l'accréditation nationale en Italie). Le Département de la Santé des Animaux au sein du FSVI se compose de 6 secteurs : Bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, épidémiologie vétérinaire et le secteur des produits médicaux vétérinaires. Le secteur de la production des vaccins et des bioproduits fait également partie de cet institut.

MH **Ministère de la Santé**

- ▶ Services de santé
- ▶ Projets de loi
- ▶ Stratégies de développement sanitaire
- ▶ Programme de placement : infrastructure des services de santé

Siège : Tirana
<http://www.shendetesia.gov.al>

La mission du Ministère de la Santé (MH) est la mise en œuvre des politiques de santé des programmes gouvernementaux. Le Ministère de la Santé compile les politiques de santé au niveau national et détermine le développement et la planification des services de la santé au niveau national et régional. Le Ministère de la Santé est responsable de la santé publique, de la nutrition et du contrôle de l'eau et des produits alimentaires spécifiques (fins nutritionnelles).

PHI

Institut de santé publique

- ▶ Planification/vérification de l'approvisionnement alimentaire
- ▶ Plans de recherche dans les secteurs alimentaires
- ▶ Surveillance de l'alimentation de la population
- ▶ Données de surveillance/des diagnostics en laboratoire

Siège : Tirana
<http://www.ishp.gov.al>

Secteur de sécurité des aliments :

- ▶ Développement et application des projets de vérification d'approvisionnement alimentaire.

Le domaine de la nutrition (aliments) :

- ▶ Développement et application des projets de recherches dans les secteurs alimentaires : macro et micro-nutriments.
- ▶ Surveillance de l'alimentation de la population.

L'application de la législation en matière de santé publique et nutrition est menée par les inspecteurs sanitaires qui sont responsables de délivrer des certificats de santé pour les travailleurs de l'industrie, de l'inspection de l'environnement de travail et du contrôle de l'eau jusqu'au consommateur final. L'Institut de santé publique (PHI) collecte des données de surveillance et des diagnostics en laboratoires des structures de santé publique régionales. Le PHI signale le nombre de cas de maladies infectieuses à la Section d'épidémiologie et de sécurité des aliments du PHI sur une base mensuelle. Les catégories de maladies correspondant aux maladies d'origine alimentaire sont les suivantes : la salmonellose non typhoïde, le botulisme, la shigellose, les *E. coli* entérites, le choléra, la brucellose, l'infection du virus de l'hépatite A, la giardiose, l'amibiase, des intoxications alimentaires (l'étiologie inconnue, y compris les toxi-infections alimentaires), une maladie

gastro-entérique non précisée, les épidémies liées à l'eau et des aliments contaminés.

RDA

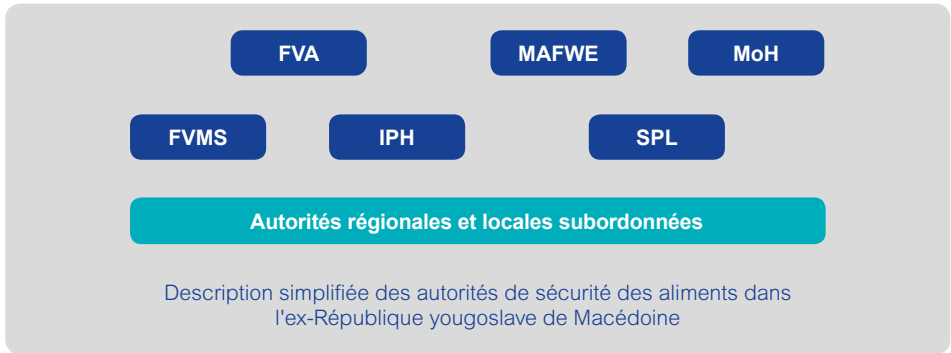
Directions régionales de l'agriculture

- ▶ Collecte des informations agricoles
- ▶ Soutien des agriculteurs
- ▶ Soutien du marché/de l'industrie agroalimentaire
- ▶ Informations statistiques

Siège : 12 RDA dans 12 régions

Il y a une Direction régionale de l'agriculture (RDA) par région. Elles sont impliquées dans l'application de la législation relevant de la compétence du MARDWA sur le terrain. En outre, des spécialistes de protection des végétaux, qui font partie de la RDA, sont chargés de conseiller, d'informer et d'éduquer les agriculteurs sur les questions de la protection des végétaux.

4.2 Ancienne République yougoslave de Macédoine (MK)



Le cadre juridique de la sécurité des aliments dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (MK) est la loi relative à la sécurité des aliments. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. En 2015 un Conseil national pour la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale a été mis en place par le gouvernement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le Conseil est formé de 19 personnes au total, représentant des institutions gouvernementale et ONG correspondantes.

Le Conseil national fournit des conseils et du soutien scientifique liés aux politiques régissant la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, la santé et le bien-être des animaux. Il est également chargé de donner des avis et des recommandations indépendants liés à l'existence des risques afin d'améliorer l'harmonisation entre les fonctions responsables de l'évaluation des risques et de leur communication. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine il existe une séparation fonctionnelle entre les évaluations de risques et la gestion des risques. Les évaluations des risques ne sont pas publiées sur Internet.

FVA Agence alimentaire et vétérinaire

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Politique vétérinaire, politique de santé publique
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ OIE, DG SANTE, WTO SPS Point d'information

Siège : Skopje
<http://www.fva.gov.mk>



L'Agence alimentaire et vétérinaire (FVA) est une autorité gouvernementale indépendante qui a établi le système de gestion de qualité conformément à la norme ISO 9001:2012. Elle est aussi responsable de l'accomplissement des activités en lien avec :

- ▶ la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale ;
- ▶ l'exécution, le contrôle, la surveillance et l'observation des activités vétérinaires dans le sec-

teur de la santé des animaux, leur bien-être, la santé publique et vétérinaire, les matériaux en contact avec les denrées alimentaires ;

- ▶ le contrôle des laboratoires nationaux de référence et des laboratoires autorisés répondant aux besoins de la FVA ;
- ▶ le contrôle de la qualité des aliments à l'exception de la production agricole primaire d'origine non animale ;
- ▶ d'autres activités importantes pour la santé vétérinaire et la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale.

La FVA supervise les contrôles officiels de l'alimentation animale et des aliments d'origine animale et non animale pendant la production, la transformation, le stockage, le transport, le commerce, l'importation et l'exportation. Elle est aussi responsable des activités de contrôle et d'inspection des exploitants du secteur alimentaire.

MAFWE Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Eaux

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments dans la production primaire
- ▶ Gestion des risques

Siège : Skopje
<http://www.mzsv.gov.mk>



Le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Eaux (MAFWE) est responsable du développement et de la mise en œuvre de la politique agricole, et de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale d'origine végétale, pendant la production primaire.

Le MAFWE prépare des projets de loi et est responsable de l'application, de l'inspection et du contrôle dans les domaines de la santé des végétaux et des produits phytosanitaires, et de l'établissement et l'exécution du « système du

passport phytosanitaire ». Il est aussi chargé de la reconnaissance, l'approbation et la protection des variétés de plantes et de semences, et les analyse en laboratoires des plantes et des produits végétaux.

L'Inspection nationale de l'agriculture (SAI) attachée au MAFWE conduit les inspections et les contrôles pendant la protection primaire des fruits et légumes.

MoH Ministère de la Santé

- ▶ Politique de la santé
- ▶ Gestion des risques

Siège : Skopje
<http://www.moh.gov.mk>



Le Ministère de la Santé (MoH) est responsable de l'ensemble de la politique de santé publique et des services médicaux. Cela comprend la préparation des projets de loi, ainsi que leur application ultérieure et le contrôle de la protection du consommateur contre la fraude. Le MoH participe activement à harmoniser la législation macédonienne avec celle de l'UE.

FVMS Faculté de médecine vétérinaire

- ▶ Analyse en laboratoires
- ▶ Évaluation des risques

Siège : Skopje
<http://www.fvm.ukim.edu.mk>

Les laboratoires (Institut de l'alimentation et vétérinaire) de la Faculté de médecine vétérinaire (FVMS) sont autorisés à effectuer une analyse en laboratoire des échantillons collectés lors des contrôles officiels effectués par le FVA. Les laboratoires de la FVMS sont accrédités confor-

mément à la norme ISO/IEC 17025:2006 MKC. La FVMS est aussi impliquée dans les activités d'évaluation des risques de la FVA. Les laboratoires de la FVMS couvrent le secteur de la microbiologie, de la biologie et de la biochimie, en particulier l'analyse des produits alimentaires, boissons, eau, alimentation, et celui des maladies animales.

IPH Institut de santé publique

- ▶ Analyse en laboratoires
- ▶ Évaluation des risques

Siège : Skopje
<http://www.iph.mk>

L'Institut de santé publique (IPH) est autorisé à effectuer des analyses en laboratoire d'échantillons alimentaires, d'aliments destinés à l'homme ou à l'animal, collectés par les services sanitaires. L'IPH est accrédité conformément à la norme ISO/ IEC 17025. L'IPH assiste la FVA et le MAFWE dans les activités d'évaluation de risques.

SPL Laboratoire phytosanitaire national

- ▶ Analyse en laboratoires

Siège : Skopje
<http://www.mzsv.gov.mk>

Le laboratoire phytosanitaire national (SPL) assure des services avancés et de qualité aux fins de l'ensemble du secteur agricole, dans la partie du contrôle des organismes nocifs de la qualité des semences et semis, le contrôle des produits phytopharmaceutiques, le contrôle des résidus des pesticides, tout cela dans le but d'assurer une production d'aliments sûrs.

Niveaux régional et local

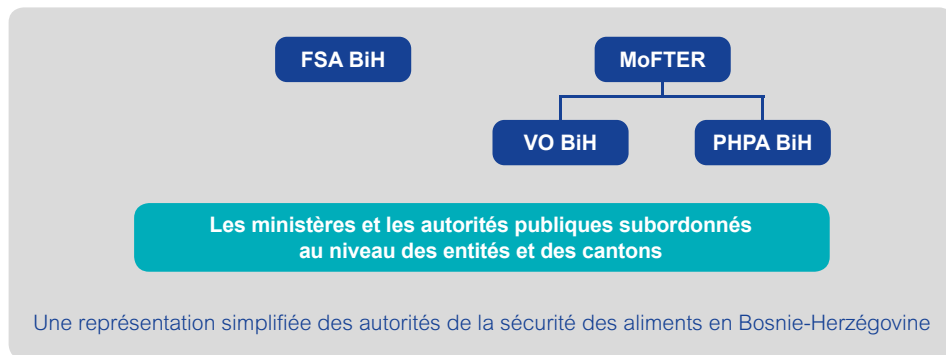
Dix laboratoires régionaux indépendants réalisent des analyses chimiques, toxicologiques et microbiologiques des aliments et de l'eau. Les activités de contrôle et d'inspection sont coordonnées et supervisées par la FVA. 28 bureaux régionaux de la FVA opèrent au niveau régional et local pour inspecter les aliments d'origine animale et non animale, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que l'importation et l'exportation au niveau des postes d'inspection aux frontières.

Institutions impliquées dans le système de la sécurité des aliments dans l'ex-République yougoslave de Macédoine :

1. L'Agence alimentaire et vétérinaire (FVA) (Point de contact de l'EFSA)
2. Direction des produits phytosanitaires, MAFWE
3. Inspection nationale de l'agriculture, MAFWE
4. Inspection des graines et semences, MAFWE
5. Institut vétérinaire, Faculté de médecine vétérinaire – Skopje
6. Institut alimentaire, Faculté de médecine vétérinaire – Skopje
7. Laboratoire phytosanitaire national, MAFWE
8. Institut de la santé publique de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Skopje et dix centres régionaux de santé publique
9. Laboratoire de biochimie et de biologie moléculaire, Faculté des sciences agronomiques et de l'alimentation
10. Centre de recherche pour l'ingénierie génétique et les biotechnologies, MASA
11. Centre de médecine préventive – Centre médical militaire
12. Université de St. Cyril et Methodius, Skopje, Faculté de pharmacie
13. Université de St. Cyril et Methodius, Skopje, Faculté de médecine

4.3 Bosnie-Herzégovine (BiH)

BiH



La loi sur la sécurité des aliments (journal officiel B&H, N° 54/04) est le fondement juridique de la législation sur la sécurité des aliments en Bosnie-Herzégovine (BiH). Cette loi transpose le règlement N° 178/2002. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil, la décision finale revenant aux tribunaux.

Le « dossier sur l'hygiène » est transposé dans la législation de la BiH avec quatre réglementations et définit les responsabilités des institutions individuelles de la BiH, des entités et des cantons impliqués dans la chaîne de sécurité des aliments.

En Bosnie-Herzégovine, l'évaluation des risques est toujours en cours de développement, il n'y a donc pas de séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Les évaluations de risques ne sont pas publiées sur Internet.

FSA BiH Agence pour la sécurité des aliments de la Bosnie-Herzégovine

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact du WHO INFOSAN
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Mostar
<http://www.fsa.gov.ba>



L'Agence de sécurité des aliments de la Bosnie-Herzégovine (FSA BiH) en collaboration avec les autorités compétentes de l'entité et du district de Brčko BiH est responsable de la préparation de la législation en matière de sécurité des aliments et d'aliments pour animaux, de la qualité et de l'hygiène.

La FSA BiH est une autorité indépendante basée sur la science qui apporte du soutien scientifique et technique sur toutes les questions relatives à la sécurité des denrées alimentaires et l'alimentation animale. Elle est chargée de l'évaluation des risques dans ce secteur et de la communication des résultats des évaluations des risques.

La FSA BiH est le point de contact du système DG SANTE EU RASFF, du réseau INFOSAN et du Codex alimentarius, conformément aux dispositions de la loi sur l'alimentation (journal officiel de BiH, N° 50/04).

La FSA BiH travaille à tous les niveaux en communication et coopération étroite avec plusieurs institutions nationales.

MoFTER
Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques de la Bosnie-Herzégovine

- ▶ Politique agricole

Siège : Sarajevo
<http://www.mvteo.gov.ba>

Au niveau central, deux institutions au sein du Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques (MoFTER), l'Office vétérinaire de la Bosnie-Herzégovine (VO) et l'Administration de la Bosnie-Herzégovine pour la protection des végétaux BiH (PHPA BiH) ont des responsabilités liées à la sécurité des aliments, la santé/le bien-être des animaux et la protection des végétaux. Le Département de l'agriculture, des aliments, de la sylviculture et du développement rural au sein du MoFTER est chargé de la coordination et de la surveillance des corps de l'État concernés.

VO BiH
Office vétérinaire de la Bosnie-Herzégovine

- ▶ Politique de sécurité des aliments d'origine animale et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Santé et bien-être des animaux
- ▶ Point de contact de l'OIE

Siège : Sarajevo
<http://www.vet.gov.ba>



Le Office vétérinaire de la Bosnie-Herzégovine (VO BiH) est une autorité spécialisée subordonnée au sein du MoFTER, chargée de la santé et du bien-être des animaux, de la santé publique et vétérinaire, des médicaments vétérinaires, d'assurer un système pour gérer les risques dans la production et le transport d'aliments d'origine animale et, conformément aux autorités compétentes de l'entité et du district de Brčko, il prépare les projets de loi dans le domaine de la santé, le bien-être et l'alimentation des animaux et la santé publique vétérinaire.

Le VO BiH surveille et contrôle le bien-être des animaux, y compris les zoonoses. L'inspection frontalière vétérinaire fait partie intégrante du VO BiH et des inspections vétérinaires aux frontières pour la réalisation des contrôles officiels des aliments d'origine animale et des aliments pour animaux à la frontière. Le VO BiH est responsable de la coopération avec les autorités vétérinaires d'autres pays en termes de certification internationale.

PHPA BiH
Administration pour la protection des
végétaux de la Bosnie-Herzégovine

► La santé des plantes y compris la
protection des végétaux

Siège : Sarajevo
<http://www.uzzb.gov.ba>



BiH

L'Administration de la Bosnie-Herzégovine pour la protection des végétaux (PHOA BiH) a été créée comme organisation administrative distincte au sein du MoFTER pour déterminer des politiques dans le secteur de la protection des végétaux, pour développer des projets de loi et pour assurer la protection des végétaux sur l'ensemble du territoire de la BiH. La PHPA BiH est une organisation administrative indépendante au sein du MoFTER de la Bosnie-Herzégovine et représente une organisation nationale pour la protection des végétaux conformément à la Convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC). La PHPA BiH est responsable de la protection des végétaux en Bosnie-Herzégovine et l'échange d'informations/ la coopération avec des organisations internationales traitant des questions phytosanitaires comme les suivantes : IPPC/FAO, EPP0, WTO/SPS, UPOV, OECD, ISTA etc. La PHPA accomplit des tâches administratives et des tâches techniques connexes conformément à la loi sur la protection des végétaux. Elle est également responsable des contrôles des produits de protection des végétaux, leurs résidus, et des fournisseurs/ utilisateurs enregistrés.

Les inspecteurs phytosanitaires exercent des contrôles sur le transport de plantes, de produits végétaux et d'objets réglementés conformément à l'annexe I partie B section I lors des passages frontaliers (Postes d'inspection frontaliers, BIPs) afin de déterminer la présence des organismes nuisibles ou le respect des réglementations phytosanitaires, ainsi que les inspections phytosanitaires des plantes, des produits végétaux et des objets réglementés à l'intérieur (où les plantes sont produites, transformées, stockées, transportées, distribuées ou utilisées d'une autre façon).

Niveaux régional et local

La Bosnie-Herzégovine est constituée de trois entités : la République serbe de Bosnie et la Fédération de Bosnie-Herzégovine et le district de Brčko. Les entités ont un niveau élevé de responsabilité dans le domaine de la politique agricole, de la politique des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et de qualités et de contrôles officiels. Chaque niveau gouvernemental de la BiH (entité/district, canton et municipalité) possède une administration pour la sécurité des aliments, la santé et le bien-être des animaux et la santé des plantes.

Contrôles officiels des aliments d'origine non animale aux passages frontaliers et des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sur le marché intérieure exécutés par les inspections des entités et l'Inspection du district Brčko de la BiH comme suit :

1. La République serbe de Bosnie – l'Administration des services d'inspection de la République serbe de Bosnie
2. La Fédération de BiH – le Département fédéral des services d'inspection – service d'inspection sanitaire et commerciale et le service d'inspection cantonal
3. Le district Brčko de BiH – service d'inspection sanitaire et commerciale

Les institutions du gouvernement de la République serbe de Bosnie impliquées dans la préparation et l'application des projets de loi sur la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, politique agricole sont comme suit :

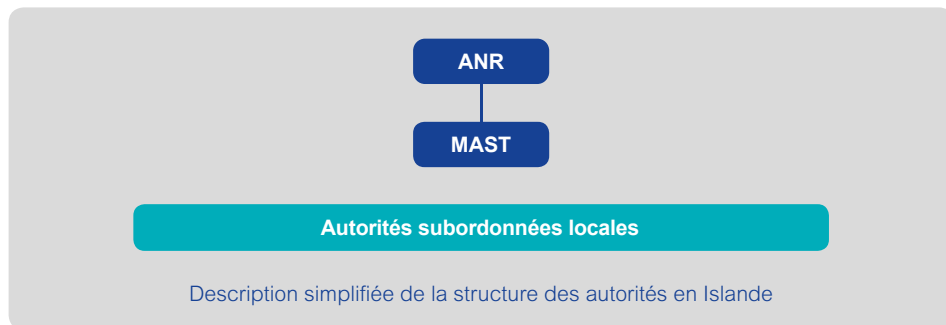
1. Le Ministère de l'Agriculture, de la Sylviculture et de la Gestion de l'eau de la République serbe de Bosnie
2. Le Ministère de la Santé et de la Protection sociale de la République serbe de Bosnie

Les institutions gouvernementales de la Fédération de Bosnie-Herzégovine impliquées dans la préparation et l'application des projets de loi sur la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, politique agricole sont comme suit :

1. Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de l'eau et de la Sylviculture de la FBiH
2. Ministère de la Santé de la BiH

Au sein du district Brčko, le Département de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion de l'eau a des fonctions globalement semblables à ceux des entités.

4.4 Islande



La loi sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Islande. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Islande, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Certaines évaluations de risques sont publiées sur Internet.

ANR Ministère de l'Industrie et de l'Innovation

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Reykjavik
<https://eng.atvinnuvegaraduneyti.is>

Le Ministère de l'Industrie et de l'Innovation (ANR) est responsable de la politique de la pêche et de l'agriculture, ainsi que de la sécurité des aliments en Islande.

Il prépare la législation dans le domaine des produits agricoles et de la pêche, des aliments d'origine animale et végétale et autres aliments destinés aux hommes ou aux animaux ; il est chargé des inspections alimentaires publiques.

Le domaine de responsabilité de l'ANR comprend l'eau potable, la santé des plantes, la santé des animaux, l'alimentation animale, le bien-être des animaux, les semences, les engrais et les prises de pêche.

Matis Ltd.
Institut de recherche alimentaire et biotechnologique islandais

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Reykjavik
<http://www.matis.is>

L'Institut de recherche alimentaire et biotechnologique islandais (Matis Ltd.) est un institut de recherche indépendant, propriété du gouvernement islandais. Il propose des services de laboratoire, ainsi que des évaluations de risques dans le domaine de la sécurité des aliments.

MAST
Autorité alimentaire et vétérinaire islandaise

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Selfoss
<http://www.mast.is>



L'Autorité alimentaire et vétérinaire islandaise (MAST) est constituée d'un bureau de direction, d'un bureau pour contrôler les importations et exportations et de bureaux régionaux. Elle supervise les activités de contrôle alimentaire des municipalités. Elle est subordonnée à l'ANR et constitue l'autorité centrale dans le domaine de la sécurité des aliments et de la santé et du bien-être des animaux. La MAST mène des évaluations de risques dans le domaine des denrées

alimentaires et des aliments pour animaux, des contaminants dans l'eau potable, des résidus de médicaments vétérinaires et de produits phytosanitaires. Elle participe aussi à la communication sur les risques, ainsi qu'à la préparation de la législation (en soutien des activités de l'ANR).

La MAST est responsable des inspections et contrôles lors des importations et exportations de denrées alimentaires, d'alimentation animale, des plantes et des animaux vivants. Dans le domaine des aliments d'origine animale, la MAST effectue des contrôles et inspections pendant la production primaire, dans les abattoirs, lors de la transformation de la viande et du poisson, dans les laiteries et au niveau de la production d'oeufs.

La MAST coopère avec l'Institut de pathologie expérimentale à Keldur, Université d'Islande, quant aux évaluations de risques dans le domaine des maladies animales. Cet institut apporte aussi un conseil et un soutien scientifique dans le domaine des maladies humaines et animales, de la surveillance de la santé humaine, ainsi que des services de diagnostics en laboratoire dans le domaine des maladies animales.

Elle coopère aussi avec plusieurs autres institutions scientifiques et gouvernementales en Islande, ex. : le directeur épidémiologiste de la Direction de la santé sur des thèmes apparentés à la transmission des maladies, avec la Direction des douanes au sujet des importations et exportations, et avec l'Agence du médicament d'Islande au sujet des évaluations et des enregistrements des médicaments vétérinaires.

Niveaux régional et local

L'Islande est divisée en 6 districts vétérinaires, chacun ayant un bureau MAST régional. Dix bureaux municipaux de santé publique et environnementale indépendants sont responsables des contrôles en matière de sécurité des aliments au niveau des détaillants, ils sont supervisés par la MAST.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. The Icelandic Food and Veterinary Authority (EFSA Focal Point)
2. Matis Ltd.
3. Unit for nutrition research, Landspítali-University Hospital and University of Iceland

4.5 Kosovo

FVA

MAFRD

MoH

Autorités subordonnées locales

Description simplifiée des autorités de sécurité des aliments au Kosovo

Le cadre judiciaire de la sécurité des aliments au Kosovo est la loi sur les aliments 03/L-016. Les infractions aux dispositions de la loi sur l'alimentation et aux autres actes législatifs sur la sécurité des aliments peuvent entraîner des mesures pénales, ainsi que des dommages et intérêts au civil, la décision finale revenant aux tribunaux.

Au Kosovo, l'évaluation des risques est toujours en cours de développement. Une séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et la gestion des risques n'existe pas, et les évaluations des risques ne sont pas publiées sur Internet.

FVA

Agence alimentaire et vétérinaire

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Politique vétérinaire, publique
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Pristina

<http://www.auv-ks.net>



L'Agence alimentaire et vétérinaire (FVA) est l'agence exécutive fédérale subordonnée au bureau du premier ministre. Dans la loi sur les aliments 03/L-016, la FVA est appelée l'autorité compétente pour la sécurité des aliments et des problématiques vétérinaires et phytosanitaires.

La FVA développe, coordonne et met en œuvre la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, la politique vétérinaire et phytosanitaire afin de protéger la santé publique, la santé animale, la santé des végétaux et l'environnement.

Les activités de la FVA comprennent également l'approbation et l'enregistrement des exploitants du secteur alimentaire et elle assure que les contrôles officiels sont conduits dans le cadre d'une planification annuelle basée sur les

risques. L'évaluation basée sur les risques est utilisée pour des contrôles aux postes d'inspection frontaliers lorsque des denrées alimentaires et des aliments pour animaux sont importés d'autres pays.

L'Unité pour les relations de presse de la FVA s'occupe de la communication sur les risques de façon régulière et également dans les situations de crise émergente.

Le laboratoire alimentaire et vétérinaire (FVL) fait partie de la FVA et effectue des tests laboratoires des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des maladies animales.

MAFRD
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural

- ▶ Politique agricole, sécurité des aliments dans la production primaire
- ▶ Gestion des risques

Siège : Prishtina
<http://www.mbpzhr-ks.net>



Le Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural (MAFRD) est responsable du développement de la politique agricole, de la législation et de la programmation pour l'agriculture, la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale.

Le MAFRD prépare la base légale pour la réalisation de l'infrastructure, le développement et la planification stratégique pour la mise en œuvre de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la protection des végétaux et de l'aquaculture.

En outre, le MAFRD prépare des planifications pour le développement rural en lien avec la sécurité des aliments et la protection environnementale.

Au sein du MAFRD, l'agence pour le développement rural est responsable du soutien financier aux agriculteurs et aux producteurs afin d'augmenter les capacités de production et d'appliquer des normes de sécurité des aliments.

L'Institut agricole du Kosovo (KAI) et l'Institut du vin font partie du MAFRD. Ces instituts sont accrédités par la norme ISO 17025 qui permet des performances supérieures en matière d'analyse laboratoire des végétaux, des aliments pour animaux, du sol et du vin.

MoH
Ministère de la Santé

- ▶ Politique de la santé
- ▶ Évaluation des risques

Siège : Prishtina
<http://www.msh-ks.org>

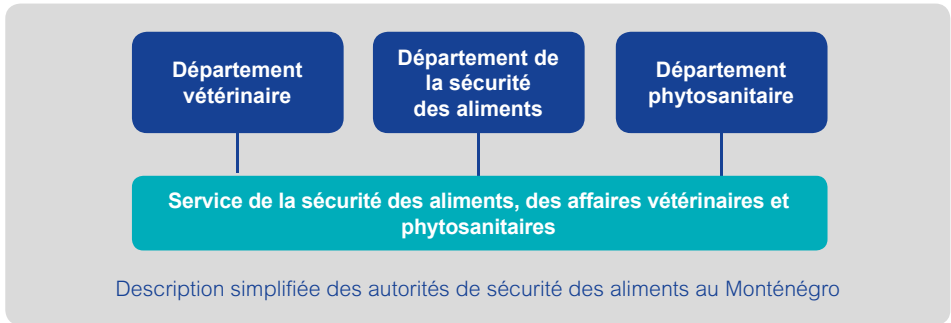


Le Ministère de la Santé (MoH) est responsable de certains aspects de la politique de santé publique et des services médicaux. Cela comprend le développement d'une législation pour des maladies d'origine alimentaire et hydrique. Le MoH participe activement à harmoniser la législation nationale du Kosovo avec celle de l'UE.

Le MoH est autorisé par l'Institut national pour la santé publique (NIPH) à exécuter des analyses en laboratoires des échantillons collectés lors des contrôles officiels effectués par la FVA.

Les laboratoires du NIPH sont accrédités selon la norme ISO17025:2006 et couvrent les secteurs de microbiologie, biologie et biochimie, en particulier les analyses des produits alimentaires, des boissons et de l'eau.

4.6 Monténégro



MARD Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Politique vétérinaire et phytosanitaire

Siège : Podgorica
<http://www.mpr.gov.me/ministarstvo>



Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MARD) est l'autorité compétente pour le secteur de la sécurité des aliments, et pour la politique vétérinaire et phytosanitaire. L'Administration pour la sécurité des aliments et les affaires vétérinaires et phytosanitaires (AFSVP) a été établie par le décret sur les amendements au décret de l'organisation et du fonctionnement de l'administration publique (journal officiel du Monténégro 80/15). L'administration a été établie par la fusion des administrations vétérinaires et phytosanitaires existantes et la Division de la sécurité des aliments du Ministère de la Santé.

La loi sur la sécurité des aliments (journal officiel du Monténégro 57/15) définit ce qui suit :

Le MARD est chargé de proposer des politiques sur la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale ; il adopte des réglementations pour l'application de cette loi, des programmes de surveillance annuelle (résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale et les aliments pour animaux, des résidus des pesticides dans les aliments, des zoonoses, des critères microbiologiques dans les aliments, des contaminations dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et d'autres programmes conformément à cette loi) ; il organise la mise en place des contrôles officiels dans le secteur de la sécurité des aliments ; il adopte un plan de contrôle pluriannuel de contrôles officiels des denrées alimentaires et des aliments pour animaux conformément à cette loi ; il présente des rapports annuels sur la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale au gouvernement du Monténégro et à la Commission européenne conformément à cette loi ; il travaille en coopération avec des organisations internationales et des autorités compétentes des autres états dans le secteur de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et effectue d'autres tâches conformément à la loi.

AFSVPA

Service de la sécurité des aliments, des affaires vétérinaires et phytosanitaires

- ▶ Politique agricole, santé et bien-être des animaux et santé des végétaux
- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Podgorica

<http://www.minpolj.gov.me/ministarstvo>



Service de la sécurité des aliments, des affaires vétérinaires et phytosanitaires (AFSVPA) – le secteur de la sécurité des aliments, dans le domaine de la sécurité des aliments, est chargé des missions suivantes : établir la conformité avec les exigences et délivrer des approbations pour l'exécution des opérations commerciales dans les établissements de production, transformation et distribution des denrées alimentaires et alimentation animale ; l'enregistrement des établissements des denrées alimentaires ; la création et la tenue d'un registre central des établissements enregistrés et approuvés effectuant des opérations commerciales ; la préparation et l'application d'un plan pluriannuel de contrôles nationaux de contrôles officiels pour les denrées alimentaires et l'alimentation animale ; la préparation des rapports annuels sur l'application du plan pluriannuel des contrôles nationaux de contrôles officiels ainsi que la préparation des bases techniques pour le développement des programmes et des lois.

Laboratoires

Il y a trois laboratoires publics au Monténégro : l'Institut pour la santé publique (IPH), le Centre pour les recherches éco-toxicologiques (CETI) et le Laboratoire vétérinaire des diagnostics.

L'IPH mène des analyses de produits alimentaires, de matériaux et d'objets qui entrent en contact avec les aliments : des analyses microbiologiques, parasitologiques, chimiques, biologiques, toxicologiques, biochimiques et d'autres sortes, des analyses de l'eau potable, des eaux de surface et des eaux usées, etc.

Le CETI est une institution autorisée pour le contrôle et la sécurité des aliments et des objets d'utilisation courante depuis 1998, et pour le contrôle des produits agricoles et alimentaires dans le commerce extérieur depuis 1999, ainsi que pour l'examen des caractéristiques physico-chimiques des pesticides.

Le Laboratoire vétérinaire des diagnostics a accredité un plus grand nombre de méthodes dans les secteurs suivants :

- ▶ analyse microbiologique dans le domaine des aliments d'origine animale : la viande et les produits de viande, le lait et les produits laitiers, les œufs et les produits à la base d'œuf ;
- ▶ des tests parasitologiques de viande et des produits de viande.

Contrôles officiels

Les contrôles officiels sur l'application de la loi sur la sécurité des aliments sont réalisés par les services sanitaires, des vétérinaires frontaliers officiels et des inspecteurs phytosanitaires aux frontières.

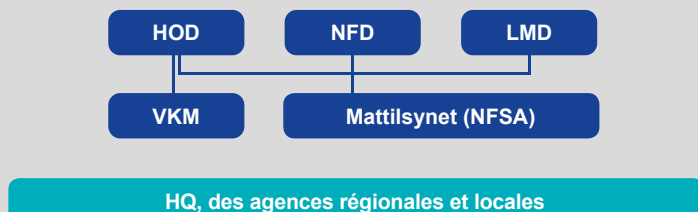
Conformément à la législation vétérinaire, les inspecteurs vétérinaires réalisent le contrôle du commerce des animaux vivants, des produits d'origine animale sur le territoire du Monténégro, des vérifications aux lieux d'expédition ou aux destinations finales de l'envoi et dans les centres de quarantaine.

A l'heure actuelle, les contrôles vétérinaires frontaliers au Monténégro sont réalisés dans 10 postes d'inspection frontaliers (BIPs) (8 sur les frontières terrestres, un au port de Bar et un à l'aéroport de Podgorica).

Des contrôles officiels dans le domaine de la commercialisation des denrées alimentaires et des produits de l'alimentation animale sont réalisés par des services sanitaires, des inspecteurs vétérinaires et phytosanitaires frontaliers, alors que les contrôles des sous-produits animaux sont réalisés par des inspecteurs vétérinaires.

Les contrôles officiels sur l'application des lois dans le secteur phytosanitaire sont réalisés par des inspecteurs phytosanitaires.

4.7 Norvège



Description simplifiée de la structure des autorités en Norvège

La loi sur les aliments est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Norvège. La loi sur les aliments de l'UE est incorporée à la loi norvégienne sur les aliments. Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques.

En Norvège, l'évaluation des risques et la gestion des risques sont institutionnellement séparées. Les évaluations de risques conduites par le Comité scientifique norvégien pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (VKM) sont publiées sur Internet, à moins que des dispositions statutaires ne l'interdisent.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (LMD), le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche (NFD) et le Ministère de la Santé et des Soins (HOD), partagent la responsabilité de donner forme à la politique alimentaire et de la gestion des denrées alimentaires, de la production au consommateur. Mattilsynet (Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des produits alimentaires, NFSA) est une agence jointe subordonnée à ces ministères.

Le Ministère du Climat et de l'Environnement (KLD) a en particulier la responsabilité des questions de politique environnementale.

HOD Ministère de la Santé et des Soins

- ▶ Domaine alimentaire, politique de la sécurité des aliments et de la nutrition
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Oslo
<https://www.regjeringen.no/no/dep/hod/id421>



Le Ministère de la Santé et des Soins (HOD) est chargé de la politique de santé, ce qui comprend la nutrition et la sécurité des aliments. Le HOD est responsable de la législation dans le domaine de la protection de la santé, de la sécurité des aliments et des aliments, sauf pour ce qui est de la production primaire. La responsabilité du HOD comprend l'eau potable et les cosmétiques. L'HOD est responsable de la Direction de la santé norvégienne qui est en charge de la santé publique, ce qui comprend la nutrition. Il est aussi responsable de l'Institut norvégien de santé publique. Le HOD finance et nomme le Comité scientifique norvégien pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (VKM), qui demeure indépendant.

NFD
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Pêche

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Oslo
<https://www.regjeringen.no/en>



Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Pêche (NFD) est responsable de la législation dans le domaine de la production primaire en aquaculture, que ce soit de poisson sauvage, de poisson d'élevage ou de crustacés, ainsi que de l'alimentation des poissons. Le domaine d'activité du NFD comprend aussi l'alimentation des animaux marins, la santé et la protection des poissons, ainsi que l'utilisation durable des ressources marines.

LMD
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Aliments : production primaire

Siège : Oslo
<https://www.regjeringen.no/no/dep/lmd/>



Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (LMD) est le principal ministère en charge de la Mattilsynet (NFSA). Il est en charge de la politique agricole en Norvège. Il est responsable de la préparation des projets de loi pour la production (agricole) des aliments et des aliments pour animaux. Le champ d'action du LMD dépasse le domaine de la sécurité des aliments pour, par exemple, inclure la santé des plantes et la santé et le bien-être des animaux.

KLD
Ministère du Climat et de l'Environnement

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Oslo
<http://www.regjeringen.no/no/dep/kld>



Le Ministère du Climat et de l'Environnement (KLD) a la responsabilité principale d'assurer des politiques gouvernementales intégrées concernant le climat et l'environnement. Outre l'initiation, le développement et l'application de ses propres mesures, le ministère joue aussi le rôle de promoteur et de coordinateur pour assurer que les autorités dans les différents secteurs appliquent les politiques environnementales dans leurs domaines particuliers.

Miljødirektoratet
Agence norvégienne pour l'environnement

- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Trondheim
<http://www.miljodirektoratet.no>



L'Agence norvégienne pour l'environnement Miljødirektoratet est un organe consultatif et exécutif dans le secteur de la gestion de la nature. Les tâches et responsabilités principales de l'Agence sont la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la préservation de la nature et la prévention de la pollution.

VKM
Comité scientifique norvégien pour la
sécurité sanitaire des produits alimentaires

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Oslo
<http://www.vkm.no>



Le Comité scientifique norvégien pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (VKM) est un organisme indépendant d'évaluation des risques ; il est constitué d'un secrétariat et un comité scientifique. Le comité est composé de 120 experts et est organisé autour d'un comité scientifique directeur et onze groupes scientifiques, similairement à la structures de l'EFSA. Le secrétariat est organisé comme une unité indépendante au sein de l'Institut norvégien de santé publique. Le VKM est financé et nommé par le HOD. Il réalise des évaluations de risques à la demande de la Mattilsynet (NFSA) dans le domaine de responsabilité de l'autorité. En outre, le VKM réalise des évaluations de risques environnementaux des organismes génétiquement modifiés (OGM), des produits microbiologiques et des organismes exotiques, ainsi que l'évaluation des espèces menacées en lien avec les réglementations-CITES pour le compte de l'Agence norvégienne pour l'environnement.

Mattilsynet
Autorité norvégienne de sécurité sanitaire
des aliments (NFSA)

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Oslo
<http://www.mattilsynet.no>



L'Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments (NFSA) est un organisme gouvernemental dont la fonction est d'assurer que les aliments et l'eau potable sont aussi sûrs et sains que possible pour les consommateurs, et de promouvoir la santé des végétaux, des poissons et des animaux. Les réglementations de la NFSA couvrent l'élevage éthique des animaux et encouragent la production respectueuse de l'environnement. Elle régule et contrôle également les cosmétiques et le personnel en charge de la santé animale. Sa mission est d'élaborer la législation et d'en diffuser des informations, de réaliser des inspections basées sur les risques, de contrôler la sécurité des aliments, la santé des végétaux, des poissons et des animaux et de fournir des nouvelles informations sur des développements dans son domaine, ainsi que de prévoir les urgences. La NFSA conseille et effectue le travail préparatoire à l'élaboration de la législation sous les trois grands ministères de l'alimentation, le LMD, le FKD et l'HOD.

La NFSA est une autorité réglementaire pour les pesticides, elle est également responsable des médicaments vétérinaires. Toutefois, c'est l'Agence norvégienne du médicament qui est responsable de l'approbation des médicaments vétérinaires.

La NFSA est organisée en deux niveaux administratifs : Le bureau de direction à Oslo, et dans 5 régions : La région Nord, la région Centrale, la région Sud et Ouest, la région Est et la région d'Oslo au sens large. Le niveau régional comprend 32 agences régionales.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002

1. Norwegian Institute of Public Health
2. Bioforsk – Norwegian Institute for Agricultural and Environmental Research, Plant Health and Plant Protection Division
3. National Institute of Nutrition and Seafood Research (NIFES)
4. Norwegian Veterinary Institute
5. Norwegian Forest and Landscape Institute
6. Norwegian Institute for Air Research (NILU)
7. Norwegian Institute for Water Research (NIVA)
8. Norwegian School of Veterinary Science
9. Norwegian University of Life Sciences, Department of Animal- and Aquacultural Sciences
10. Department of Nutrition, Institute of Basic Medical Sciences, University of Oslo
11. Norwegian Food Safety Authority

4.8 Serbie



Description simplifiée de la structure des autorités en Serbie

La loi sur la sécurité des aliments est l'acte juridique central qui prévoit des réglementations relatifs à : la sécurité de denrées alimentaires et des aliments pour animaux, les responsabilités des exploitants du secteur alimentaire et de l'alimentation animale, le système d'alerte rapide, les mesures d'urgence et la gestion des crises. Cette loi est harmonisée avec le règlement EC, N° 178/2002. La sécurité des aliments en vertu de la loi est conforme au dossier de l'UE sur l'hygiène.

Deux ministères et leurs services associés partagent la responsabilité globale pour la sécurité des aliments : Ministère de l'Agriculture et de la Protection environnementale (MAEP) et le Ministère de la Santé (MH).

Il n'y a aucune séparation nette entre l'évaluation des risques et leur gestion. L'autorité de l'évaluation des risques n'a pas encore été établie et les évaluations finies ne sont pas disponibles publiquement.

MAEP Ministère de l'Agriculture et de la Protection environnementale

- ▶ Politique agricole
- ▶ Santé et bien-être des animaux
- ▶ Santé des végétaux, y compris les produits et les résidus phytosanitaires
- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact de l'OIE
- ▶ Point de contact du Codex

Siège : Belgrade
<http://www.minpolj.gov.rs>



Le Ministère de l'Agriculture et de la Protection environnementale (MAEP) est l'autorité centrale compétente pour la politique et la législation sur l'application des lois relatives à la sécurité des aliments, et des questions vétérinaires et phytosanitaires. La Direction Vétérinaire (VD), l'Administration de la protection des végétaux (PPD) et le Secteur de l'inspection de l'agriculture (SAI) du MAEP sont globalement responsables de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale et des questions phytosanitaires. Les contrôles officiels, selon les tâches déléguées, sont réalisés par trois inspections : l'Inspection vétérinaire,

L'Inspection phytosanitaire et l'Inspection agricole, chacune ayant à sa charge les responsabilités correspondant à ses compétences conformément à la loi sur la sécurité des aliments.

VD Direction vétérinaire

- ▶ Santé et bien-être des animaux
- ▶ Résidus de médicaments vétérinaires
- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Belgrade
<http://www.vet.minpolj.gov.rs>



La Direction Vétérinaire (VD) est responsable de la sécurité des aliments d'origine animale durant toutes les étapes de la production, transformation et distribution, y compris l'import et l'export. Elle est également responsable de : la santé animale, la reproduction animale, l'alimentation animale, des résidus et médicaments vétérinaires, ainsi que des produits animaux accessoires. Les compétences de la VD englobent la législation et la coopération avec d'autres autorités compétentes concernées dans ce secteur.

L'Inspection Vétérinaire fait partie intégrante de la VD. Les inspecteurs vétérinaires réalisent des contrôles officiels sur des placement et des denrées alimentaires et des aliments pour animaux d'origine animale.

La VD met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la propagation des maladies animales et des zoonoses, des maladies d'origine alimentaire et de la résistance aux antimicrobiens.

Les instituts vétérinaires à travers tout le pays assistent la VD ainsi que la faculté de médecine vétérinaire dans leur mission.

Le soutien scientifique et l'expertise pour la VD ont été fournis par les instituts vétérinaires, ainsi que par la Faculté de médecine vétérinaire, qui réalise des testes diagnostiques sur la santé des animaux, des testes sur l'alimentation humaine et animale et participe aux activités et formations scientifiques.

Outre ces institutions, il existe d'autres laboratoires privés ou désignés par l'Etat, impliqués dans les contrôles officiels des aliments d'origine animale.

PPD Administration de la protection des végétaux

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux
- ▶ Santé des plantes
- ▶ Produits et résidus de la protection des plantes
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Belgrade
<http://www.uzb.minpolj.gov.rs>

La Direction pour la protection des plantes (PPD) du MAEP est l'autorité compétente pour les questions phytosanitaires, y compris : la santé des végétaux (organismes nuisibles), les semences et les matériels de propagation, les droits des horticulteurs, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les produits de la protection des plantes, des produits de la nutrition des plantes et des amendements des sols, l'établissement des résidus des produits de la protection des plantes (PPPs) dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine animale, le contrôle des résidus des PPPs dans les aliments d'origine végétale ou composée, le contrôle de l'import dans le secteur de la sécurité des aliments transformés ou non transformés d'origine végétale et de l'import dans les secteurs des aliments pour animaux d'origine végétale.

Le PPD supervise l'application de la législation et la mise en vigueur des contrôles officiels dans ces secteurs.

L'Inspection phytosanitaire fait partie intégrante de la Direction de la protection des végétaux, les inspecteurs phytosanitaires réalisant les contrôles officiels des produits d'origine végétale au niveau de la production primaire. Les instituts de protection des végétaux et les services agricoles à travers le pays assistent le PPD dans sa mission.

DNRL
Direction des laboratoires nationaux de référence

- ▶ Santé des plantes
- ▶ Sécurité des aliments

Siège : Belgrade
<http://www.dnrl.minpolj.gov.rs>



La Direction des laboratoires nationaux de référence (DNRL) est établie dans le but de prendre en charge le domaine de la sécurité des aliments, de la santé des plantes, des résidus, du lait et des banques de gènes végétaux. La DNRL a été établie afin de réaliser la coopération avec les laboratoires de références des autres pays, d'établir des critères et des méthodes uniformes et d'appliquer des normes d'opération des laboratoires autorisés et la formation du personnel des laboratoires autorisés. Les testes phytosanitaires et un banque de gènes végétaux sont établis, mais d'autres départements ne sont pas entièrement opérationnels.

MH
Ministère de la Santé

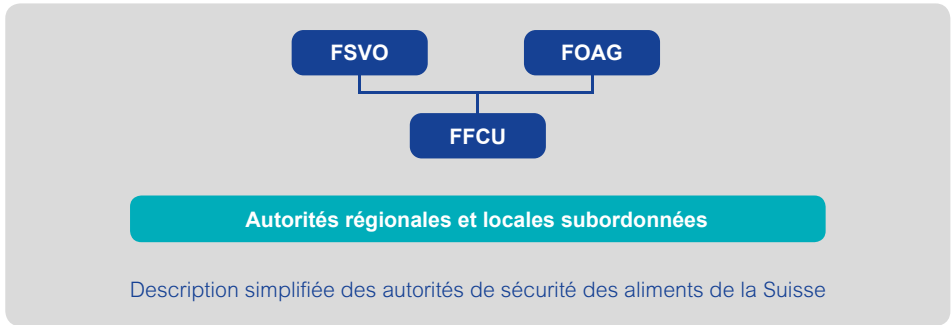
- ▶ Politique de la santé
- ▶ Sécurité des aliments
- ▶ Santé publique

Siège : Belgrade
<http://www.zdravlje.gov.rs/>



Le Ministère de la Santé (MH) est l'autorité compétente pour la politique, l'adoption et l'application de la réglementation pour l'exécution de la législation dans le domaine des nouveaux aliments, des produits diététiques, des préparations pour nourrissons, des compléments alimentaires, du sel alimentaire, des additifs, des arômes, des préparations enzymatiques et des compléments d'origine non animale, des matériaux en contact avec des denrées alimentaires, de l'eau potable et des systèmes publics d'alimentation d'eau. Le Secteur de la santé publique et d'inspections sanitaires (SPHSI), l'unité pour des inspections sanitaires du MH, réalise des contrôles officiels au sein des tâches de sécurité et pour les cas d'intoxications alimentaires/d'étude épidémiologique. Les instituts de santé publique sont désignés dans les contrôles officiels des aliments et de l'eau.

4.9 Suisse



La loi fédérale sur les produits alimentaires et les objets usuels est le fondement juridique de la législation sur les aliments en Suisse. La loi fédérale sur l'agriculture et les ordonnances apparentées relatives à l'alimentation animale, la santé et le bien-être des animaux, de même que les importations, le transit et l'exportation d'animaux et d'aliments d'origine animale, s'appliquent aussi à ce secteur.

Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil ; la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent sur l'évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

En Suisse, il n'y a aucune séparation institutionnelle entre l'évaluation des risques et leur gestion. Dans des cas spécifiques, les évaluations de risques sont publiées sur Internet.

FSVO Office fédéral de la sécurité des aliments et des affaires vétérinaires

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact du RASFF
- ▶ Point de contact de l'EFSA

Siège : Bern
<http://www.blv.admin.ch>



L'Office fédéral de la sécurité des aliments et des affaires vétérinaires (FSVO) est une nouvelle agence du Département fédéral de l'intérieur depuis 2014. Le FSVO est responsable de l'évaluation des risques et de leur gestion dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, de la sécurité des aliments et de la protection du consommateur. Il dispose de ses propres laboratoires de recherche. L'évaluation des risques cible les risques chimiques, microbiologiques et biotechniques dans les aliments et les objets usuels. Cela comprend les nouveaux aliments, les compléments alimentaires, l'eau potable et minérale, les organismes génétiquement modifiés, les résidus des produits phytosanitaires et

des médicaments vétérinaires, les additifs et les contaminants, la prévention des zoonoses.

Le FSVO est également responsable de la sécurité des objets usuels comme les matériaux en contact avec les denrées alimentaires, des jouets et des cosmétiques. Le domaine d'intervention du FSVO s'étend au-delà de la sécurité des aliments et de la santé et du bien-être des animaux ; il inclut aussi la surveillance et le contrôle des importations, des exportations et du transit du bétail et des animaux domestiques, les denrées d'origine animale, ainsi que la faune et la flore protégées par les conventions internationales (Convention CITES). En étroite collaboration avec l'Administration fédérale des douanes, le FSVO est responsable de l'inspection et du contrôle des denrées alimentaires à la frontière. Les Postes d'inspection frontaliers (aéroports de Zurich et de Genève) sont responsables du contrôle des importations d'animaux et des produits animaux.

Dans le cadre de sa coopération avec les pays importateurs, le FSVO publie également des documents vétérinaires pour l'exportation d'animaux et de produits animaux.

L'autorité réglementaire des médicaments vétérinaires est l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic), tandis que les risques associés aux résidus des médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale sont du ressort du FSVO.

FOAG Office fédéral de l'agriculture

- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques

Siège : Bern
<http://www.blw.admin.ch>



L'Office fédéral de l'agriculture (FOAG) est un office du Département fédéral des affaires économiques, l'éducation et de la recherche. Il est responsable de la politique agricole, de la sécurité des aliments des denrées d'origine végétale lors de la production primaire et de l'alimentation animale. Avec les cantons et les organisations d'agriculteurs, le FOAG met en œuvre les décisions des citoyens, du parlement et du gouvernement.

Le FOAG est responsable des évaluations de risques et de leur gestion dans le domaine de l'alimentation animale. Les véritables activités de contrôle et d'inspection sont menées par l'institut de recherche Agroscope.

Le domaine d'activité du FOAG comprend les résidus des produits phytosanitaires, les OGM et la santé des plantes. Le FOAG est l'autorité réglementaire des pesticides, alors que les risques associés aux pesticides sont du ressort du FSVO.

FFCU Unité fédérale pour la filière alimentaire

- ▶ Gestion des risques

Siège : Bern
<http://www.blk.admin.ch>

Pour le compte du FOAG et du FSVO, l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (FFCU) audite la mise en œuvre et la l'application de la législation nationale par les autorités fédérales et cantonales

dans le domaine de la sécurité des aliments, de la sécurité des aliments pour animaux, de la santé et du bien-être des animaux. La FFCU prépare et coordonne aussi l'exécution et l'évaluation du plan de contrôle national pluriannuel.

Niveaux régional et local

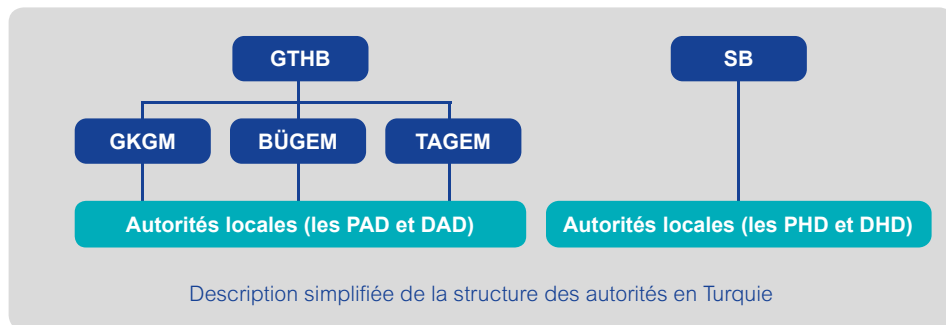
Le gouvernement fédéral suisse est responsable de l'application en relation avec des produits alimentaires et des objets usuels importés, exportés ou en transit, y compris les denrées alimentaires. Il est aussi responsable de l'inspection et des contrôles pour la sécurité des aliments pour animaux. Le gouvernement est assisté par la FFCU et l'Administration fédérale des douanes.

Les cantons (c. à d. les États fédérés suisses) sont responsables de l'exécution de la sécurité des aliments et de la législation agricole. Les autorités de contrôle alimentaire cantonales sont responsables des inspections pour la sécurité des aliments. Les bureaux vétérinaires cantonaux sont responsables de l'application de la législation en matière de santé et de bien-être des animaux et de médicaments vétérinaires. Ils examinent le bétail avant l'abattage et inspectent la viande. Les deux autorités cantonales rendent compte au FSVO.

Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA : La Suisse dispose d'un statut d'observateur auprès de divers groupes de travail de l'EFSA, le réseau des points de contact et certains des réseaux scientifiques auxquels participent des délégués du FSVO.

L'accès au système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) est limité aux notifications qui concernent les aliments d'origine animale.

4.10 Turquie



La loi N° 5996 traitant des services vétérinaires, de la santé des plantes et de l'alimentation, ainsi que de l'alimentation animale est le fondement juridique de la sécurité des aliments en Turquie. La loi N° 5996 couvre les dispositions décrites aux réglementations (CE) N° 178/2002, N° 852/2004, N° 853/2004, N° 854/2004, N° 882/2004, ainsi qu'aux dispositions pertinentes présentes dans diverses législations de l'UE afférentes aux questions vétérinaires et phytosanitaires.

Les infractions à la législation sur les aliments peuvent entraîner des mesures pénales ainsi que des dommages et intérêts au civil (sous la loi N° 4077), la décision finale revenant aux tribunaux. Les mesures gouvernementales quant à la sécurité des aliments reposent souvent sur une évaluation scientifique des risques. Toutefois, la décision finale quant à la légalité des mesures gouvernementales revient aux tribunaux.

Bien qu'il n'y ait aucune séparation institutionnelle en Turquie, la gestion des risques est une procédure distincte de l'évaluation des risques, lesquelles sont du ressort du comité scientifique et des commissions scientifiques. Les résultats de l'évaluation des risques ne sont pas encore régulièrement publiés.

GTHB Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage

- ▶ Politique agricole, sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, tâches vétérinaires et phytosanitaires
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Ankara
<http://www.tarim.gov.tr>

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage (GTHB) est responsable de la sécurité des aliments et de la sécurité des aliments pour animaux, notamment sous leurs aspects vétérinaires et phytosanitaires. Le GTHB a pour objectif de protéger la santé du public, la santé des animaux et des plantes, le bien-être des animaux et les intérêts du consommateur, en prenant en compte la protection de l'environnement. Il est responsable des contrôles et inspections officiels dans toutes les étapes de la chaîne alimentaire et de l'alimentation animale.

Afin de protéger la santé humaine et animale, le GTHB coopère avec le Ministère de la Santé (SB) et autres institutions concernées par la surveillance de certaines zoonoses et agents zoonotiques et de la résistance aux antimicrobiens. La

coopération entre le GTHB et d'autres institutions est le développement conjoint des projets de recherche épidémiologiques afin d'examiner les maladies zoonotiques d'origine alimentaire.

Le GTHB à Ankara est constitué de huit unités, trois d'entre elles étant impliquées dans le développement et l'exécution de la politique de sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, et des politiques vétérinaire et phytosanitaire (c. à d. GKGM, BÜGEM, TAGEM).

SB Ministère de la Santé

- ▶ Politique de santé, intoxications alimentaires
- ▶ Sécurité des aliments
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Ankara
<http://www.saglik.gov.tr>



Le Ministère de la Santé (SB) est responsable de certains aspects spécifiques dans le domaine de la sécurité des aliments. Il prépare la législation et est responsable des inspections et contrôles de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'eau minérale naturelle, des aliments diététiques à des fins médicales particulières, ainsi que des produits qui ne demandent pas d'ordonnance mais qui ont été approuvés de façon clinique et scientifique pour être utilisés comme médicaments, y compris les produits de nutrition entérale. La recherche épidémiologique est également coordonnée par les instituts de santé publique turques du SB. Les Directions provinciales de la santé publique (PPHD) représentent le SB dans les provinces et les Centres de santé publique (les PHC) au niveau des districts.

GKGM Direction générale de la protection et du contrôle

- ▶ Politique de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Point de contact du Codex
- ▶ Point de contact de l'EFSA
- ▶ Point de contact du RASFF

Siège : Ankara
<http://www.gkkm.gov.tr>



La Direction générale de la protection et du contrôle (GKGM) est une unité du GTHB. Elle est responsable de l'élaboration des politiques et de la préparation de la législation, ainsi que de leur exécution ultérieure, des contrôles et inspections en matière de sécurité des aliments et aliments pour animaux, de la santé et du bien-être animal, de même que de la santé des plantes au niveau central. La GKGM est l'autorité réglementaire de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et des végétaux.

Les Services de laboratoire pour la santé animale, la santé des plantes, ainsi que pour la sécurité des aliments et aliments pour animaux sont assurés par huit instituts de recherche et de contrôle vétérinaire, huit instituts de recherche de protection des végétaux, quatre laboratoires de quarantaine, 39 laboratoires de contrôle provinciaux, un institut de recherche central et de contrôle alimentaire et un laboratoire alimentaire de référence nationale sous la supervision de la GKGM. Il y a également 93 laboratoires privés opérant avec l'autorisation de la GKGM. La plupart des activités d'applications pratiques et d'exécution sont menées par 81 Directions agricoles provinciales (PAD) et 887 Directions agricoles des districts (DAD) avec une ligne de commandement verticale entre les deux.

BÜGEM

Direction générale de la production végétale

- ▶ Production biologique des produits agricoles
- ▶ Gestion des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Ankara
<http://www.bugem.gov.tr>

La Direction générale de la protection des végétaux (BÜGEM) est une unité du GTHB. Elle est chargée de déterminer et d'inspecter les normes, ainsi que la commodité d'utilisation des intrants agricoles, de même que les technologies de production comme la production biologique de produits agricoles.

TAGEM

Direction générale de la recherche et des politiques agricoles

- ▶ Recherches agricoles
- ▶ Évaluation des risques
- ▶ Communication sur les risques

Siège : Ankara
<http://www.tagem.gov.tr>



La Direction générale de la recherche et des politiques agricoles (TAGEM) est une unité du GTHB. Elle est chargée de la recherche agronomique dans le domaine de la santé des plantes, de la santé animale, de la sécurité des aliments et aliments pour animaux, de l'élevage, de la pêche, de l'horticulture et de la culture des champs, afin d'identifier les priorités et les stratégies de la recherche agronomique et du développement en prenant en compte les plans de développement nationaux en vue de les préparer et de les mettre en œuvre dans ces secteurs.



Certains secteurs spécifiques comme les résidus des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires, les métaux lourds et autres contaminants, les mycotoxines, les additifs et les critères microbiologiques, sont étudiés dans les institutions et laboratoires de recherche, tels que l'Institut central de recherche sur la protection des végétaux d'Ankara et l'Institut central de contrôle et de recherche vétérinaire.





Certains de ces laboratoires associés à la TAGEM effectuent des analyses d'échantillons collectés durant les contrôles et inspections phytosanitaires d'aliments, de l'alimentation animale et de la santé des animaux, sous la supervision de la GKGM. La TAGEM remplit aussi le rôle de secrétariat du Conseil de la biosécurité qui est responsable des autorisations des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les aliments et les aliments pour animaux, de même que celui de secrétariat des commissions scientifiques responsables de l'évaluation des risques.



Niveaux régional et local



Il y a 81 provinces et 919 districts en Turquie. Le GTHB est représenté par les agences locales du GTHB (les PAD et DAD) dans toutes les provinces et les 914 districts. Les PAD sont constituées de sept unités responsables des denrées alimentaires, de l'alimentation animale, de la santé animale, de l'élevage, de la pêche, de la production végétale et de la santé des plantes. Trois d'entre elles sont chargées de l'application de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation animale, de la politique vétérinaire et de la politique phytosanitaire.

5 Glossaire

<p>Alimentation animale ou denrées alimentaires destinées aux animaux</p> 	<p>Toute substance ou produit, y compris les additifs, qui est transformé, partiellement transformé ou non transformé, destiné à être utilisé pour l'alimentation des animaux par voie orale (Recommandation de la Commission 2011/25/EU). Toute substance ou produit, y compris les additifs, qui est transformé, partiellement transformé ou non transformé, destiné à être utilisé pour l'alimentation des animaux par voie orale (Recommandation de la Commission 2011/25/EU).</p>
<p>Aliment ou denrée alimentaire</p>	<p>Produit ou substance, transformé, partiellement transformé, ou non transformé, destiné à, ou dont on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit ingéré par des humains (règlement (CE) N° 178/2002).</p>
<p>Autorité compétente</p>	<p>Une organisation qui est légalement mandatée pour accomplir une fonction qui lui a été assignée.</p>
<p>Biocide ou produit biocide</p>	<p>Substance active (ou préparation contenant au moins une substance active) destinée à détruire, décourager ou exercer un effet de contrôle sur les organismes nocifs par des moyens chimiques ou biologiques. Le terme biocide (ou produit biocide) implique que la ou les substances actives soient présentes sous une forme ou un produit qui peut être fourni à l'utilisateur (cp. Directive 98/8/CE).</p>
<p>Codex Alimentarius</p>	<p>(Latin pour « code alimentaire ») Collection de normes alimentaires adoptées internationalement, directives et règles de procédures. Bien que les normes décrites dans le « Codex Alimentarius » ne soient pas contraignantes, elles servent de guide pour les réglementations nationales en matière de législation sur l'alimentation. Le Codex Alimentarius suit le principe selon lequel les consommateurs ont le droit d'exiger que leur alimentation soit sûre, de bonne qualité et propre à la consommation. Le Codex Alimentarius est préparé par la Commission du Codex Alimentarius, un groupe de travail des Nations Unies (FAO), ainsi que par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il est constitué de 188 gouvernements membres et de 219 observateurs.</p>
<p>Communication sur les risques</p>	<p>Échange interactif d'informations entre les évaluateurs de risques, les gestionnaires de risques, les consommateurs, les entreprises alimentaires et d'alimentation animale, les communautés académiques et autres parties prenantes, quant aux risques, dangers et perception des risques. La communication sur les risques comprend aussi l'explication de l'évaluation scientifique des risques et les décisions en matière de gestion des risques.</p>
<p>Compléments alimentaires</p> 	<p>Les nutriments et autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique et destinés à compléter un régime normal. Les compléments alimentaires se présentent habituellement sur le marché sous forme de capsules, pastilles, comprimés, pilules, sachets de poudre, ampoules de liquides, flacons munis d'un compte-gouttes et sous d'autres formes similaires, liquides et poudres, conçues pour être prises par petites unités mesurées (Directive 2002/46/CE).</p>

Contaminant		Toute substance qui a été ajoutée de façon non intentionnelle aux aliments et qui y est présente suite à la production (y compris les opérations réalisées dans les cultures, les élevages et par la médecine vétérinaire), la fabrication, la transformation, la préparation, le traitement, le remplissage, l'emballage, le transport ou le stockage de ces aliments ou suite à une contamination environnementale. Les matières étrangères, comme par exemple les fragments d'insectes, poils d'animaux, etc. ne rentrent pas dans le cadre de cette définition (règlement (CEE) N° 315/93).
Directive de l'UE		Les directives de l'UE sont des actes législatifs de l'UE, qui doivent être transposés en droit national par les États membres.
Eau minérale		L'eau en bouteille destinée à la consommation humaine qui est : a) soit de l'eau minérale naturelle, b) soit de l'eau de source naturelle ou c) de l'eau du robinet traitée. L'eau minérale naturelle est de l'eau souterraine qui a émergé du sous-sol et qui contient une certaine quantité de minéraux. L'eau de source est aussi de l'eau souterraine qui a émergé du sous-sol, mais elle contient une moindre quantité de minéraux. L'icône ne fait pas référence à de l'eau en bouteille destinée à des fins médicales.
Eau potable		Eau du robinet destinée à la consommation humaine.
Évaluation des risques		Activité scientifique consistant à identifier les dangers, à les caractériser, à évaluer les expositions et à caractériser les risques.
Génie génétique		Toute technique de biologie moléculaire moderne utilisée pour isoler, manipuler et transférer des gènes d'un organisme à un autre.
Gestion des risques		Processus consistant à évaluer les différentes possibilités, à prendre des décisions et à exécuter des procédures de contrôle et d'inspection pour traiter les risques liés à la filière alimentaire.
Hygiène alimentaire		Cinq points clés de l'hygiène alimentaire ont été définis par l'OMS : 1) Prévention de la contamination des aliments par des pathogènes issus des populations, animaux domestiques ou nuisances ; 2) Séparation entre les aliments crus et les aliments cuits afin d'éviter la contamination des aliments cuits ; 3) Cuisson des aliments pendant une durée et à température appropriées afin de tuer les pathogènes ; 4) Stockage des aliments à une température appropriée ; 5) Utilisation d'eau potable et de matières premières sûres.
Institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002		Organisations autorisées à s'engager dans un travail pour le compte de l'EFSA (c.-à-d. la collecte de données, le travail préparatoire au développement des avis scientifiques ou autre soutien scientifique et technique). L'EFSA distribue des « appels à proposition » qui détaillent les questions de recherche de l'EFSA auxquelles il faut répondre et les « organisations de l'Article 36 » pouvant postuler à la mission. Une liste actualisée des institutions impliquées dans le réseau de l'EFSA en vertu de l'article 36 du règ. (CE) N° 178/2002 est disponible sur internet à l'adresse : https://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/assets/art36listg.pdf

<p>Nouveaux aliments</p> 	<p>Les nouveaux aliments sont des aliments et des ingrédients qui, avant le 15 mai 1997, n'ont pas encore été consommés de façon significative au sein de l'UE. Afin de garantir le plus haut niveau de protection pour la santé humaine, les nouveaux aliments doivent subir une évaluation de risques avant de pouvoir être mis sur le marché de l'UE. Seuls les produits considérés comme sûrs pour la consommation humaine peuvent être commercialisés.</p>
<p>Plans de contrôle pluriannuels</p>	<p>Un plan de contrôle pluriannuel national décrit la façon dont certains aspects de l'inspection et du contrôle gouvernementaux dans le domaine de la sécurité des aliments et aliments pour animaux sont organisés, conduits et/ou mis en œuvre. Cela comprend la fréquence des inspections, la répartition des inspections entre les différents secteurs professionnels et opérateurs, et le nombre d'échantillons à analyser.</p>
<p>Point de contact de l'EFSA</p>	<p>Les points de contact de l'EFSA jouent le rôle de lien entre l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), les États membres de l'UE et les pays voisins.</p>
<p>Point de contact du Codex</p>	<p>Les points de contact du Codex jouent le rôle de lien entre le secrétariat du Codex Alimentarius et les pays membres. Les points de contact du Codex reçoivent tous les textes finaux du Codex (normes, codes de pratique, directives et autres textes à caractère consultatif), ainsi que les documents de travail des sessions du Codex, et ils s'assurent qu'ils sont distribués aux personnes concernées dans leurs propres pays.</p>
<p>Point de contact du RASFF</p>	<p>Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (Rapid Alert System for Food and Feed – RASFF) est un outil d'échange d'informations pour les autorités de contrôle nationales au sein de l'UE. Le RASFF est constitué de 35 membres. Chaque membre a un point de contact RASFF. Quand un membre du RASFF est informé d'un risque de santé sérieux en matière d'alimentation humaine ou animale, il doit immédiatement en avvertir la Commission européenne à l'aide du RASFF. En particulier, les États membres doivent notifier la Commission lorsqu'ils prennent des mesures comme le retrait ou le rappel de denrées alimentaires présentes sur le marché et destinées à l'homme ou à l'animal afin de protéger la santé des consommateurs et quand une action rapide est requise. La Commission transmet immédiatement la notification à tous les membres du réseau par le biais des points de contact.</p>
<p>Production d'aliments primaires</p>	<p>La croissance, la culture, la récolte, la collecte ou la capture de sources d'alimentation, comme la moisson, l'abatage, la traite ou la pêche. Le terme production d'aliments primaires ne comprend pas la transformation substantielle d'aliments, par exemple la fabrication ou la mise en conserve, ou encore la vente ou le service d'aliments directement au public.</p>
<p>Produits phytosanitaires ou pesticides</p> 	<p>Substances et préparations actives contenant une ou plusieurs substances actives destinées à protéger les plantes (ou produits végétaux) contre les organismes nuisibles. Le terme phytosanitaire (ou pesticide) implique que là où les substances actives soient présentes sous une forme ou produit qui peut être fourni à l'utilisateur. Les substances actives dans les produits phytosanitaires peuvent aussi détruire les plantes non désirées ou influencer les processus vivants des végétaux d'une façon différente de celle d'un nutriment (par exemple en régulant leur croissance).</p>

REACH		Cadre réglementaire pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques afin d'assurer une plus grande sécurité dans la fabrication et l'utilisation des substances chimiques.
Réglementation de l'UE		La réglementation de l'UE s'applique à tous les États membres de l'UE sans que ceux-ci n'aient besoin de décréter des lois nationales.
Résidu		Substance présente sur ou dans la plante, les produits végétaux, les produits animaux comestibles ou l'eau potable et provenant de l'utilisation des produits phytosanitaires ou médicaments vétérinaires, y compris leurs métabolites, produits issus de leur dégradation ou de leur réaction.
Résidus de médicaments vétérinaires		Substances présentes dans les plantes, les produits végétaux, les produits animaux comestibles ou l'eau potable et provenant de l'utilisation de médicaments vétérinaires, y compris leurs métabolites ainsi que les produits issus de leur dégradation ou de leur réaction.
Sécurité des aliments		La sécurité des aliments permet de s'assurer que la consommation d'aliments (en fonction de leur utilisation prévue) ne soit pas la cause de nuisances ou de maladies d'origine alimentaire pour le consommateur. Une hygiène alimentaire appropriée contribue à la sécurité des aliments ; cependant le terme sécurité des aliments comprend aussi l'absence de substances dangereuses comme les contaminants environnementaux ou les résidus des médicaments vétérinaires.
Zoonoses		Toute maladie et/ou infection qui est naturellement transmissible, directement ou indirectement, entre les animaux et les hommes.

6 Liste des abréviations

Albanie	FSVI	Instituti i Sigurise Ushqimore dhe Veterinarise	Institut de sécurité des aliments et de médecine vétérinaire
	MARDWA	Ministria e Bujqesise, Zhvillimit Rural dhe Administrimit te Ujrave	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Gestion de l'eau
	MH	Ministria e Shendetesise	Ministère de la Santé
	NFA	Autoriteti Kombetar i Ushqimit	Autorité nationale de l'alimentation
	PHI	Instituti i Shendetit Publik	Institut de santé publique
	RDA	Drejtorite Rajonale te Bujqesise	Direction régionale de l'agriculture
Allemagne	BfR	Bundesinstitut für Risikobewertung	Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques
	BMEL	Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft	Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture
	BMUB	Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit	Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sûreté nucléaire
	BVL	Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit	Office fédéral pour la protection du consommateur et la sécurité des aliments
	RKI	Robert Koch-Institut	Institut Robert Koch
	UBA	Umweltbundesamt	Office fédéral de l'environnement
Ancienne République yougoslave de Macédoine (MK)	FVA	Агенција за храна и ветеринарство	Agence alimentaire et vétérinaire
	FVMS	Факултет за ветеринарна медицина	Faculté de médecine vétérinaire
	IPH	Институт за јавно здравје	Institut de santé publique
	MAFWE	Министерство за земјоделство, шумарство и водостопанство	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Eaux
	MoH	Министерство за здравство	Ministère de la Santé
	SPL	Државна фитосанитарна лабораторија	Laboratoire phytosanitaire national
Autriche	AGES	Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit	Agence autrichienne pour la santé et la sécurité des aliments
	BAES	Bundesamt für Ernährungssicherheit	Office fédéral de la sécurité des aliments
	BMGF	Bundesministerium für Gesundheit und Frauen	Ministère de la Santé et des Femmes
	BMLFUW	Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft	Ministère fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'eau

Belgique	CODA-CERVA	Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques	Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques
	FASFC	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
	FPS	Service public fédéral, santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement	Service public fédéral, santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
	WIV-ISP	Institut scientifique de santé publique	Institut scientifique de santé publique
Bosnie-Herzégovine (BiH)	FSA BiH	Agencija za sigurnost hrane BiH	Agence pour la sécurité des aliments de la Bosnie-Herzégovine
	MoFTER	Ministarstvo vanjske trgovine i ekonomskih odnosa BiH	Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques de la Bosnie-Herzégovine
	PHPA BiH	Uprava BiH za zaštitu zdravlja bilja	Administration pour la protection des végétaux de la Bosnie-Herzégovine
	VO BiH	Kancelarija za veterinarstvo BiH	Office vétérinaire de la Bosnie-Herzégovine
Bulgarie	BFSA	Българска агенция по безопасност на храните	Agence bulgare pour la sécurité des aliments
	MAF	Министерство на земеделието и храните	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
	MH	Министерство на здравеопазването	Ministère de la Santé
	MOEW	Министерство на околната среда и водите	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
	NCPHA	Национален център по обществено здраве и анализи	Centre national de santé publique et d'analyses
	RAC	Център за оценка на риска	Centre d'évaluation des risques
Chypre	MOA	Υπουργείο Γεωργίας, Αγροτικής Ανάπτυξης και Περιβάλλοντος	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de l'Environnement
	MOH	Υπουργείου Υγείας	Ministère de la Santé
Croatie	HAH	Hrvatska agencija za hranu	Agence croate pour l'alimentation
	MA	Ministarstvo poljoprivrede	Ministère de l'Agriculture
	MH	Ministarstvo zdravlja	Ministère de la Santé
Danemark	AgriFish	NaturErhvervstyrelsen	Agence danoise AgriFish
	DTU	Fødevareinstituttet, Danmarks Tekniske Universitet	Institut national pour l'alimentation, Université technique du Danemark
	DCA	Nationalt Center for Fødevarer og Jordbrug, Aarhus Universitet	Centre danois pour l'alimentation et l'agriculture (DCA), Université d'Aarhus (AU)
	DCE	Nationalt Center for Miljø og Energi, Aarhus Universitet	Centre danois pour l'environnement et l'énergie (DCE), Université d'Aarhus (AU)

Danemark	DVFA	Fødevarestyrelsen	Office alimentaire et vétérinaire danois
	MEFD	Miljø- og Fødevareministeriet	Ministère de l'Environnement et de l'Alimentation du Danemark
	UCPH	Københavns Universitet	Université de Copenhague
Espagne	AECOSAN	Agencia Española de Consumo, Seguridad Alimentaria y Nutrición	Agence espagnole pour la consommation, la sécurité des aliments et la nutrition
	MAPAMA	Ministerio de Agricultura y Pesca, Alimentación y Medio Ambiente	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement
	MSSSI	Ministerio de Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad	Ministère de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité
Estonie	MEM	Maaeluministeerium	Ministère des Affaires rurales
	PMA	Põllumajandusamet	Office agricole
	SM	Sotsiaalministeerium	Ministère des Affaires sociales
	TA	Terviseamet	Office de la santé
	VTA	Veterinaar- ja Toiduamet	Office alimentaire et vétérinaire
Finlande	Evira	Elintarviketurvallisuusvirasto	Autorité finlandaise pour la sécurité des aliments
	–	Tulli	Douanes finlandaises
	MMM	Maa- ja Metsätalousministeriö	Ministère de l'Agriculture et des Forêts
	STM	Sosiaali- ja Terveysministeriö	Ministère des Affaires sociales et de la Santé
	Tukes	Turvallisuus- ja kemikaalivirasto	Agence finlandaise pour la sécurité et les produits chimiques
	Valvira	Sosiaali- ja terveysalan lupa- ja valvontavirasto	Autorité nationale du bien-être et de la santé
France	ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
	HCB	Haut Conseil des Biotechnologies	Haut Conseil des biotechnologies
	MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
	MAS	Ministère des Affaires sociales et de la Santé	Ministère des Affaires sociales et de la Santé
	MEF	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Grèce	EFET	Ενιαίος Φορέας Ελέγχου Τροφίμων	Autorité grecque de sécurité des aliments
	EOF	Εθνικός Οργανισμός Φαρμάκων	Agence nationale des médicaments
	YAAT	Υπουργείο Αγροτικής Ανάπτυξης και Τροφίμων	Ministère du Développement rural et de l'Alimentation
	YY	Υπουργείο Υγείας	Ministère de la Santé

Hongrie	EMMI	Emberi Erőforrások Minisztériuma	Ministère des Ressources humaines
	FM	Földművelésügyi Minisztérium	Ministère du Développement rural
	ME	Miniszterelnöki Hivatal	Bureau du Premier ministre
	NÉBIH	Nemzeti Élelmiszerlánc-biztonsági Hivatal	Office national de la sécurité de la filière alimentaire
	NFM	Nemzeti Fejlesztési Minisztérium	Ministère du Développement national
Irlande	DAFM	Department of Agriculture, Food and the Marine	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes
	DoH	Department of Health	Ministère de la Santé
	HSE	Health Service Executive	Direction des services sanitaires
	FSAI	Food Safety Authority of Ireland	Autorité irlandaise de la sécurité des aliments
	MI	Marine Institute	Institut de la mer
	NSAI	National Standards Authority of Ireland	Organisme national de normalisation d'Irlande
	SEPA	Sea-Fisheries Protection Authority	Autorité de protection de la pêche maritime
Islande	ANR	Atvinnuvega- og nýsköpunar-ráðuneytið	Ministère de l'Industrie et de l'Innovation
	MAST	Matvælastofnun	Autorité alimentaire et vétérinaire islandaise
	Matís Ltd.	Matís Ltd.	Institut de recherche alimentaire et biotechnologique islandais
Italie	ISS	Istituto Superiore di Sanità	Institut national de la santé
	MdS	Ministerio della Salute	Ministère de la Santé
	MiPAAF	Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali	Ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières
Kosovo	FVA	Agjencia e Ushqimit dhe Veterinarisë	Agence alimentaire et vétérinaire
	MAFRD	Ministria e Bujqësisë, Pylltarisë dhe Zhvillimit Rural	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural
	MoH	Ministria e Shëndetësisë	Ministère de la Santé
Lettonie	BIOR	Pārtikas Drošības Dzīvnieku Veselības un Vides Zinātniskais Institūts	Institut de la sécurité des aliments, de la santé animale et de l'environnement
	PVD	Pārtikas un Veterinārais Dienests	Service alimentaire et vétérinaire
	SPKC	Slimību Profilakses un Kontroles Centrs	Centre de prévention et de contrôle des maladies
	VAAD	Valsts Augu Aizsardzības Dienests	Organisation nationale de la protection des plantes
	VM	Veselības Ministrija	Ministère de la Santé
ZM	Zemkopības Ministrija	Ministère de l'Agriculture	

Lituanie	NMVRVI	Nacionalinis maisto ir veterinarijos rizikos vertinimo institutas	Institut national de l'évaluation des risques alimentaires et vétérinaires
	SAM	Sveikatos Apsaugos Ministerija	Ministère de la Santé
	SMLPC	Sveikatos mokymo ir ligų prevencijos centras	Centre d'éducation à la santé et de prévention des maladies
	VAT	Valstybinė augalininkystės tarnyba prie Žemės ūkio ministerijos	Service des obtentions végétales
	VMVT	Valstybinė maisto ir veterinarijos tarnyba	Service vétérinaire et alimentaire d'État
	ŽŪM	Žemės Ūkio Ministerija	Ministère de l'Agriculture
Luxembourg	ASTA	Administration des services techniques de l'agriculture	Administration des services techniques de l'agriculture
	ASV	Administration des services vétérinaires	Administration des services vétérinaires
	DIR SAN	Direction de la santé	Direction de la santé
	MAVDR	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
	MS	Ministère de la Santé	Ministère de la Santé
	OSQCA	Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire	Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire
Malte	FSC	Food Safety Commission	Commission de la sécurité des aliments
	MCCAA	Malta Competition and Consumer Affairs Authority	Autorité de la concurrence et des consommateurs de Malte
	MHEC	Ministry for Health, the Elderly and Community Care	Ministère de la Santé, des Personnes âgées et des Soins de proximité
	MSDEC	Ministry for Sustainable Development, the Environment and Climate Change	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Changement climatique
Monténégro	AFSVPA	Uprava za bezbjednost hrane, veterinu i fitosanitarne poslove	Service de la sécurité des aliments, des affaires vétérinaires et phytosanitaires
	MARD	Ministarstvo Poljoprivrede i Ruralnog Razvoja	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Norvège	HOD	Helse- og omsorgsdepartementet	Ministère de la Santé et des Soins
	KLD	Klima- og miljødepartementet	Ministère du Climat et de l'Environnement
	LMD	Landbruks- og matdepartementet	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
	Mattilsynet	Statens tilsyn for planter, fisk, dyr og næringsmidler	Autorité norvégienne de sécurité sanitaire des aliments (NFSA)
	Miljødirektoratet	Miljødirektoratet	Agence norvégienne pour l'environnement

Norvège	NFD	Nærings- og fiskeridepartementet	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Pêche
	VKM	Vitenskapskomiteén for mattrygghet	Comité scientifique norvégien pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires
Pays-Bas	CVI	Central Veterinary Institute	Institut vétérinaire central
	EZ	Ministerie van Economische Zaken	Ministère des Affaires économiques
	NVWA	Nederlandse Voedsel- en Warenautoriteit	Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation
	RIKILT	Instituut voor Voedselveiligheid	Institut de sécurité des aliments
	RIVM	Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu	Institut national pour la santé publique et l'environnement
	VWS	Ministerie van Volksgezondheid, Welzijn en Sport	Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports
Pologne	CS auprès du MF		Service des douanes auprès du Ministère des Finances
	GIS auprès du MZ	Glówny Inspektorat Sanitarny	Inspection sanitaire centrale auprès du Ministère de la Santé
	IZZ	Instytut Żywności i Żywienia	Institut national de l'alimentation et de la nutrition
	MRiRW	Ministerstwo Rolnictwa i Rozwoju Wsi	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
	NIZP-PZH	Narodowy Instytut Zdrowia Publicznego – Państwowy Zakład Higieny	Institut national de santé publique – Institut national d'hygiène
	PIWET	Państwowy Instytut Weterynaryjny – Państwowy Instytut Badawczy	Institut national de recherche vétérinaire
	UOKiK	Urząd Ochrony Konkurencji i Konsumentów	Office de la concurrence et de la protection des consommateurs
Portugal	ASAE	Autoridade de Segurança Alimentar e Económica	Autorité de sécurité des aliments et économique
	DGAV	Direção-Geral de Alimentação e Veterinária	Direction générale des affaires alimentaires et vétérinaires
	MAFDR	Ministério da Agricultura, Florestas e Desenvolvimento Rural	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et du Développement rural
	ME	Ministério da Economia	Ministère de l'Économie
République slovaque	MPRV-SR	Ministerstvo pôdohospodárstva a rozvoja vidieka Slovenskej republiky	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République slovaque
	MZ-SR	Ministerstvo zdravotníctva Slovenskej republiky	Ministère de la Santé de la République slovaque
	ŠVPS-SR	Štátna veterinárna a potravinová správa Slovenskej republiky	Administration alimentaire et vétérinaire de la République slovaque

République slovaque	ÚKSÚP	Ústredný kontrolný a skúšobný ústav poľnohospodársky	Institut central de contrôle d'essai pour l'agriculture
	ÚVZ-SR	Úrad verejného zdravotníctva Slovenskej republiky	Autorité de santé publique de la République slovaque
	VÚP	Výskumný ústav potravinársky	Institut de recherche sur les produits alimentaires
République tchèque	MZ	Ministerstvo Zdravotnictví České Republiky	Ministère de la Santé
	MZE	Ministerstvo Zemědělství	Ministère de l'Agriculture
Roumanie	ANPC	Autoritatea Națională pentru Protecția Consumatorilor	Autorité nationale de protection des consommateurs
	ANSVSA	Autoritatea Națională Sanitară Veterinară și pentru Siguranța Alimentelor	Autorité nationale sanitaire, vétérinaire et pour la sécurité des aliments
	MADR	Ministerul Agriculturii si Dezvoltării Rurale	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
	MMAP	Ministerul Mediului, Apelor si Padurilor	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts
	MS	Ministerul Sănătății	Ministère de la Santé
Royaume-Uni	Defra	Department for Environment, Food and Rural Affairs	Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales
	FSA	Food Standards Agency (England, Wales & Northern Ireland)	Agence des normes alimentaires (Angleterre, Pays de Galles & Irlande du Nord)
	FSS	Food Standards Scotland (Scotland)	Agence des normes alimentaires d'Écosse (Écosse)
Serbie	DNRL	Direkcija za nacionalne referentne laboratorije	Direction des laboratoires nationaux de référence
	MAEP	Ministarstvo poljoprivrede i zaštite životne sredine	Ministère de l'Agriculture et de la Protection environnementale
	MH	Ministarstvo zdravlja	Ministère de la Santé
	PPD	Uprava za zaštitu bilja	Administration de la protection des végétaux
	VD	Uprava za veterinu	Direction vétérinaire
Slovénie	FURS		Administration financière
	IRSKGLR	Inšpektorat RS za kmetijstvo, gozdarstvo, lovstvo in ribištvo	Inspection de l'agriculture, des forêts, de la chasse et de la pêche de la République de Slovénie
	MF	Ministrstvo za Finance	Ministère des Finances
	MKGP	Ministrstvo za kmetijstvo, gozdarstvo in prehrano	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de l'Alimentation
	MZ	Ministrstvo za zdravje	Ministère de la Santé
	UVHWVR	Uprava za Varno Harno, Veterinarstvo in Varstvo Rastlin	Administration de la sécurité des aliments, du secteur vétérinaire et de la protection des végétaux
	ZIRS	Zdravstveni inšpektorat Republike Slovenije	Inspection de la santé publique de la République de Slovénie

Suède	JV	Jordbruksverket	Conseil suédois de l'agriculture
	LV	Livsmedelsverket	Agence nationale pour l'alimentation
	SVA	Statens Veterinärmedicinska Anstalt	Institut vétérinaire national de Suède
Suisse	FFCU	Bundeseinheit für die Lebensmittelkette	Unité fédérale pour la filière alimentaire
	FSVO	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen	Office fédéral de la sécurité des aliments et des affaires vétérinaires
	FOAG	Bundesamt für Landwirtschaft	Office fédéral de l'agriculture
Turquie	BÜGEM	Bitkisel Üretim Genel Müdürlüğü	Direction générale de la production végétale
	GKGM	Gıda ve Kontrol Genel Müdürlüğü	Direction générale de la protection et du contrôle
	GTHB	Gıda Tarım ve Hayvancılık Bakanlığı Bakanlığı	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage
	SB	Sağlık Bakanlığı	Ministère de la Santé
	TAGEM	Tarımsal Araştırmalar Ve Politikalar Genel Müdürlüğü	Direction générale de la recherche et des politiques agricoles

Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR)
(Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques)
Max-Dohrn-Straße 8–10
10589 Berlin, ALLEMAGNE

Téléphone +49 30 18412-0
Fax +49 30 18412-4741
international@bfr.bund.de
www.bfr.bund.de/en